



UNIVERSITÉ
LIBRE
DE BRUXELLES



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Mémoire de recherche

La société civile organisée : quelle(s) lutte(s) face au phénomène des inégalités climatiques en Belgique francophone ?

Willy COUVERT

Master 2 Gestion des Territoires et Développement Local, mention Écologie Humaine
Université Bordeaux Montaigne

Structure de stage : Université Libre de Bruxelles (Belgique)
Responsable de stage : Edwin Zaccai

Remerciements

Avant toute chose, je souhaite remercier quelques personnes qui, chacune à leur manière et par leur présence au cours de ma période de stage et de rédaction de ce rapport, ont été à mes côtés et ont contribué à mes travaux.

Une attention particulière va à mon directeur de recherche et tuteur de stage Edwin Zaccai, pour l'attention particulière qu'il a portée à mon projet de recherche initial, pour m'avoir aidé à construire mon objet d'étude et accompagné tout au long de la réalisation de cette recherche. Son suivi, ses conseils et commentaires pertinents, critiques et constructifs, m'ont été très précieux.

Je tiens également à remercier toute l'équipe des Amis de la Terre – Belgique, structure qui m'a également accueilli pour un stage en parallèle de mes recherches. Leur accueil chaleureux a facilité mon intégration en Belgique, et leur agréable compagnie m'a fait plus apprécier ce séjour encore.

Mes amis bruxellois m'ont offert de joyeux moments qui ont rythmé la période de stage et de rédaction, ce qui confère des sources d'énergie et de motivation indispensables.

Enfin, une pensée va à ma famille, socle essentiel sans lequel rien de tout cela n'aurait pu être possible. Pour nos moments partagés qui ont également marqué cette période, pour leur précieuse relecture de mon travail, et pour leur présence et soutien au moment de la finition plutôt ardue de ce rapport, je les remercie.

Table des matières

I- Introduction.....	5
II- Contextualisation et définition de l'objet d'étude.....	8
Partie 1- Des inégalités sociales au changement climatique : quelles perspectives d'analyse ?.....	8
a) Les inégalités sociales en Belgique.....	8
b) Les inégalités climatiques.....	10
Partie 2- Les mobilisations citoyennes.....	12
a) Conceptualisation des dynamiques citoyennes : société civile et ONG.....	12
b) Deux types d'organisations citoyennes : associations et syndicats.....	13
Partie 3- Associations et syndicats face au changement climatique et aux inégalités.....	15
a) La lutte contre le changement climatique.....	15
b) La lutte contre les inégalités sociales.....	18
c) Quelles perspectives pour la lutte contre les inégalités climatiques ?.....	19
III- Méthodologie d'enquête.....	21
a) Objectifs et méthode.....	21
b) Échantillon et matériau.....	22
c) Limites de l'étude.....	24
IV- Climat et inégalités : quel(s) champ(s) d'action(s) pour les ONG ? Étude de cas sur quinze organisations de Belgique francophone.....	26
Partie 1 – Vers une transversalité des discours sociaux et climatiques ?.....	26
a) La perception des inégalités climatiques.....	26
b) Les positions idéologiques face aux inégalités climatiques.....	34
c) Conclusion intermédiaire.....	43
Partie 2 – Quelles incorporations d'objets sociaux aux actions de lutte contre le changement climatique ?.....	45
a) Les actions à caractère culturel.....	45
b) Les actions à caractère politique.....	47
c) Conclusion intermédiaire.....	54
Partie 3 – Profils militants et homogénéité socio-culturelle : une forme d'inégalité climatique ?.....	56
a) Caractériser le profil des militants écologistes.....	56
b) Enjeux de diversification sociologique.....	62
c) Conclusion intermédiaire.....	66
V- Conclusion.....	67
VI- Bibliographie.....	70

Mots-clés

Inégalités, social, environnement, climat, associations, syndicats, organisations, discours, actions, mobilisations.

Résumé

Ce mémoire traite du phénomène des inégalités climatiques, tel qu'il est perçu par un certain nombre d'organisations de la société civile. Notre travail repose sur la base d'une enquête, réalisée par entretiens auprès de quinze syndicats et associations environnementales et sociales de Belgique francophone. À partir de cette enquête, les modalités de convergence entre les préoccupations sociales et climatiques des différents acteurs sont interrogées. L'analyse de cette convergence porte sur trois niveaux. Le premier est celui du discours des organisations, dont il s'agit d'identifier les éventuelles recompositions en lien avec les inégalités climatiques. Le second niveau d'analyse concerne le répertoire d'action, à propos duquel il est questionné le déploiement d'actions associatives et syndicales à visées sociale et climatique. Enfin, le troisième et dernier niveau d'analyse porte sur les profils sociologiques de la militance climat. À partir des représentations que portent nos interlocuteurs de la composition de leur mouvement, sont abordés les déterminants et implications de la participation au sein des luttes écologistes.

I- Introduction

Seuls des mouvements sociaux d'envergure pourront sauver l'humanité. Car nous savons fort bien où nous mènera le système actuel si nous n'intervenons pas. Nous savons aussi que les catastrophes imputables à la crise du climat risquent d'exacerber la cupidité, la violence et la ségrégation à l'égard des perdants qui imprègnent déjà ce système. (...). Une seule variable peut changer la donne : l'émergence d'un fort mouvement d'opposition qui barrera le chemin tout en ouvrant de nouveaux sentiers menant à des destinations plus sûres. C'est dans de telles conditions que tout peut changer.

Naomi Klein, 2015

Chaque société est composée d'une somme d'individus, qui ont des attributs individuels mais partagés par un certain nombre des autres membres de la société - statut professionnel, âge, origine ethnique, etc. Le partage de ses attributs occasionne des conditions d'existence, des pratiques culturelles, etc, similaires ou équivalentes, qui les différencient d'autres groupements du même genre. Ces groupes ne sont pas exclusifs et les individus appartiennent chaque fois à plusieurs groupes sociaux – selon le sexe, la classe, l'origine, etc. Ils sont théoriquement susceptibles, pour un même facteur retenu, d'opérer une mobilité d'un groupe à un autre (Pfefferkorn, 2007). Au sein d'une société, les groupes d'individus bénéficient d'un certain niveau d'accès aux ressources sociales - éducation, revenus, participation politique, etc. La distribution de cet accès aux ressources n'étant presque jamais égalitaire, on considère que certains groupes sociaux sont avantagés, et d'autres désavantagés - avec, bien entendu, des niveaux de gradation plus complexes (Duvoux, 2017). C'est précisément cette conception des inégalités, faisant intervenir des déterminants structurels plutôt que des facteurs individuels, qui intéresse les sciences sociales et motive initialement cette recherche.

Parallèlement à ces dynamiques sociétales, mais non sans liens avec elles, le climat de notre planète subi de forts changements depuis l'avènement des sociétés industrielles au tournant du XIX^e siècle. Ces bouleversements, induits par de fortes émissions de gaz à effet de serre – principalement de gaz carbonique (CO₂) et de méthane (CH₄) – se manifestent sous des formes à la fois lentes et brutales. Pour les premières, il peut s'agir de l'élévation du niveau des océans menaçant nombre de lieux de vie par la submersion, ou d'un assèchement progressif des sols impactant les terres agricoles. Quant aux secondes, les catastrophes dites « naturelles » en sont sans doute l'expression la plus marquante, avec un risque avéré d'intensification et de récurrence de tempêtes, inondations ou vagues de chaleur par exemple.

Le sud-est de la Belgique a lui-même expérimenté, lors du mois de juillet de cette année 2021, de fortes inondations. Causées par des pluies d'une rare intensité, dont certains scientifiques pensent qu'elles sont en partie imputables au changement climatique, une étude estime que ce type de phénomène aura entre 1,3 et 9 fois plus de probabilités de se produire à l'avenir¹. En croisant les

¹ France Inter, « Une étude démontre le lien entre les inondations en Allemagne et le changement climatique », 24 août 2021 (En ligne): <https://www.franceinter.fr/une-etude-demontre-le-lien-entre-les-inondations-en-allemande-et-le-changement-climatique>

statistiques officielles portant sur le niveau de revenu, ainsi que la carte des inondations, il est très clair qu'elles ont touché beaucoup plus fortement les quartiers populaires. En effet, les quartiers situés sur les bords des cours d'eau sortis de leur lit présentent des moyennes de revenus très basses. À l'inverse, les quartiers caractérisés par la présence d'habitants à hauts revenus sont globalement situés dans les hauteurs, et ainsi plus à l'abri de telles crues éclair². Dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, nous pouvons parler d'impacts différenciés, au sens où les effets du phénomène se concentrent principalement sur certaines catégories de la population, en l'occurrence plus basement positionnées sur l'échelle sociale. Voici un exemple d'inégalités climatiques, phénomène situé à l'articulation entre les inégalités sociales et le changement climatique, auquel ce mémoire de recherche s'intéresse.

Le processus politique consistant à résoudre des problèmes structurels de société, dont nous verrons que les inégalités climatiques font partie, fait intervenir de nombreux agents. Les citoyens organisés collectivement en sont l'un des rouages, prenant différentes formes et ayant de multiples fonctions. À ce titre, les associations environnementales ont joué un rôle fondamental pour conférer une dimension politique au changement climatique, et ainsi faire en sorte qu'il impose des modifications de l'organisation collective des sociétés. Les associations de lutte contre les inégalités ont, depuis plus longtemps encore, fait émerger sur la scène politique de nombreux problèmes dormant, que l'on pense aux inégalités entre les sexes ou aux inégalités économiques par exemple. De même, les syndicats ont permis de multiples avancées pour la situation des travailleurs sur des plans tels que les conditions de travail, le temps de travail ou encore le salaire minimum. Les problèmes liés aux inégalités climatiques³ sont relativement récents, et sont susceptibles de faire intervenir ces trois types d'acteurs de la société civile – mais aussi bien d'autres qui ne sont pas étudiés ici. Ce travail a donc vocation à explorer cette piste, en observant si ces organisations dépassent leurs cadres de préoccupations habituels pour s'intéresser à un problème aussi transversal que l'est celui qui nous motive.

Situé sur le territoire de la Belgique francophone – regroupant les régions de Wallonie et de Bruxelles-Capitale, excluant celle de la Flandre –, ce travail repose sur une enquête réalisée auprès de quinze organisations associatives et syndicales. Les données dont nous disposons sont de type qualitatif, puisque recueillies lors d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de membres des organisations étudiées. À partir de celles-ci, nous tenteront de mettre en évidence la manière dont les inégalités climatiques sont perçues par les différents agents interrogés, incorporées dans le discours et les activités des organisations, mais aussi dans leur fonctionnement.

La première partie de ce mémoire est consacrée à la contextualisation de l'objet d'enquête, base théorique préalable pour en cerner les contours et enjeux. Elle dresse les principaux éléments permettant, nous l'espérons, de comprendre les motivations de cette recherche, ainsi que les questionnements auxquels elle se veut répondre et l'intérêt potentiel de sa réalisation. La seconde partie, quant à elle, présente la méthodologie mobilisée pour réaliser ce travail de recherche. Il y est

2 Le Soir, « Les quartiers ravagés par les inondations sont souvent les plus pauvres », 29 juillet 2021 (en ligne) : <https://plus.lesoir.be/386515/article/2021-07-29/les-quartiers-ravages-par-les-inondations-sont-souvent-les-plus-pauvres>

3 Ce mémoire traite globalement de problèmes ayant trait au climat, même s'il apparaîtra au lecteur que, parfois, des éléments ayant trait à l'environnement et non au climat sont mentionnés.

exposé le choix du type de recueil de données, l'échantillon étudié, le traitement du matériau disponible suite à l'enquête, et les principales limites qui peuvent aussi bien représenter des biais de recherche que des prolongements souhaitables à cette étude. Enfin, la troisième et dernière partie du rapport expose les résultats de l'étude, selon trois niveaux d'analyse détaillés plus loin, pour lesquels sont mises en perspective les données recueillies avec certains éléments théoriques et des pistes d'analyse, de manière à apporter les éléments de réponse identifiés aux problèmes qui motivent ce mémoire de recherche.

II- Contextualisation et définition de l'objet d'étude

Partie 1- Des inégalités sociales au changement climatique : quelles perspectives d'analyse ?

a) Les inégalités sociales en Belgique

L'approche retenue dans le cadre de cette étude considère que les inégalités correspondent à un ensemble d'avantages et désavantages dont bénéficient les différents groupes sociaux, selon des déterminants structurels - statut professionnel, origine ethno-nationale, genre, etc -, dans leur accès à une position sociale et aux ressources qu'offre cette position - accès à l'éducation, revenus, accès à la participation politique ou à la représentation de ses intérêts, etc (Duvoux, 2017 ; Pfefferkorn, 2007). Selon les contextes spécifiques à chaque modèle de société, la mobilité sociale des individus ou groupes d'individus est plus ou moins rendue possible, mais fortement entravée. Selon une perspective bourdieusienne, cette entrave peut être considérée comme une reproduction sociale de la position des individus, et donc des inégalités, à partir des capitaux auxquels ils ont accès selon leur milieu social d'origine - capital symbolique, capital social, capital culturel, capital économique (Bouffartigue, 2015). Selon cette approche des inégalités, l'accès aux ressources sociales n'est que partiellement attribuable à la volonté propre des individus, et est surtout conditionnée par leur appartenance sociale.

Présentant une dynamique relativement proche de celle des autres pays du Nord, la Belgique n'est pas épargnée par les inégalités sociales. Nous avons choisi, dans cette section, de présenter un bref aperçu, loin d'être exhaustif, de ces inégalités sur le territoire belge, principalement francophone⁴. Trois domaines de la vie sociale seront ici abordés : l'éducation, la situation socio-économique et l'environnement.

L'éducation est un élément central dans la compréhension des inégalités et, surtout, de leur reproduction dans le temps. La Belgique, à l'instar de beaucoup d'autres pays, dispose d'un ordre social justifié par l'idéal méritocratique de l'égalité des chances. Selon cette conception, la trajectoire socio-professionnelle n'est pas perçue comme le résultat d'une appartenance sociale, mais comme celui du mérite individuel (Pfefferkorn, 2007). Ce préconçu tend à masquer le fait que le niveau et la qualité du diplôme des individus déterminent fortement leur parcours professionnel, mais surtout qu'ils sont dépendants de nombreux facteurs qui dépassent l'individu, et parmi lesquels le milieu social d'origine semble jouer un rôle prépondérant. Une étude réalisée entre 2005 et 2018 en Belgique a montré que les personnes ayant un faible niveau d'éducation présentent un risque de pauvreté cinq fois supérieur à celles ayant un haut niveau d'éducation. Or, en 2019, 66 % des Belges de plus de 15 ans disposaient d'un diplôme équivalent ou inférieur au secondaire, ce qui tend à appuyer l'idée selon laquelle l'accès aux études supérieures n'est possible que pour une minorité d'individus (SLPPES, 2020A). La différence de réussite scolaire, entre les Belges d'origine et les personnes d'origine étrangère, a fortiori celles originaires de pays hors UE, est très

⁴ La Belgique est un territoire fédéral bilingue, constitué de 3 régions administratives : Bruxelles-Capitale et la Wallonie qui forment la communauté francophone, et la Flandre, territoire néerlandophone.

marquée. Alors que 21 % de la population adulte est peu qualifiée, cette proportion s'élève à 40 % parmi les personnes originaires de pays hors UE - Maroc, Turquie et République Démocratique du Congo (RDC) principalement⁵ (SLPPES, 2020A). Au-delà des chiffres, les inégalités se manifestent également par le biais de mécanismes subjectifs d'intériorisation du statut social par les individus. Le parcours scolaire comporte une dimension culturelle très forte, et sa réussite demande la valorisation de certains codes et normes. Ceux-ci tendent à être plus facilement maîtrisés par les personnes issues de catégories aisées que par celles issues de milieux défavorisés. Ces facteurs peuvent alors engendrer des sentiments liés à une dévalorisation sociale, et produire un certain nombre de comportements susceptibles d'entraver le parcours scolaire⁶.

Ces inégalités liées à l'éducation ont de très fortes répercussions sur la situation socio-économique des individus tout au long de leur vie. Les inégalités socio-économiques, loin de se réduire au seul écart de revenus entre les individus, ont plusieurs dimensions. Elles concernent l'ensemble du processus de production et de répartition de la valeur économique, puis se manifestent en termes de revenus, de patrimoine, d'accès à l'emploi ou de statut professionnel, par exemple. Pour illustrer ces inégalités en Belgique, nous partiront de deux d'entre elles : les inégalités de revenus et les inégalités à l'emploi. Les écarts de revenus entre hommes et femmes en Belgique sont très significatifs, puisque leurs revenus nets annuels sont en moyenne de 26 000 € pour les premiers et de 18 000 € pour les secondes. D'autre part 75 % du décile de revenu le plus bas est constitué par des femmes (Statbel, 2021). Si l'on étudie le facteur de l'origine ethno-nationale des individus, l'écart est également saisissant. Par exemple, les personnes d'origine turque sont à 26 % plus représentées que la moyenne dans le décile des revenus les plus bas, et à 21 % moins représentées dans le décile des revenus les plus hauts (SLPPES, 2020B). Si la redistribution opérée par les mécanismes étatiques réduit légèrement ces écarts de revenus, la tendance est tout de même persistante. En matière d'inégalités liées à l'emploi, la situation de « mal-emploi »⁷ en est une illustration particulièrement pertinente. En Belgique francophone, elle touche 23 % de la population active, parmi laquelle les 18-30 ans, les moins diplômés et les femmes sont sur-représentés (Institut Solidaris, 2019). Cette situation touche 70 % du quintile des plus bas revenus, et seulement 4 % du quintile des plus hauts revenus, ce qui nous conduit à penser que le niveau de revenu et la qualité de l'emploi sont très largement corrélés. Le taux d'emploi s'élève à 74 % pour les personnes d'origine belge, contre 43 % pour les personnes d'origine marocaine et turque. Cet écart s'articule par ailleurs avec un phénomène d'ethno-stratification du travail. Par exemple, les personnes d'origine marocaine sont sur-représentées parmi les ouvriers, situation d'emploi que les conditions de travail ainsi que le statut professionnel placent en bas de la hiérarchie professionnelle ; tandis que les personnes d'origine belge sont sur-représentées dans les métiers de la fonction publique, offrant un statut professionnel plutôt favorable (Pour la solidarité, 2015). Les inégalités socio-économiques sont donc multiformes et multifactorielles. Elles existent et sont reproduites à partir des milieux sociaux d'origine des individus, mais également selon le genre ou l'origine ethno-nationale, et sont renforcées à l'intersection de ces critères de désavantages, lorsque les individus les cumulent.

5 Il nous faut préciser que les statistiques raciales sont interdites en Belgique, ce qui y rend difficile toute caractérisation plus précise de ces inégalités.

6 À ce propos, voir le rapport publié par l'Institut Solidaris en 2019, « Où en sont les inégalités aujourd'hui ? », et notamment la deuxième partie, « Ressentis, perceptions, attitudes face aux inégalités ».

7 On considère une situation de « mal-emploi » lorsque l'individu a vécu, lors des 12 derniers mois, au moins l'une des situations suivantes : un temps partiel non choisi, un travail d'intérim non choisi, un CDD non choisi, un chômage égal ou supérieur à 6 mois.

Les inégalités environnementales se caractérisent quant à elles par une distribution différenciée des bénéfices et préjudices environnementaux. Elles mettent en relation « des ménages, des ressources (renouvelables ou non) qu'ils utilisent, et des pollutions qu'ils subissent » (Dozzi *et al.*, 2008), et trouvent quatre formes d'expression : territoriale (répartition dans l'espace des aménités environnementales et des infrastructures gênantes) ; accès aux facilités et aménités environnementales ; exposition aux risques et nuisances ; participation à la décision politique en matière d'environnement (Villalba et Zaccai, 2007). L'exemple de la qualité de l'air à Bruxelles illustre par exemple ces inégalités environnementales. Les quartiers, dont nous considérons qu'ils sont des unités urbaines aux dimensions géographiques - emplacement dans la ville - et socio-culturelles - perception du quartier par les habitants, partage de caractéristiques culturelles, sociales, économiques entre les habitants, etc -, présentent des caractéristiques environnementales différentes (Manusset *et al.*, 2007). L'analyse comparative de la qualité de l'air entre les quartiers contient également ces deux dimensions. Elle est d'abord territoriale, puisqu'il s'agit d'observer son degré de qualité à différents endroits d'un même ensemble urbain. Elle est ensuite socio-culturelle puisqu'elle a potentiellement un impact sur la perception de leur cadre de vie qu'ont les habitants d'un quartier. Lorsque le niveau de présence de polluants dans l'air est plus élevé dans l'un de ces espaces circonscrits que dans un autre, il peut s'agir d'inégalité environnementale. Or, une étude menée à Bruxelles a montré que les communes les plus pauvres de l'ensemble urbain sont aussi celles qui présentent les plus fortes concentrations de certains polluants (PM 10 et Nox). Selon cette même étude, l'effet sur la perception de la qualité de l'air est réel, et l'indicateur subjectif - perçu par les habitants - recoupe « dans les grandes lignes l'indicateur plus objectif des émissions industrielles » (Dozzi *et al.*, 2008). Ainsi les habitants, en plus d'être exposés à un risque pour leur santé, sont susceptibles de ressentir une gêne au quotidien, causée par un air dont la qualité est dégradée. Dans ce cas et dans bien d'autres, la qualité du cadre de vie est très fortement corrélée au statut social des habitants, et les inégalités environnementales s'y articulent alors avec d'autres formes d'inégalités préexistantes.

Les inégalités se manifestent donc dans de nombreux domaines de la vie collective, dont nous avons pu développer ici quelques exemples. Le phénomène auquel cette étude s'intéresse particulièrement se trouve à l'intersection entre des inégalités sociales déjà anciennes, et qui perdurent dans le temps, et un phénomène relativement récent, le changement climatique. Il nous faut donc, à présent, nous pencher sur l'articulation potentielle entre ces deux phénomènes, que nous pouvons d'ores et déjà nommer : les inégalités climatiques.

b) Les inégalités climatiques

Les études climatiques réalisées en Belgique montrent que les effets du changement climatique y sont déjà observables. Qu'il s'agisse de la perturbation des cycles de précipitation ou de l'augmentation de l'occurrence, de l'intensité et de la durée des vagues de chaleur, les effets sont réels (De Ridder *et al.*, 2020). Si la construction du récit dominant sur le changement climatique a tendance à en homogénéiser les causes et conséquences en les attribuant à l'humanité dans son ensemble⁸, de nombreuses études montrent que la responsabilité et les effets de celui-ci, mais aussi des politiques d'atténuation adoptées par les différentes autorités publiques, s'appliquent

⁸ Lire à ce propos l'ouvrage de Jean-Baptiste Comby, *La question climatique : genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris, Liber, 2015, 250 p.

différemment aux différents pays sur une échelle internationale⁹, et aux différents groupes sociaux à toutes les échelles (Guivarch et Taconet, 2020). En cela, il importe d'inscrire la dimension humaine du changement climatique dans le cadre de rapports sociaux caractérisés par des inégalités. C'est précisément cette articulation que nous qualifierons par le concept d'inégalités climatiques.

Le cadrage de ce concept nous permet de lui attribuer quatre dimensions. Premièrement, ces inégalités concernent les impacts du changement climatique (Guivarch et Taconet, 2020). L'exposition à ces impacts est fortement conditionnée par le milieu social des individus, comme l'illustre l'exemple de la précarité énergétique, qui touche dans l'immense majorité des cas, des personnes en situation de pauvreté et qui les rend bien plus vulnérables aux vagues de chaleur. Deuxièmement, la notion d'inégalités climatiques renvoie à la responsabilité détenue par les individus et groupes sociaux quant à l'apparition du changement climatique (Guivarch et Taconet, 2020). Déjà, parce que très peu d'individus peuvent intervenir dans les processus de décision politique, ceux-ci ne portent que partiellement la responsabilité des choix politiques et économiques ayant entraîné un tel niveau d'émissions de gaz à effet de serre. Ensuite, parce que les groupes sociaux plus aisés adoptent des modes vie bien plus émetteurs en gaz à effet de serre que les groupes sociaux défavorisés, alors même que ce sont ces derniers qui en subissent plus fortement les effets. Le différentiel entre les impacts générés et les impacts subis constitue donc en lui-même une inégalité. La troisième forme d'inégalités climatiques concerne les mesures politiques d'atténuation du changement climatique adoptées par les différents gouvernements (Guivarch et Taconet, 2020). Selon la teneur de ces mesures, les inégalités sociales peuvent s'en trouver renforcées ou réduites. Les dispositifs actuels, qui tablent essentiellement sur des solutions de marché ou sur la fiscalité, ont en majorité pour effet d'accentuer les inégalités, voire d'en créer de nouvelles (Van Cutsem et Belakbir, 2020). Enfin, les inégalités climatiques se manifestent en termes de participation à la lutte contre le changement climatique (Guivarch et Taconet, 2020). Soit du point de vue des leviers politiques, en excluant – non en droit mais de fait – les groupes sociaux désavantagés des instances de décision ; soit de celui des leviers économiques, en valorisant des modes de consommation éco-vertueux qui, en plus d'être coûteux, correspondent aux normes culturelles des groupes privilégiés, et peuvent avoir pour effet de stigmatiser les individus qui ne les adoptent pas, alors considérés comme indifférents à l'écologie, si ce n'est comme pollueurs (Zaccaï, 2020).

En Belgique, les inégalités d'exposition aux conséquences du changement climatique sont marquantes. Les conséquences des vagues de chaleur sur le plan sanitaire y sont beaucoup plus importantes chez les personnes âgées, les très jeunes et les personnes atteintes de co-morbidités. Articulées avec l'exposition liée au logement - précarité énergétique, logements surpeuplés, etc - et aux caractéristiques du quartier - absence d'espaces verts, concentration de polluants, densité de population, etc -, l'effet produit peut s'avérer explosif pour les classes populaires, sur-représentées parmi les personnes articulant tous ces facteurs de vulnérabilité, notamment dans le « croissant pauvre »¹⁰ de Bruxelles (Deboosere et Fiszman, 2007). Les études réalisées en Belgique montrent également que les instruments d'atténuation du changement climatique, qu'ils reposent sur des outils d'incitation - subventions - ou de contrainte - taxations -, prennent majoritairement un caractère régressif (Van Cutsem et Belakbir, 2020 ; De Ridder *et al.*, 2020). Par exemple, les

9 Les inégalités climatiques ont une dimension internationale prépondérante. Seulement, puisque l'objet de cette recherche traite de ce phénomène en Belgique uniquement, nous avons fait le choix de ne pas les développer davantage.

10 Ensemble de communes situées dans la banlieue directe de Bruxelles dont une partie conséquente des habitants subit de forts désavantages socio-économiques.

subventions accordées à l'acquisition d'un véhicule électrique, de panneaux solaires ou à la rénovation du logement, profitent aux personnes ayant les moyens financiers d'investir dans l'achat d'un nouveau véhicule dans le premier cas, aux propriétaires immobiliers qui disposent donc d'un certain patrimoine dans le second, aux revenus les plus élevés dans le troisième. En parallèle, les prix des sources énergétiques d'origine fossile tendent à augmenter, pénalisant les individus qui en sont dépendants. Ces quelques exemples semblent illustrer le fait que les différentes formes d'inégalités climatiques exposées plus haut sont bien observables en Belgique.

Les inégalités climatiques conjuguent deux phénomènes, inégalitaires et climatiques, face auxquels les mouvements de résistance s'organisent à plusieurs niveaux. Dans le sillage des mouvements globaux, dits altermondialistes ou pour la justice globale, une convergence entre luttes écologistes et luttes sociales s'opère autour du concept de justice climatique¹¹. La réponse citoyenne aux inégalités comme au changement climatique est au centre de cette étude. Ainsi, la section suivante tentera d'apporter quelques éléments de définition et de catégorisation à propos de l'espace que les citoyens sont nombreux à investir pour cela, la société civile, ainsi que d'une forme particulière d'organisation citoyenne, les ONG.

Partie 2- Les mobilisations citoyennes

a) Conceptualisation des dynamiques citoyennes : société civile et ONG

Le concept de société civile est très complexe à saisir, et renvoie à de nombreuses conceptions différentes¹². Nous retiendrons ici le relatif consensus dont fait l'objet cette notion, qui concerne la principale fonction de la société civile, celle de faire en sorte que l'organisation de la vie collective ne soit pas le seul fait des structures étatiques (Khilani, 2001). Michel Doucin l'identifie précisément à « l'espace non gouvernemental où s'organise le débat public, à l'agora moderne, à la respiration citoyenne » (Rouillé d'Orfeuil, 2008). Cet espace, dont l'élasticité dépend des contextes historiques, culturels et politiques locaux, est inscrit dans une relation étroite à l'État. Ainsi, selon la prégnance de ce dernier dans l'organisation de la société, de nombreux acteurs aux formes et objectifs variés sont susceptibles d'investir un espace, que nous nommerons société civile, pour participer également à l'élaboration de cette organisation collective (Khilani, 2001). Suivant cette démarche, nous pourrions inscrire la société civile dans un espace plus large, celui de l'arène, en tant que « système organisé d'institutions, de procédures et d'acteurs dans lequel des forces sociales peuvent se faire entendre, utiliser leurs ressources pour obtenir des réponses – décisions, budgets, lois – aux problèmes plus larges. » (Neveu, 2005). Ainsi considérée comme un espace au sein duquel interagissent des groupes d'individus, cette recherche s'attèle à en étudier une partie, au travers d'activités d'ONG, catégorie dont nous allons à présent tenter de dresser les contours.

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont souvent perçues comme la forme d'expression par excellence de la société civile. Cependant, cette catégorie d'organisations n'est pas sans poser un certain nombre de questions quant à ce qu'elle recouvre précisément, et elle ne fait

11 Lire à ce propos l'ouvrage collectif dirigé par Tahseen Jafry, *Routledge Handbook of Climate Justice*, Routledge, 2020, 566 p.

12 Pour en savoir plus sur l'étendue du débat autour de la notion de société civile, lire Khilani, S., « La 'société civile', une résurgence », *Presses de Sciences Po, Critique internationale*, n°10, 2001/1.

pas l'objet d'un consensus total. En effet, il n'existe pas de catégorie juridique qui permettrait de les définir spécifiquement – excepté dans certains droits nationaux. En somme, il existe d'autres critères potentiels pour chercher à catégoriser ces organisations : le champ d'action, le répertoire d'action, les valeurs et missions, le mode de financement, etc (Hudlot, 2006).

Philippe Ryfman, s'inspirant de la catégorisation proposée par la charte des Nations Unies de 1945, se propose d'intégrer à la catégorie d'ONG les organisations qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- un regroupement de citoyens, menant des actions à but non-lucratif et orientées vers un bénéfice s'étendant au-delà des membres du groupe,
- une forme juridique en association ou en tout autre organisme à but non-lucratif,
- un rapport séparé à la puissance publique, autrement dit un caractère non gouvernemental,
- une référence à un système de valeurs (démocratiques, d'engagement libre, articulées à la société civile, etc.),
- un caractère transnational, néanmoins modulable selon Ryfman, qui distingue ONG transnationales et ONG nationales (Ryfman, 2014).

Ces critères de définition de ce qui constitue ou non une ONG nous paraissent équilibrés. Ils permettent de délimiter un périmètre, de manière à ne pas confondre ONG et société civile, en excluant de la première catégorie de nombreuses formes d'organisations constitutives de la seconde - entreprises, associations sportives, etc. Mais elle permet tout de même d'y intégrer un éventail d'acteurs structurés et ayant des formes juridiques - syndicats, associations, partis politiques, etc -, des objets - préservation de l'environnement, défense des droits humains, promotion de la santé, etc - ou encore des répertoires d'action - négociation, action directe, mobilisation, sensibilisation, etc - variés.

Notre étude s'intéresse à des formes d'organisations collectives qui sont recouvertes par cette catégorisation. Elles sont toutes des regroupements de citoyens, dont la vocation n'est pas lucrative et est orientée vers la recherche d'un bénéfice pour la société ; elles sont juridiquement soit des associations, soit des syndicats ; elles opèrent dans un cadre séparé de celui de l'État - bien que certaines soient dépendantes de financements publics ; en principe, elles correspondent aux valeurs attendues de ce type d'organisations - même s'il se peut, bien entendu, que le fonctionnement de certaines structures ne s'accorde pas avec ces principes théoriques ; certaines d'entre elles ont un caractère transnational et seraient donc des ONG internationales, d'autres sont exclusivement actives en Belgique et seraient ainsi des ONG nationales. Afin de préciser la catégorisation des organisations étudiées, nous partiront de leur statut juridique, dont la section suivante est consacrée à en préciser les formes : les organisations associatives et les organisations syndicales.

b) Deux types d'organisations citoyennes : associations et syndicats

Il existe, en Belgique, plus de 90 000 associations (Hudlot, 2006). Le droit belge en prévoit trois formes juridiques, dont la principale est l'Association Sans But Lucratif (ASBL), qui est un « groupement de personnes physiques ou morales qui poursuivent un but désintéressé »¹³ et doit être

13 Serice public fédéral de Belgique :

https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/societes_associations_et_fondations/associations/asbl, consulté le 18/06/2021

composée d'au moins deux personnes. Elle doit rédiger des statuts conformes à la réglementation en vigueur qui définiront l'ensemble des règles qu'elle devra respecter. Une ASBL dispose d'une personnalité juridique propre, différente de celle de ses membres.

En l'état, le statut associatif reconnaît donc un très large éventail de pratiques, qui ont en commun un type de statut juridique et l'ensemble des règles que celui-ci impose. Afin d'affiner ce cadrage, il est utile de préciser que bon nombre de ces associations ne peuvent être entendues comme des ONG, selon la conception de celles-ci retenue ici et explicitée plus haut. Nous pouvons d'ores et déjà dresser plusieurs critères permettant de qualifier ces associations. Leur répertoire d'action se situe dans la sensibilisation du grand public, la mobilisation citoyenne, le lobbying, la concertation, l'expertise et/ou l'action de terrain. Les valeurs portées sont surtout le pacifisme, l'indépendance, la promotion de valeurs politiques, le respect de l'environnement et/ou la lutte contre les injustices. La zone d'influence est nationale, régionale et/ou locale. Enfin, le mode de financement comprend subventions publiques, mécénat (ou financement privé), produits de ventes ou services, dons, cotisations et/ou legs (Hudlot, 2006). Ces critères ne sauraient être un moyen de classer de manière précise les organisations étudiées, puisque la quasi-totalité d'entre elles combine plusieurs des modes relatifs à chaque critère. En revanche, le mode de fonctionnement et le champ d'action nous permettent d'effectuer un début de classification.

Les syndicats sont des organisations¹⁴ qui, historiquement, assurent un rôle de représentation des intérêts des travailleurs auprès du patronat et de l'État. Mais leur rôle dépasse à présent ce cadre. Ils fournissent des services aux travailleurs qui leur sont affiliés (paiement des allocations chômage, formations, etc.), ou encore participent à la gestion des caisses de la Sécurité sociale. En Belgique, où le taux de syndicalisation des travailleurs est très fort (60 %¹⁵ contre 11 % en France et 23 % dans l'Union Européenne¹⁶), il existe trois syndicats. La CSC (ACV en Flandre), d'obédience chrétienne, présente 1,571 million d'affiliés. La FGVB (ABVV en Flandre), socialiste, a quant à elle 1,535 million d'affiliés. Enfin, la CGSLB (ACLVB en Flandre), syndicat libéral, est minoritaire puisqu'elle compte 295 000 affiliés (Faniel, 2018).

Les syndicats, fortement structurés et professionnalisés, sont financés en grande partie par les cotisations des membres, mais également par des primes d'entreprises et de l'État. Ils disposent de permanents, dont l'activité syndicale est effectuée à titre professionnel. Ils sont subdivisés en diverses organisations professionnelles ou sectorielles qui constituent les composantes des différentes confédérations syndicales (Faniel, 2018). Les secteurs et entreprises élisent quant à eux des délégués syndicaux, chargés de les représenter au sein des confédérations et dans les différents organes de concertation.

La Belgique dispose d'un système de concertation sociale particulièrement poussé. En pratique, il existe plusieurs organes de concertation - par exemple le Conseil Fédéral de Développement Durable sur les questions socio-environnementales¹⁷ -, dans lesquels sont présentes de nombreuses organisations de la société civile - organisations patronales, associations et syndicats. Ces organes rendent des avis au gouvernement selon un principe de consensus. Étant très ancrés dans ce système, les syndicats constituent un interlocuteur particulier du patronat et de l'État, et jouent un

14 S'ils peuvent aussi être considérés comme des associations mais, en raison de leurs spécificités vis-à-vis des autres associations étudiées, nous avons choisi de les différencier dans les termes.

15 <https://www.vivreenbelgique.be/4-emploi/les-syndicats>

16 https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/exploitez-nous/exploitez-nous-la-syndicalisation-en-france_3419513.html

17 Voir le site internet de l'instance : <https://www.frdo-cfdd.be/fr>

rôle de médiateur entre ceux-ci et les travailleurs représentés, y compris sur des questions sociétales plus larges que celles relatives au travail (Faniel, 2006).

Nous considérerons donc la société civile comme un espace d'expression, une sphère dans laquelle interagissent de nombreuses organisations, structurées ou non, de manière à influencer l'organisation générale de la société. Les ONG, organisations aux formes et finalités diverses, occupent une place très importante au sein de cette société civile. Parmi celles-ci, les organisations associatives et syndicales retiendront tout particulièrement notre attention.

Il nous faut à présent explorer les manières dont ces deux types d'organisations se mobilisent pour faire valoir les différents intérêts qu'elles défendent, tant en matière de lutte contre les inégalités sociales que de lutte contre le changement climatique. Pour rappel, l'objet central de ce rapport est d'observer la jonction opérée par ces acteurs entre deux phénomènes – les inégalités et le changement climatique – qui, nous l'avons vu, s'articulent sur plusieurs plans.

Partie 3- Associations et syndicats face au changement climatique et aux inégalités

a) La lutte contre le changement climatique

Les associations environnementales apparaissent, à bien des égards, comme centrales dans la mobilisation citoyenne face au changement climatique. Initialement portées par les thématiques purement environnementales - nucléaire, biodiversité, préservation des espaces naturels, etc -, la lutte contre le changement climatique deviendra un moteur d'envergure pour ces organisations à partir de la fin des années 1980. De manière concomitante au traitement scientifique - avec la création du GIEC en 1988 par exemple -, et politique - avec le premier sommet climatique à Rio de Janeiro en 1992 - de la question, les associations environnementales intègrent donc dans leurs préoccupations la lutte contre le changement climatique. Jusqu'à l'émergence de la thématique climatique, trois courants étaient distingués dans la littérature scientifique au sein des organisations environnementales : le mouvement conservateur, l'écologie politique et l'environnementalisme¹⁸. Les stratégies et moyens d'action mobilisés au sein de ces différents courants étaient initialement assez spécifiques. Néanmoins, l'émergence de la thématique climatique a eu pour effet de rendre plus poreuses les frontières entre ceux-ci. Ces 30 dernières années, la stratégie s'est alors concentrée sur des actions à caractère culturel (éducation, sensibilisation, etc.) et à caractère politique (plaidoyer, manifestations, etc.) - qui étaient déjà pour partie mobilisées avant – mais s'est aussi tournée vers la construction d'une expertise à mettre au service de ces deux grandes orientations stratégiques (Comby, 2015).

18 Pour un historique des mouvements environnementaux, lire Faraco, B., « Les organisations non gouvernementales et le réchauffement climatique », *Écologie & Politique*, n°33, 2006/2 ; Berny, N. et Rootes, C., « Environmental NGOs at a crossroads ? », *Environmental Politics*, 27:6, 2018. ; Giugni, M. et Grasso, M.T., « Environmental movements in advanced industrial democracies : heterogeneity, transformation, and institutionalization », *The Annual Review of Environment and Resources*, 40:337-61, 2015.

Le répertoire d'action des associations a donc progressivement glissé vers la production d'une contre-expertise, destinée à leur libérer un espace d'interlocuteur des autorités publiques pour influencer leurs mesures politiques et contrebalancer le pouvoir de lobbying des acteurs économiques (Faraco, 2006). De manière à stabiliser leurs ressources humaines nécessaires à cette nouvelle position, puisque demandeuse en temps et en compétences, beaucoup d'organisations se sont professionnalisées et reposent à présent plus sur le travail salarié que sur le militantisme bénévole (Berny et Rootes, 2018 ; Comby, 2015). Ce double mouvement d'institutionnalisation et de professionnalisation a eu de nombreux effets, à la fois sur leur posture vis-à-vis des acteurs extérieurs, et sur leur fonctionnement interne. D'un côté, il leur a permis d'influencer certaines décisions publiques, parfois à l'échelle nationale ou internationale mais surtout à l'échelle locale en participant à leur conception. De l'autre, elles s'exposent tant à une instrumentalisation par les pouvoirs publics - dépendantes pour beaucoup de subventions, la posture contestataire s'en trouve amoindrie -, qu'à la déresponsabilisation de celui-ci vis-à-vis de la crise climatique - puisque la délégation de l'action publique, y compris à des acteurs associatifs, constitue un retrait de l'État et une privatisation de son action (Faraco, 2006). Enfin, elles présentent une homogénéité socio-culturelle relativement forte. La littérature scientifique disponible sur la composition des mouvements environnementaux dans les pays du Nord nous indique que les profils sont globalement assez semblables, avec des militants et/ou salariés issus de la classe moyenne, très diplômés, ayant des revenus moyens/hauts. Ils disposent ainsi d'un certain nombre de ressources à mettre au service de la promotion de valeurs morales plutôt que de la défense de leur situation matérielle, puisque celle-ci est assurée (Ghillam, 2008 ; Giugni et Grasso, 2015). Le maintien d'une expertise spécifique a donc orienté le bassin de recrutement des organisations environnementales vers une frange des classes moyennes ayant au moins deux caractéristiques communes. Les compétences, en lien avec un diplôme d'études supérieures (Comby, 2015), et la volonté de s'engager professionnellement dans la défense de valeurs - que certains auteurs qualifient de « post-matérialistes » -, plus ancrées dans une conscience morale que dans des intérêts matériels (Ghillam, 2008 ; Giugni et Grasso, 2015). Mais certains auteurs ont également montré que la professionnalisation et l'institutionnalisation des associations environnementales correspondent à un choix des militants écologistes, fortement liés à leur profil sociologique, puisqu'ils disposent justement d'un certain nombre de ressources à mettre au profit de la construction d'une expertise (Ollitrault, 2001).

L'historicité du lien entretenu par les syndicats aux questions environnementales est très ancienne. Depuis le 19^e siècle, ce rapport est caractérisé par la nécessité, pour de nombreux syndicats, de défendre l'environnement des travailleurs, sur les lieux de travail et d'habitation. Ainsi, l'environnementalisme des syndicats s'est surtout manifesté par la recherche d'un environnement de travail sain, notamment sur les sites industriels, ainsi que de conditions de vie saines dans les alentours des usines, très souvent habités par les travailleurs et leur famille¹⁹. Présents lors des négociations internationales pour le climat, les syndicats européens ont dû, depuis les années 1990, se forger des positions sur les questions climatiques, non sans tensions²⁰. La plupart des syndicats des pays du Nord ont adopté, au moins partiellement, des concepts renvoyant à une transition de l'économie vers un modèle bas-carbone. Il s'agit des concepts de Développement Durable, de RSE

19 Pour un historique plus détaillé du rapport entre syndicalisme et environnement, voir Saincy, B., « L'invention (difficile) de l'environnement comme revendication syndicale », *Écologie & Politique*, n°50, 2015/1.

20 Lire à ce propos Snell, D. et Fairbrother, P., « Les syndicats, acteurs de l'environnement », *Revue de l'I.R.E.S.*, n°65, 2010/2.

ou encore de croissance verte (Saincy, 2015). Mais l'un d'entre eux semble particulièrement retenir l'attention des syndicats : le concept de transition juste.

S'il bénéficie d'une acception très large il y a, derrière le concept de transition juste, au moins l'idée que toute transition écologique ne sera pas nécessairement « juste », et peut être bénéfique pour certains individus ou groupes sociaux, et dommageable pour d'autres. Par exemple, il arrive à certaines entreprises de mobiliser des arguments écologistes pour justifier des destructions d'emplois et fermetures d'usines (Felli et Stevis, 2014). Cette notion est à entendre selon un lien étroit entre emploi et environnement, d'une part, mais également selon un rapport de force entre syndicats et patronat. Elle cherche à mettre en évidence la nécessité de penser conjointement emploi et environnement - et à présent emploi et climat - et résister aux tentatives visant à provoquer des scissions entre les mouvements sociaux - entre écologistes et syndicats notamment. À l'échelle mondiale, il existe de très fortes disparités entre les syndicats, entre le Nord et le Sud, entre secteurs, selon les formes organisationnelles ou tout simplement l'orientation politique, qui entravent la composition d'un discours syndical global sur l'impératif d'une transition juste. Néanmoins, le dénominateur commun de la recherche d'une création de nombreux emplois verts constitue un point de ralliement, y compris pour certains syndicats parmi les plus sceptiques (Felli et Stevis, 2014).

Sur le plan climatique, on peut distinguer trois stratégies syndicales. La première consiste à « promouvoir la voix des travailleurs au sein de la transition par des voies non conflictuelles : lobbying, expertise, participation à des groupes d'experts, manifestations, etc. » (Felli et Stevis, 2014, p.116). Il s'agit d'une stratégie surtout mobilisée par des syndicats très bien implantés dans les instances de concertation sociale, et qui sont moins représentés au sein de secteurs particulièrement polluants. Pour ceux qui le sont, la stratégie reste assez proche, mais est caractérisée par une méfiance plus importante vis-à-vis de l'État, n'ayant pas assumé son rôle de transformation écologique et sociale. D'une manière paradoxale au regard de cette défiance, ils cherchent à réguler le capitalisme, sans chercher une transition totale afin de préserver les emplois, le tout en partenariat avec l'État et le patronat. Enfin, la dernière stratégie est plus radicale. Considérant que le capitalisme a, par essence, échoué à protéger les travailleurs, les populations et leur habitat planétaire, et que la propriété privée lucrative ne peut que subordonner l'intérêt général à l'intérêt particulier, elle cherche à modifier radicalement les modes de production et de consommation. La bataille est menée sur les plans culturel - éducation populaire - et politique - mobilisation des travailleurs -, afin de renverser un rapport de force considéré comme favorable aux acteurs économiques au détriment des travailleurs (Felli et Stevis, 2014).

Les missions des syndicats, qui gravitent autour de la défense des intérêts des travailleurs qu'ils représentent, sont fortement tributaires des contextes politiques. Avec l'avènement de la question climatique, et son lien très fort avec une nécessaire refonte de l'activité économique, ils sont donc contraints d'intégrer le climat à leurs revendications. Les nombreuses tensions sous-jacentes au rapport entre préservation des emplois et lutte contre le changement climatique traversent fortement les mouvements syndicaux, ce qui explique en partie leur difficulté à intégrer les questions liées au climat. Néanmoins, de nombreuses confédérations - ou au moins certaines de leurs branches syndicales - sont très actives pour protéger les travailleurs dans un contexte où la pression climatique ne fait que s'accroître avec le temps (Snell et Fairbrother, 2010).

b) La lutte contre les inégalités sociales

Le champ de la lutte associative²¹ contre les inégalités sociales est particulièrement vaste. La recherche portant sur ce domaine est récente, et prend plus la forme de monographies d'associations ou de champs d'intervention précis que d'études exhaustives. Une des pistes d'explication réside au moins partiellement dans le fait que les inégalités, malgré leurs nombreux dénominateurs communs, sont multi-scalaires et donc abordées de manière sectorielle par les organisations associatives. De plus, ces organisations se revendiquent très rarement de la lutte contre les inégalités mais plutôt de la lutte contre une situation donnée. Par exemple, les inégalités socio-économiques sont surtout abordées par la lutte contre la pauvreté (Lochard et Simonet-Cusset, 2005). Néanmoins, nous tenterons ici de dresser les contours généraux de l'action associative à vocation sociale qui, si elle ne se revendique pas forcément de la lutte contre les inégalités, déploie son activité face aux processus créateurs d'inégalités et/ou aux conséquences concrètes de celles-ci. Ce champ est évidemment très vaste.

Les modalités d'action des associations à vocation sociale s'exercent principalement selon deux cadres. Le premier levier mobilisable pour nombre d'entre elles est politique. Le socle de valeurs, ainsi que l'expertise de terrain qui caractérisent les acteurs associatifs leur permettent de formuler des critiques et des propositions à destination des autorités politiques. Ce cadre d'action est caractérisé par un spectre allant de la contestation - en produisant des contre-expertises, en organisant des mobilisations, etc - à la coopération - par leur participation à des instances de concertation ou à des services spécifiques mis en place par l'État²². Le second volet d'action associative contre les inégalités concerne l'intervention auprès de populations défavorisées. Les modalités d'action opérant dans ce cadre dépendent de nombreux facteurs tels que l'échelle d'intervention, le public visé ou tout simplement de choix stratégiques. Il peut s'agir de la proposition de biens et services alternatifs à ceux du marché - moins chers, mieux ciblés, etc ; du développement de systèmes d'entraide et de solidarité ; ou encore d'une intervention en prolongement de l'action de l'État, lorsque celle-ci est défaillante, notamment lorsqu'il s'est désengagé de certaines questions sociales (Comeau *et al.*, 2003). À noter qu'une variante de ce cadre est la mobilisation associative par les populations défavorisées elles-mêmes, qui prend des formes d'expression similaires - ces deux variantes s'entrecroisent d'ailleurs assez souvent, avec une dominante de l'une ou l'autre.

Le fait que ces organisations sociales luttent d'une manière ou d'une autre contre les inégalités n'exclut pas qu'elles soient elles-mêmes traversées par des logiques inégalitaires. La professionnalisation du secteur associatif, déjà évoquée à propos des organisations environnementales, est également prégnante parmi les associations sociales. Cette professionnalisation fait régulièrement émerger une figure « d'expert », qui préfigure une « conception d'un mouvement social selon laquelle les personnes en déficit de ressources sociales et économiques doivent être prises en charge par des personnes d'influence, des élites locales, capables de créer un rapport de force pour obtenir ces ressources ou penser pour elles de bonnes politiques sociales » (Parazelli, 2011). Autrement dit, un écueil récurrent du milieu associatif

21 Nous entendons ici l'action associative d'un point de vue juridique, au sens de l'action exercée par des organisations ayant un statut associatif.

22 En Belgique, le Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion Sociale est un exemple d'organisme rassemblant représentants de l'État, chercheurs et associations ayant pour objectif de produire une expertise, qui devrait servir d'outil pour adapter les politiques publiques (il faudrait cependant étudier les utilisations concrètes des travaux de ce service pour en analyser les répercussions politiques).

consiste à reconduire en interne des mécanismes inégalitaires - de représentation et de participation notamment - contre lesquels il cherche à lutter en externe. En ce sens, les associations de lutte contre les inégalités sociales, pour partie d'entre elles au moins, semblent ne pas échapper au mouvement de tertiarisation économique du secteur associatif. L'expertise recherchée nécessite pour les travailleurs associatifs la mobilisation de certains codes, ressources, qualifications, habituellement plutôt caractéristiques de milieux sociaux plus aisés.

c) Quelles perspectives pour la lutte contre les inégalités climatiques ?

Le cadrage théorique jusqu'ici exposé a pour objet de présenter les éléments nécessaires à la problématisation du contexte de l'enquête. La première partie se veut donner des pistes de compréhension des phénomènes inégalitaires et de réflexion sur leur articulation potentielle au changement climatique en cours et à venir, le tout situé sur le territoire d'étude qu'est la Belgique francophone. La seconde partie donne certains éléments de définition des types d'acteurs étudiés et de l'espace au sein duquel ils interviennent. Enfin, la troisième et dernière partie se veut articuler les deux premières, en dressant l'état des lieux de l'intervention de ces acteurs sur les deux phénomènes en question. Leurs actions sur ceux-ci sont considérées indépendamment l'une de l'autre, puisque l'état de la recherche ne permet pas de caractériser des actions qui porteraient, de manière articulée, sur les inégalités climatiques.

Ainsi, nous avons exploré les trois éléments d'importance pour cadrer cette étude : la situation géographique de l'enquête - Belgique francophone -, les acteurs étudiés - associations et syndicats - et la thématique sur laquelle nous chercherons à caractériser leur intervention - les inégalités climatiques. À présent, il nous faut préciser les trois dimensions analytiques qui constituent les axes de cette recherche : le discours, les actions, les groupes sociaux mobilisés.

À propos du discours, il est clair que le caractère relativement récent de la thématique du changement climatique produit un paysage conceptuel et discursif en pleine construction, y compris au sein des organisations étudiées. Il nous faudra donc tenter de mettre en évidence l'existence ou non d'un lien opéré entre changement climatique et inégalités et, lorsque c'est le cas, les configurations théoriques (concepts mobilisés) et pratiques (objectifs) sous-jacentes au discours. Quelles convergences existent, au niveau des organisations étudiées, entre préoccupations sociales et climatiques ? Comment celles-ci se matérialisent-elles dans le discours ?

En ce qui concerne les actions, nous examinerons les activités déployées par les organisations, à leur initiative ou en réseau, pour matérialiser une lutte sur les plans climatique et social. Quelles formes d'actions actent ce type de convergence ? À qui s'adressent-elles ? Quelles sont leurs finalités ?

Enfin, comme les deux dernières sections l'ont laissé entendre, un enjeu relativement fort semble se jouer au niveau des types de publics militants. En effet, nous considérons que l'accès à la participation politique en matière de lutte contre le changement climatique peut être traversé par des inégalités. Puisque les organisations étudiées sont par certains aspects des vecteurs de participation, leur niveau d'inclusion sociale constitue un objet intéressant pour cette recherche. Quelle est la

composition sociale des organisations étudiées ? Quels sont les enjeux de la diversité socio-culturelle au sein des organisations militantes ?

Après avoir contextualisé l'objet de cette recherche, et avant d'en présenter les résultats en lien avec les trois axes mentionnés, nous allons à présent nous pencher sur la méthodologie d'enquête. Il s'agit, pour la partie qui suit, de détailler la méthode de recueil des données utilisée, de présenter les organisations interrogées en explicitant le moyen de sélection de celles-ci, ainsi que de préciser les choix analytiques et les principales limites méthodologiques induites.

III- Méthodologie d'enquête

a) Objectifs et méthode

La présente étude est initialement motivée par l'existence des différents problèmes sociétaux présentés dans la première partie de ce rapport, d'une importante jonction entre ceux-ci, mais aussi par la nécessité pour un certain nombre de citoyens de prendre part à leur mise en lumière et résolution. Le champ des inégalités climatiques, en tant que point de convergence entre différents enjeux de luttes, est relativement récent. Ainsi, il importait selon nous d'étudier le point de jonction précis entre ces enjeux, et ce au travers du discours de militants qui l'ont cerné, et dont l'organisation est potentiellement disposée à l'intégrer à son combat.

Ce travail a pour ambition d'étudier une partie des associations et syndicats de la société civile belge francophone, et plus précisément de mettre en évidence les modalités de prise en compte par ces organisations de la question des inégalités climatiques. L'objet de cette étude se situe donc au niveau de la jonction qu'elles opèrent entre les problématiques sociales et climatiques qui traversent la société. Il nous faut préciser d'emblée que l'étude n'a pas vocation à établir la mesure dans laquelle cette mutualisation est faite par rapport à l'ensemble du travail mené par les organisations. Il s'agit plutôt de mettre en avant les formes que prennent ces jonctions lorsqu'elles sont faites. En ce sens, le fait que les coalitions soient beaucoup discutées ici ne signifie pas qu'elles représentent la majeure partie du travail des organisations, mais plutôt que c'est surtout par le biais de ces réseaux que se produisent les convergences qui nous intéressent.

La focale est quant à elle placée sur la lutte contre le changement climatique menée par les différents agents, pour s'intéresser à l'incorporation, dans ce combat, de l'impératif de lutte contre les inégalités sociales. Cette incorporation sera analysée sur deux plans. Le premier est externe aux organisations, et concerne la manière dont celles-ci s'activent pour faire évoluer la société sur les questions liées aux inégalités climatiques, à travers leurs prises de positions et les activités qu'elles déploient. Le second est interne aux organisations. Considérant que les inégalités climatiques peuvent se manifester au sein de la société civile lorsque celle-ci exclue certains groupes sociaux, il s'agira d'interroger les mécanismes de la participation sur les thématiques en lien avec le climat, et d'en tirer les conclusions que nous jugerons appropriées.

Ainsi contextualisé l'objet d'enquête, les objectifs de ce travail sont triples. D'une part, il s'agira d'interroger les formes de transversalité du discours des acteurs interrogés sur les questions sociales et climatiques, soit l'intégration dans celui-ci de références en lien avec le concept d'inégalités climatiques ou d'autres notions connexes – justice climatique, transition juste, etc. D'autre part, il faudra mettre en valeur la traduction concrète, dans les activités quotidiennes de ces organisations et coalitions, des prises de position qui se veulent appréhender simultanément les enjeux sociaux et climatiques. Enfin, nous chercherons à questionner les déterminants structurels de la participation sur les thématiques écologiques, pour en comprendre les enjeux et les éventuelles pistes d'évolution.

Pour traiter de ces questions à la fois vastes et complexes, cette étude se veut adopter une démarche comparative, en étudiant syndicats, associations à objet social et associations à objet environnemental. Croiser l'approche d'organisations aux préoccupations différentes sur les thématiques qui nous intéressent, devrait d'abord permettre de repérer les points de convergence et de tension qui résident dans une lecture transversale de problèmes sociétaux. Il s'agit là de comparer la manière dont des organisations sociales – syndicats et associations - et des organisations environnementales se représentent chacun des trois niveaux d'intérêt – discours,

activités, composition. Nous étudierons donc les spécificités et les traits communs à ces organisations en matière d'inégalités climatiques. À un niveau plus macro, il semble pertinent d'interroger les interactions que les organisations entretiennent entre elles, par le biais de partenariats ou de coalitions. Ce volet a pour principal intérêt de mettre en évidence les convergences objectives, passant par la mise en commun de ressources ou la constitution de discours et stratégies fédérateurs. En rassemblant organisations sociales et environnementales, ces convergences sont potentiellement une manière pour les différentes parties de mutualiser leurs préoccupations, et ainsi combattre des problèmes transversaux tels que celui des inégalités climatiques.

Cette étude se base sur le récit de personnes membres des différentes organisations étudiées. Ce choix méthodologique s'explique d'abord par la complexité de la notion étudiée, qui demande une conversation suffisamment longue pour en dresser les contours, étape nécessaire pour s'intéresser ensuite au déploiement de ses dimensions. Ainsi l'entretien nous a semblé être un choix intéressant. En raison de différentes contraintes que nous expliquerons plus loin, aucun autre matériau d'enquête n'a été mobilisé, bien que certains eussent été pertinents – observations de terrain, focus groupe, etc.

Concernant la temporalité, cette étude a été réalisée entre les mois de février et d'août 2021. Les deux premiers mois ont été consacrés à la définition de l'objet et de la méthode d'enquête et à la prise de contacts avec les différentes organisations. Les deux mois suivants ont été focalisés sur la réalisation des entretiens et, enfin, les deux derniers ont porté sur le traitement des résultats et la rédaction du rapport.

b) Échantillon et matériau

L'échantillon retenu pour l'étude comprend quinze organisations, parmi lesquelles sept sont des associations à objet environnemental, six sont des associations à objet social, et deux sont des syndicats. L'objectif était de recueillir les récits d'une proportion équitable des deux types d'associations, et d'avoir ceux de l'ensemble des syndicats présents en Belgique – finalement, deux seulement sur les trois ont été interviewés. La sélection initiale des organisations contactées s'est voulue la plus large possible. Ainsi de nombreuses organisations belges ont été sollicitées, et toutes celles qui ont répondu favorablement ont été interrogées. Le recensement de l'ensemble des organisations d'intérêt s'est fait sur la base de recherches personnelles et de recommandations de la part de diverses personnes – directeur de recherche, amis, personnes interrogées aux cours de l'enquête, etc. À noter que plusieurs refus nous ont été transmis, soit parce que les organisations ne disposaient pas de temps à accorder pour un entretien, soit parce que celles-ci ne s'estimaient pas compétentes pour discuter du sujet traité. Une partie également des organisations sollicitées n'a simplement pas répondu.

L'échantillon comprend donc l'ensemble des organisations représentées dans le tableau suivant, sur lequel nous avons jugé utile de mentionner des éléments relatifs au type de structure, à son importance, son champ d'action, et à la fonction de la ou des personne(s) interrogée(s) :

Organisations étudiées

Nom	Type de structure	Effectifs			Champ d'intervention	Types d'activités	Personne interrogée	Fonction
		Salariés (nombre)	Bénévoles* (nombre) <small>* délégués et affiliés pour les syndicats</small>	Organisations membres (nombre)				
Coalition Climat	ASBL	Oui (1)	Non	Oui (70)	Environnement	Plaidoyer, mobilisations citoyennes	Anonyme	/
Extinction Rebellion (collectif Feminist & Queer)	ASBL	Non	Oui (environ 20)	Non	Environnement	Mobilisations citoyennes	Anonyme	/
Grands-parents pour le climat Wallonie-Bruxelles	ASBL	Non	Oui (environ 800)	Non	Environnement	Mobilisations citoyennes, plaidoyer	Myriam Gerard	Bénévole
Greenpeace Belgique	ASBL	Oui (<i>information non disponible</i>)	Oui (<i>information non disponible</i>)	Non	Environnement	Mobilisations citoyennes, sensibilisation, plaidoyer	Anonyme	/
Inter-Environnement Wallonie	ASBL	Oui (27)	<i>Information non disponible</i>	Oui (environ 150)	Environnement	Éducation permanente, plaidoyer	Anonyme	/
Rencontre des continents	ASBL	Oui (8)	Oui (environ 30)	Non	Environnement	Éducation permanente	Sébastien Kennes	Formateur, animateur et coordinateur
Youth for Climate Belgique	ASBL	Non	Oui (environ 20)	Non	Environnement	Mobilisations citoyennes, plaidoyer	Adélaïde Charlier et Laurie Morauw	Bénévoles
Actrices et acteurs des temps présents	Association de fait	Non	Oui (environ 100)	Non	Social	Mobilisations citoyennes, éducation populaire	Paul Hermant	Bénévole
ATD Quart-Monde Belgique	ASBL	Environ 60 membres en Belgique francophone		Non	Social	Plaidoyer, mobilisations citoyennes, éducation populaire	Nicolas Descamps et Georges de Kerchove	Responsable communication et bénévole
Ciré	ASBL	Oui (48)	<i>Information non disponible</i>	Oui (28)	Social	Services aux personnes étrangères ou d'origine étrangère, sensibilisation, plaidoyer	Anonyme	/
CNCD 11.11.11	ASBL	Oui (environ 70)	<i>Information non disponible</i>	Oui (environ 90)	Social	Plaidoyer, sensibilisation, financement de projets	Nicolas Van Nuffel	Directeur du plaidoyer politique
Femmes Prévoyantes Socialistes	ASBL	Oui (environ 50)	Oui (<i>information non disponible</i>)	Non	Social	Éducation permanente	Sarah de Baets et Florence Vierendeel	Animatrice et Chargée de communication politique et d'études
Rendre Visible l'Invisible	Association de fait	Non	Oui (environ 60)	Oui (environ 60)	Social	Mobilisations citoyennes, éducation populaire	Laurent Toussaint	Bénévole
CGSLB	Syndicat	Oui (environ 600 en Belgique)	Environ 5000 délégués, environ 295000 affiliés en Belgique	Non	Travail	Représentation des travailleurs, participation à la gestion de la sécurité sociale, offre de service aux travailleurs, négociation collective sur le thème du travail	Hadrien Vanoverbeke	Conseiller politique de l'emploi fédéral – environnement
FGTB	Syndicat	Oui (<i>information non disponible</i>)	1,535 million affiliés en Belgique	Non	Travail	Représentation des travailleurs, participation à la gestion de la sécurité sociale, offre de service aux travailleurs, négociation collective sur le thème du travail	Estelle Ceulemans	Secrétaire générale

Figure 1 : Organisations étudiées. Willy Couvert, 2021

Quinze entretiens ont donc été menés, avec en tout dix-sept personnes. La méthode choisie pour réaliser ceux-ci a été le format semi-directif, consistant à disposer d'un ensemble de questions de départ, mais à adapter les questions posées lors de l'entretien de manière à rebondir sur des points jugés intéressants. Cette méthode permet plus de flexibilité, et ainsi d'ouvrir la discussion sur des sujets non envisagés au départ. Cela offre la possibilité de faire évoluer les questions de recherche en fonction de nouvelles données, émanant du terrain d'enquête. Les outils utilisés ainsi que la durée des entretiens sont recensés dans le tableau suivant :

Méthode de recueil des données

Structure	Outil de recueil des données	Date	Durée de l'entretien
Coalition Climat	Entretien en vidéo-conférence (enregistré)	14/06/21	37 minutes
Extinction Rebellion (collectif Feminist & Queer)	Entretien téléphonique (non enregistré)	12/05/21	45 minutes
Grands-parents pour le climat Wallonie-Bruxelles	Entretien physique (enregistré)	28/04/21	1h53
Greenpeace Belgique	Entretien en vidéo-conférence (enregistré)	19/05/21	51 minutes
Inter-Environnement Wallonie	Entretien en vidéo-conférence (enregistré)	23/04/21	44 minutes
Rencontre des continents	Entretien physique (enregistré)	10/06/21	1h05
Youth for Climate Belgique	Entretien en vidéo-conférence (enregistré)	20/04/21	42 minutes
Actrices et acteurs des temps présents	Entretien en vidéo-conférence (enregistré)	16/04/21	1h12

Structure	Outil de recueil des données	Date	Durée de l'entretien
ATD Quart-Monde Belgique	Entretien en vidéo-conférence (enregistré)	19/04/21	1h16
Ciré	Entretien en vidéo-conférence (enregistré)	23/04/21	40 minutes
CNCD 11.11.11	Entretien en vidéo-conférence (enregistré)	14/04/21	1h05
Femmes Prévoyantes Socialistes	Échanges par mail	Entre le 10/05/21 et le 21/05/21	/
Rendre Visible l'Invisible	Entretien en vidéo-conférence (enregistré)	16/04/21	53 minutes
CGSLB	Entretien en vidéo-conférence (enregistré)	27/04/21	50 minutes
FGTB	Entretien en vidéo-conférence (enregistré)	21/04/21	47 minutes

Figure 2 : Méthode de recueil des données. Willy Couvert, 2021

Les entretiens ont tous été intégralement enregistrés et retranscrits. Pour analyser ces données brutes et produire les résultats exposés dans la partie qui suit, les éléments ont été extraits des retranscriptions et référencés selon les thématiques étudiées. Sur des thématiques précises, les discours ont été additionnés, juxtaposés ou confrontés entre eux, mais aussi avec une partie de la littérature mobilisée pour dresser le cadrage théorique. Également, nous avons eu recours à quelques documents disponibles par le biais de coalitions et/ou instances auxquelles les organisations participent. Ces documents sont tous disponibles en libre accès sur internet et référencés dans les notes de bas de page de ce rapport.

c) Limites de l'étude

Pour compléter la présentation de la méthodologie d'enquête, il nous faut mentionner les différentes limites auxquelles se confronte cette étude, susceptibles de biaiser en partie les résultats obtenus.

D'abord, les restrictions géographiques semblent devoir être évoquées. En effet, la Belgique est un territoire bilingue – et même pluri-linguistique –, raison pour laquelle nous avons dû focaliser l'enquête sur une partie du territoire belge, à savoir la partie francophone. Cela est d'autant plus dommageable qu'une partie des activités concerne le niveau fédéral belge, et donc également la Flandre, partie néerlandophone. C'est le cas par exemple de la Coalition Climat, réseau national, ou encore du Conseil Fédéral de Développement Durable, instance fédérale de concertation sociale.

Ensuite, les entretiens réalisés font chaque fois intervenir une, voire deux personnes de l'organisation représentée. Dans la limite temporelle qui nous était impartie, interroger le plus d'organisations possibles nous a paru plus pertinent pour dresser un inventaire global, plutôt que de se limiter à un nombre restreint d'organisations. Cette seconde option aurait néanmoins permis, par exemple, d'offrir des éléments de compréhension plus pointilleux de chaque organisation. De plus, la voix d'une ou deux personnes ne saurait se confondre totalement avec celle de son organisation. Pour cette raison, une partie conséquente des données présentées sont à attribuer, non pas aux organisations aux noms desquelles les personnes sont interrogées, mais à leurs représentations et

opinions personnelles. Le parti a été pris d'effectuer une reconstruction du discours des organisations par le biais du discours des militants interrogés. Dans la mesure du possible, nous avons tenté de pointer ce qui nous paraissait strictement individuel, et nous excusons d'entrée auprès du lecteur si la confusion apparaît parfois.

Une autre limite dont nous souhaitons discuter concerne le matériau d'enquête, à savoir les entretiens. La mobilisation de celui-ci aurait demandé, dans l'idéal, le croisement de plusieurs sources au sein de chaque organisation pour être plus représentatif, ce qui nous renvoie à la limite évoquée ci-avant. Mais aussi parce que ce matériau aurait gagné à être combiné à d'autres types de recueil de données. Par exemple, effectuer des observations de terrain lors des activités pour mieux se les représenter ; distribuer des questionnaires quantitatifs aux militants pour détailler la composition sociologique des organisations ; réaliser des focus groupe pour observer les débats internes que peuvent susciter certaines questions, auraient été autant de matériaux permettant d'étayer nos résultats.

Enfin, il apparaîtra au lecteur que certains rapports, notamment issus des travaux du Conseil Fédéral de Développement Durable et de la Coalition Climat, ont été étudiés. En revanche, aucun document relatif aux organisations particulières n'est mentionné dans ce rapport. Les raisons à ce manquement sont essentiellement liées à des contraintes de temps – puisque beaucoup d'organisations ont été étudiées dans une temporalité restreinte – et de disponibilité des documents, pas toujours en accès libre. Ce travail aurait pourtant permis de mettre en évidence des éléments pertinents pour étoffer cette recherche, en élargissant la focale, beaucoup centrée sur les coalitions, aux organisations particulières.

IV- Climat et inégalités : quel(s) champ(s) d'action(s) pour les ONG ? Étude de cas sur quinze organisations de Belgique francophone

Partie 1 – Vers une transversalité des discours sociaux et climatiques ?

Le premier niveau d'analyse que cette étude souhaite mettre en valeur concerne le discours que tiennent les personnes que nous avons interrogées vis-à-vis des liens entre les inégalités sociales et le changement climatique. Nous tenterons de distinguer les éventuelles convergences, dans leur discours et dans celui de leurs organisations, entre préoccupations sociales et climatiques. En partant de la lecture que ces acteurs proposent du phénomène des inégalités climatiques, de ses formes et des populations qu'elles touchent, nous discuterons par la suite des revendications qu'ils portent pour résoudre cet ensemble de problèmes sociétaux.

a) La perception des inégalités climatiques

La question des inégalités climatiques, telle qu'appréhendée par les différents acteurs associatifs et syndicaux interrogés, prend deux aspects particuliers. Le premier est celui de la perception du phénomène des inégalités climatiques qui, nous le verrons, résonne fortement avec le cadrage scientifique du concept. Le second aspect renvoie aux types de groupes sociaux qui, selon nos interlocuteurs, sont principalement touchés par ces inégalités climatiques.

- *Les formes d'inégalités climatiques*

Le cadrage de la notion d'inégalités climatiques proposé par les personnes interrogées au cours de cette enquête renvoie, à bien des égards, au traitement scientifique de la notion. D'un point de vue géographique, celles-ci conçoivent ces formes d'inégalités à l'échelle internationale comme à l'échelle nationale. Puisque cette étude se focalise sur la Belgique, nous ne nous attarderons pas sur la première échelle, pour nous concentrer sur la seconde.

Pour rappel, s'inspirant des travaux d'Éloi Laurent sur les inégalités environnementales, Céline Guivarch et Nicolas Taconet (2020) définissent quatre formes d'inégalités climatiques : une exposition différente face aux impacts physiques du changement climatique ; certaines politiques d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique qui pèsent plus sur certains groupes sociaux ; une corrélation inverse entre la responsabilité et la vulnérabilité des groupes sociaux face au changement climatique ; une capacité de mobilisation de leviers économiques et politiques inégalement distribuée. Nous reprendrons donc cette grille de lecture pour analyser la perception des inégalités climatiques dont ont fait part les différentes personnes interrogées au cours de notre enquête.

Les inégalités d'exposition aux impacts du changement climatique renvoient à « une sensibilité et des capacités d'adaptation différentes entre pays et entre individus » (Guivarch et Taconet, 2020, p.43). L'aspect des inégalités d'impacts au niveau belge qui ressort le plus fréquemment des entretiens concerne la vulnérabilité face au logement, principalement en lien avec l'augmentation des températures et l'accroissement des épisodes de chaleur. Plusieurs interlocuteurs émettent l'hypothèse que les conséquences du changement climatique sur les personnes vivant dans des logements mal isolés sont doubles : une augmentation des factures énergétiques, avec une utilisation accrue de la climatisation pour refroidir le logement ; un impact négatif sur la santé et le bien-être :

« Je crois que c'est la question du logement, des conditions de logements, les inégalités et les désagréments d'habiter un logement mal isolé, qui vont s'accroître. Si vous habitez un grenier par exemple, qui n'est pas isolé, avec le changement climatique c'est dur. »²³

Le second élément, abordé par deux interlocuteurs, est celui de la santé. Il renvoie d'ailleurs directement au logement, mais est aussi considéré indépendamment de celui-ci, comme le montre l'extrait d'entretien suivant :

« Les populations vulnérables auront moins de ressources (économiques notamment) pour faire face au changement climatique. Elles auront donc potentiellement plus de problèmes à payer des soins de santé provoqués par le changement climatique (augmentation de la pollution, difficultés au niveau des poumons, etc). »²⁴

Enfin, le troisième élément au sujet des inégalités d'impacts, également cité par deux interlocuteurs, est celui des effets sur l'agriculture. Considérée comme un secteur déjà très précarisé et vulnérable aux modifications du climat, les bouleversements des régimes de précipitations relatifs au changement climatique seront accompagnés d'inondations et sécheresses plus récurrentes, préjudiciables pour ce secteur. Les impacts se situeraient, toujours selon ces deux interlocuteurs, en termes de productivité, et par extension d'emploi.

Considérons à présent la perception qu'ont les personnes interrogées du potentiel inégalitaire des politiques climatiques, qui « peuvent avoir des effets régressifs ou progressifs, augmenter ou diminuer les inégalités et la pauvreté, selon la façon dont elles sont conçues et mises en oeuvre » (Guivarch et Taconet, 2020, p.51). Il nous faut préciser ici que les questions ne portaient non pas sur les politiques climatiques susceptibles de réduire les inégalités – ce qui sera traité dans l'une des sections suivantes – mais bien sur les politiques publiques d'atténuation couramment mobilisées par les États et considérées comme injustes par une partie des acteurs rencontrés. Sur la question de la taxe carbone par exemple, soulevée lors de plusieurs entretiens, nous pouvons noter une crainte, partagée par beaucoup, qu'elle soit défavorable à certains groupes sociaux :

« C'est une mesure typique dont on craint que l'effet soit que les publics précarisés voient leurs coûts monter. Par exemple si le gouvernement décide d'augmenter le prix de l'essence, ça va forcément impacter davantage ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter une voiture

23 Entretien avec Myriam Gerard, association Les Grands-Parents pour le Climat, réalisé le 28 avril 2021.

24 Échanges par mail avec Sarah de Baets et Florence Vierendeel, association Femmes Prévoyantes Socialistes, réalisés entre le 12 avril et le 20 mai 2021.

électrique. Donc c'est un peu la double peine à chaque fois, car les plus précarisés vont payer davantage et n'auront pas forcément d'alternatives. »²⁵

Sur l'énergie en général, les craintes sont également récurrentes que les contraintes portant sur le secteur des énergies fossiles soient répercutées sur le coût à la consommation. Et, par extension, sur le consommateur qui pourrait être contraint d'augmenter son budget consommation. Globalement, la critique de mesures climatiques au potentiel inégalitaire se concentre sur les taxations, principalement sur l'énergie, avec des répercussions sur les transports et le logement. Les conséquences pour des personnes ne disposant pas des ressources leur permettant de modifier leurs modes de consommation - car dépendants de véhicules thermiques, d'approvisionnement en électricité d'origine fossile, ou vivant dans un logement dont les caractéristiques ne protégeront pas ses locataires d'une augmentation des coûts de l'énergie - sont donc perçues par une partie des interlocuteurs comme injustes. Il s'agit ici essentiellement de politiques publiques sectorielles. Néanmoins, la dimension plus générale dans laquelle s'inscrivent ces mesures, celle de « politiques néo-libérales »²⁶ inspirées des mécanismes de marché, est également parfois mentionnée :

« Autre chose, pour l'instant les industriels sont soumis à un système d'*emission trading*, le droit d'échanger des titres avec des pays qui polluent moins ou des choses comme ça. Donc l'industrie pétrochimique, notamment à Anvers, utilise énormément ce système car elle est très polluante. »^{27 28}

La troisième forme d'inégalités climatiques, également soulevée lors de certains entretiens, est celle de la responsabilité face au changement climatique : « si les pays et individus les plus pauvres sont les plus vulnérables aux impacts du changement climatique, ce sont à l'inverse les plus riches qui sont majoritairement responsables des émissions de gaz à effet de serre dont l'accumulation dans l'atmosphère cause le changement climatique » (Guivarch et Taconet, 2020, p.47).

Lorsqu'elles le sont, les inégalités en la matière sont présentées selon deux aspects. Le premier aspect est celui de l'injustice ressentie, face au fait que les premiers contributeurs au changement climatique en soient les moins impactés :

« Ce sont les pays et les populations qui contribuent le moins aux émissions de gaz à effet de serre qui en subissent de plein fouet les conséquences, ça c'est la première chose à hurler dans ce qui se passe actuellement. »²⁹

25 Entretien avec Hadrien Vanoverbeke, syndicat CGSLB, réalisé le 27 avril 2021.

26 Échanges par mail avec Sarah de Baets et Florence Vierendeel, association Femmes Prévoyantes Socialistes, réalisés entre le 12 avril et le 20 mai 2021.

27 Entretien avec Myriam Gerard, association Les Grands-Parents pour le Climat, réalisé le 28 avril 2021.

28 Le système d'échange de quotas d'émissions, par exemple en vigueur dans l'Union Européenne, consiste à imposer aux diverses installations de production d'électricité, de l'industrie manufacturière et au transport aérien une quantité d'émissions de gaz à effet de serre maximale, soit des quotas d'émissions. Si les installations dépassent les plafonds d'émissions qui leur sont imposés, les entreprises ont la possibilité d'acheter des droits d'émissions, soit des quotas supplémentaires, à d'autres entreprises de la zone UE qui n'auraient pas atteint leurs plafonds et à qui il resterait une partie des quotas. Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/clima/policies/ets_fr. En théorie, ce système peut donc permettre aux entreprises d'émettre des quantités de gaz à effet de serre largement supérieures aux quotas fixés, tant que des quotas sont disponibles ailleurs et qu'elles ont les moyens de se les procurer.

29 Entretien avec Myriam Gerard, association Les Grands-Parents pour le Climat, réalisé le 28 avril 2021.

« On parvient à se rendre compte qu'il y a une inégalité énorme avec une toute petite partie des personnes qui profitent le plus des ressources sans en payer directement les conséquences. »³⁰

Le second aspect évoqué est une critique de l'éthique individuelle qu'imposerait la lutte contre le changement climatique, selon de nombreux discours courants et institutionnels :

« Les plus pauvres sont parfois accusés à tort d'être les plus gros gaspilleurs d'énergie. Ils sont en tout cas pointés pour leurs consommations excessives (...). Je pense qu'aller en vacances 3 fois en avion chaque année est évidemment beaucoup plus dramatique pour le climat que l'appartement mal isolé des plus précaires chez nous. Il y a une vision très mauvaise de qui est réellement responsable de ces consommations excessives. »

Dans ce cas précis, nous pouvons interpréter ce commentaire en l'inscrivant dans une réaction aux nombreuses politiques publiques qui, par différents instruments, incitent les citoyens à adopter des comportements éco-vertueux – acquérir un véhicule hybride, installer des panneaux solaires, etc. -. Ces comportements, socialement valorisés, sont surtout accessibles à des franges favorisées de la population, dont l'empreinte carbone reste par ailleurs largement supérieure à celle des franges défavorisées (Comby, 2015). Cette tendance peut également engendrer des discours de culpabilisation et de responsabilisation, visant des groupes sociaux qui n'ont pourtant qu'une faible empreinte carbone.

La dernière forme d'inégalités climatiques renvoie à l'accès aux processus de décision politique, dont l'inégale distribution provient « du fait que certains individus ou groupes sociaux ont moins de pouvoir pour infléchir les décisions politiques » (Guivarch et Taconet, 2020, p.41). Mais il semble que nous puissions élargir cet élément à une inégalité de mobilisation de leviers, qu'ils soient économiques ou politiques, pour influencer les politiques publiques ou contribuer à l'atténuation du changement climatique. Par exemple, comme évoqué plus haut, les comportements considérés comme éco-vertueux ont tendance à être valorisés socialement. Ces comportements peuvent être analysés comme la mobilisation d'un levier individuel ou collectif pour lutter contre le changement climatique. Un certain nombre de politiques publiques sont d'ailleurs conçues en ce sens, pour orienter la consommation individuelle. Seulement, cette injonction peut avoir pour effet d'exclure une partie de la population d'un processus collectif d'atténuation du changement climatique, comme l'illustre cette anecdote, évoquée au cours d'un entretien :

« On avait une réunion dans le cadre du rapport 'durabilité et pauvreté', avec un professeur d'université qui expliquait à un public très divers - notamment des militants ayant une vie particulièrement difficile - comment l'isolation pouvait faire faire des économies, etc. Et à la fin, une dame lève la main et dit « comment je peux faire, on m'a coupé l'électricité depuis plus de 6 mois ». Et je trouvais extraordinaire qu'elle puisse rappeler cette réalité à cet universitaire qui était de bonne volonté mais n'avait pas réfléchi au fait que des gens n'avaient même pas l'électricité. Et il était donc contraint de revoir sa conception à travers de nouveaux paramètres.³¹

30 Entretien avec Laurent Toussaint, collectif Rendre Visible l'Invisible, réalisé le 16 avril 2021.

31 Entretien avec Nicolas Descamps et Georges de Kerchove, association ATD Quart-Monde – Belgique, réalisé le 19 avril 2021.

Un autre élément soulevé concerne la participation aux mobilisations citoyennes en lien avec le climat. Il en ressort que celles-ci, de par l’objet lointain et, dans une certaine mesure, impersonnel, auquel elles renvoient ; mais aussi d’un certain nombre de codes qui renvoient à la construction historique du mouvement environnemental, sont surtout composées de personnes fortement dotées en ressources – culturelles, sociales, économiques. Enfin, il a également été déploré, au cours d’un entretien, que les quelques tentatives d’assemblées citoyennes en matière de lutte contre le changement climatique proposées par le parlement bruxellois étaient clairement insuffisantes pour représenter et donner la parole aux personnes les plus marginalisées³².

La perception des inégalités climatiques qu’ont les acteurs interrogés dans le cadre de cette étude recoupe donc globalement les quatre formes présentées plus haut. Le tableau suivant synthétise le nombre de mentions faites aux différents types d’inégalités climatiques que nous avons déjà pu identifier :

Perception des formes d’inégalités climatiques

Type d’inégalité climatique	Différence d’impacts	Effets potentiels des mesures d’atténuation du changement climatique	Différence de responsabilité vis-à-vis du changement climatique	Différence d’accès à des leviers économiques et politiques de mobilisation
Nombre de mentions au cours des entretiens	12	8	4	4
Nombre total d’entretiens	15			

Figure 3 : Perception des formes d’inégalités climatiques. Willy Couvert, 2021

Si le concept en lui-même n’est pas fréquemment employé par les organisations, les entretiens montrent qu’il est néanmoins intelligible, au moins pour certains de leurs membres. Chaque interlocuteur donnant une lecture partielle de ces inégalités, le croisement des discours montre que le lien entre les inégalités sociales et le changement climatique se voit doté d’une lecture qui correspond globalement à la réalité de ce phénomène.

- *Les groupes sociaux touchés par les inégalités climatiques*

Le second point d’attention qui émerge, en termes de perception des inégalités climatiques, concerne les individus et groupes sociaux que celles-ci touchent. Une fois de plus, il s’agit ici de mettre en évidence le contenu du discours des acteurs interrogés sur cette question, et de voir s’il existe un consensus parmi eux, ou si leur perception diffère, et dans quelle mesure. Le cas échéant, il nous faudrait également identifier les variables qui déterminent les discours sur les publics touchés.

³² Entretien avec Nicolas Descamps et Georges de Kerchove, association ATD Quart-Monde – Belgique, réalisé le 19 avril 2021.

Toutes formes d'inégalités climatiques confondues, la position socio-économique des individus et groupes sociaux sur l'échelle des inégalités est mentionnée de manière récurrente au cours des entretiens. Sans que la question des populations touchées soit posée de manière directe, les interlocuteurs associent généralement les manifestations d'inégalités climatiques aux caractéristiques socio-économiques des personnes. Les deux exemples ci-après témoignent de cette tendance :

« À l'intérieur de la Belgique, si l'on prend les impacts du changement climatique qui est déjà là, il est clair qu'il va avoir des effets d'abord sur les plus précarisés, les plus pauvres. »³³

« Ce que l'on remarque, c'est que ce sont les personnes les plus précarisées qui vont être impactées plus fortement par le réchauffement climatique. Elles ont moins de ressources pour réagir aux menaces. »³⁴

Dans ces deux situations discursives, c'est le qualificatif de « personnes précarisées » qui a été sélectionné pour décrire les groupes sociaux subissant les inégalités climatiques. Si la précarité peut renvoyer à de nombreuses causes et situations, il est précisé, dans les deux cas, à quoi renvoie cette précarité : la pauvreté et le manque de ressources. Comme dans la plupart des entretiens, la clé d'analyse qui est retenue concerne donc une situation sociale, et non des motifs d'inégalités d'ordre culturel - être une femme ou une personne racisée par exemple. L'extrait suivant permet de confirmer la prédominance de cette lecture des inégalités climatiques :

« C'est vraiment le niveau social qui est le plus grand marqueur de l'impact de l'inégalité climatique, puisque moins on a des revenus élevés, plus on est exposé à devoir faire face à des frais énergétiques pour se mettre au chaud, à l'utilisation d'un moyen de transport public ou privé, etc. (...). Le public issu de la migration se retrouve mêlé à des publics simplement précarisés, qui n'ont jamais été mêlés à la migration et qui sont confrontés à l'impact et à l'inégalité climatique de la même manière. Donc ce n'est pas la migration qui caractérise notre public mais plutôt son niveau économique une fois sur le sol belge. »³⁵

Il nous faut préciser que l'association Ciré, au nom de laquelle parle cette interlocutrice, est « active sur le terrain des migrations en matière essentiellement de droits et de défense des droits fondamentaux des personnes migrantes et/ou d'origine étrangère »³⁶. Malgré le fait que les publics issus de la migration soient le cœur de cible de cette association, la lecture que propose cette personne des inégalités climatiques repose moins sur des inégalités raciales que sur des inégalités sociales – entre lesquelles elle précise tout de même l'étroit niveau d'articulation.

Cette tendance générale adresse donc en priorité les inégalités climatiques à une situation socio-économique, s'appliquant à un ensemble vaste d'individus difficilement identifiables. Les quelques lectures alternatives qui sont proposées et qui, en définitive, s'alignent sur cette analyse en termes de précarité, font intervenir d'autres motifs d'avantage/désavantage social.

33 Entretien avec Myriam Gerard, association Les Grands-Parents pour le Climat, réalisé le 28 avril 2021.

34 Entretien avec Nicolas Descamps et Georges de Kerchove, association ATD Quart-Monde – Belgique, réalisé le 19 avril 2021.

35 Entretien avec une membre de l'association Ciré, réalisé le 23 avril 2021.

36 Entretien avec une membre de l'association Ciré, réalisé le 23 avril 2021.

Les deux personnes membres de collectifs féministes interrogées étendent par exemple leur analyse des inégalités climatiques à la situation d'un certain nombre de femmes dans la société :

« Le but du collectif est de rendre le mouvement Extinction Rebellion plus *safe* pour les femmes, car les mouvements écologistes sont aussi des lieux dans lesquels se reproduisent les oppressions de genre. (...). Et en termes de genre, les femmes sont beaucoup plus impactées que les hommes par le changement climatique. »³⁷

« Les inégalités climatiques touchent avant tout les franges de la population les plus vulnérables, ce qui comprend les personnes précarisées et les minorités, notamment de genre ». ³⁸

Nous pouvons noter par ailleurs que, dans le premier cas, le discours porte sur deux formes d'inégalités potentiellement subies par les femmes : l'accès aux espaces de mobilisation citoyenne pour lutter contre le changement climatique ainsi que l'exposition aux impacts. Dans le second cas, l'affirmation semble cependant opérer une distinction entre la situation socio-économique des individus, discutée plus haut, et celle de minorité culturelle exemplifiée par les inégalités de genre.

Les deux interlocuteurs membres de syndicats présentent quant à eux une analyse liée au travail, et au désavantage climatique subi par certains travailleurs. En termes d'exposition de certaines professions et de dégradation des conditions de travail, d'abord :

« Aussi, il y a une différence au niveau des secteurs, puisque certains vont être plus impactés que d'autres. C'est surtout les travailleurs qui travaillent en extérieur qui vont être plus impactés que les autres. Par exemple, les travailleurs de la construction auront plus de jours durant lesquels ils ne pourront pas travailler car la température sera trop forte, tout simplement. Il y aura donc un impact en termes de santé et de productivité, qui sera plus important pour les secteurs de la construction et de l'agriculture. »³⁹

Mais l'impact sur les travailleurs est aussi perçu en relation avec les politiques publiques d'atténuation du changement climatique, pour ce cas-ci appliquées aux zones urbaines :

« Au niveau bruxellois, le précédent gouvernement a décidé de mettre sur pied à Bruxelles des zones de basse émission. Ce qui signifie que depuis quelques mois, et de manière progressive, certains véhicules avec de mauvaises notes d'émissions n'ont plus accès au centre-ville. C'est évidemment nécessaire pour des questions de qualité de l'air à Bruxelles et même d'environnement tout court. Le soucis est que cette mesure a été prise sans mesure accompagnatrice. Donc voilà, il y a des travailleurs et travailleuses qui n'ont pas la possibilité de changer de véhicule, d'avoir accès aux écoles des enfants, à leur lieu de travail en raison d'horaires décalés, etc. »⁴⁰

Ces motifs font apparaître des groupes sociaux plus ciblés, de deux aspects. Dans le premier cas, d'autres formes d'inégalités accentuent le risque de se trouver dans une situation socio-économique

37 Entretien avec une membre de l'association Extinction Rebellion, réalisé le 12 mai 2021.

38 Échanges par mail avec Sarah de Baets et Florence Vierendeel, association Femmes Prévoyantes Socialistes, réalisés entre le 12 avril et le 20 mai 2021.

39 Entretien avec Hadrien Vanoverbeke, syndicat CGSLB, réalisé le 27 avril 2021.

40 Entretien avec Estelle Ceulemans, syndicat FGTB, réalisé le 21 avril 2021.

précaire et, par prolongement, d’être vulnérable face aux différentes dimensions du changement climatique. Le second cas fait référence quant à lui des éléments explicatifs de la situation socio-économique des individus, en l’associant à une position désavantagée dans des rapports économiques liés au travail, que ce soit en termes de conditions de travail ou de contraintes s’appliquant à certains travailleurs - par exemple, le fait de ne pas avoir la possibilité de changer de voiture peut être associé à un niveau de salaire relativement bas.

Au regard de l’ensemble des entretiens menés, il semble que la question du « qui ? » subit les inégalités climatiques, au sens de quels individus et quels groupes sociaux, offre un relatif consensus. Le tableau suivant permet de se représenter cette unanimité :

Perception des groupes sociaux touchés par les inégalités climatiques

Type de groupe social perçu	Groupes désavantagés sur le plan socio-économique		Groupes désavantagés sur le plan du genre		Minorités ethniques	
	Environnementale (7)	Sociale/syndicat (8)	Environnementale (7)	Sociale/syndicat (8)	Environnementale (7)	Sociale/syndicat (8)
Type d’organisation de la personne interrogée (Nombre d’entretiens pour ce type d’organisation)						
Nombre de mentions au cours des entretiens	7	8	2	3	1	1
Nombre total de mentions	15		5		2	
Nombre total d’entretiens	15					

Figure 4 : Perception des groupes sociaux touchés par les inégalités climatiques. Willy Couvert, 2021

La quasi-totalité des personnes interrogées mentionnent des individus étant en situation socio-économique défavorable comme en proie aux inégalités climatiques. Cette situation est qualifiée de diverses manières (personnes précarisées, personnes pauvres, classes populaires, etc.), et est parfois articulée à d’autres formes de domination, de genre principalement et, plus rarement, de race. L’incorporation de ces traits plus spécifiques à des groupes sociaux particuliers – en opposition au caractère plus universalisant, ou moins précis, de la dénomination employée par beaucoup -, ou à des conditions matérielles liées au statut professionnel, semble quant à elle plus partiellement opérée. Lorsqu’elle l’est, c’est surtout par des membres d’organisations dont la vocation est de défendre les intérêts spécifiques de groupes sociaux. Par exemple, les organisations environnementales qui n’ont, sauf exception, pas vocation à défendre certains groupes sociaux précis, ont moins tendance à mentionner de manière précise des groupes spécifiquement concernés par les inégalités climatiques.

S’agissant de la perception qu’ont les différents interlocuteurs des inégalités climatiques, nous retiendrons tout d’abord qu’elle recoupe globalement le cadrage opéré par la littérature scientifique

sur le sujet. Ceci laisse présumer que, y compris lorsque le terme en lui-même n'est pas mobilisé par les acteurs, le phénomène auquel il renvoie est en revanche appréhendé, au moins d'un point de vue discursif. Globalement, la manière dont les acteurs étudiés se représentent les groupes sociaux concernés est sensiblement proche, avec, selon les préoccupations spécifiques des différents collectifs, quelques apports analytiques supplémentaires. Ceux-ci peuvent être mobilisés pour expliquer la sur-représentation de groupes sociaux – par exemple les femmes – parmi les individus désavantagés sur le plan climatique ; ou pour illustrer la spécificité de certaines situations factrices d'inégalités climatiques, comme celle des travailleurs en extérieur.

Cette section s'est proposée de passer en revue les éléments de cadrage de la notion d'inégalités climatiques présents dans le discours des acteurs interrogés au cours de cette enquête. La section suivante est destinée à l'étude d'une partie du discours qui, plus offensive, consiste à proposer des éléments, tant d'ordres conceptuels que programmatiques, pour chercher à rétablir un équilibre et lutter contre les inégalités climatiques.

b) Les positions idéologiques face aux inégalités climatiques

La représentation que se font les acteurs associatifs et syndicaux du problème qui nous occupe leur est, dans une certaine mesure, personnelle – bien que l'on puisse supposer qu'elle soit partagée par une partie des autres membres de leurs organisations respectives. En revanche, la stratégie de toute organisation doit être motivée par un discours commun, une conception partagée des manières de résoudre un problème donné. L'objet de cette section est donc d'observer, à partir du discours des organisations – médié chaque fois par l'un de leurs membres -, leurs différentes prises de position, qu'elles portent publiquement et/ou qui correspondent à des systèmes de valeurs internes, pour répondre aux enjeux climatiques et sociaux.

- *Dimension conceptuelle*

La mobilisation de concepts semble fondamentale dans l'analyse du discours sur une question donnée. Les concepts, selon le sens qui leur est donné et l'utilisation qui en est faite, peuvent aussi bien recouvrir l'adoption de dispositions critiques à l'égard d'un problème donné, que la proposition de contre-modèles, et ainsi être supports d'action pour les organisations. Agnès Michelot, au sujet de la justice climatique, observe qu'elle « agit comme un moteur de responsabilité individuelle et collective dans la mesure où elle conduit à identifier les inégalités générées ou amplifiées par le réchauffement planétaire et à rechercher ses sources. » (Michelot, 2019, p.21). Nous retrouvons ici les deux principes, « identifier » et « agir », qui peuvent être considérés comme constitutif de l'appropriation conceptuelle.

Au cours des entretiens, de nombreux concepts aux dimensions sociale et climatique ont été évoqués par nos interlocuteurs, soit pour manifester leur adhésion personnelle à ceux-ci, soit en faisant référence au discours tenu par leur organisation. Deux concepts retiendront particulièrement notre attention, car mobilisés par plusieurs des acteurs interrogés. Il s'agit des notions de justice climatique et de transition juste.

La discussion autour du concept de justice climatique s'est faite avec quatre interlocuteurs, et se situe sur deux plans. Le premier est celui du sens qui lui est donné par la personne interrogée ou par son organisation, le second concerne son appropriation par l'organisation au sein de laquelle elle se situe, soit l'utilisation concrète qui en est faite par celle-ci. Pour le premier aspect, plusieurs éléments de cadrage de la notion de justice climatique sont observables. Le premier est d'ordre éthique, et renvoie à la critique de l'injustice que constituent les inégalités climatiques, comme l'illustrent les exemples suivants :

« Les personnes les plus riches sont plus responsables du changement climatique, alors que ce sont les personnes les plus pauvres qui en sont le plus impactées. La justice climatique consiste à inverser ce rapport »⁴¹

« La justice climatique (...) c'est l'idée que nous ne résoudrons pas la crise climatique sans prendre en compte le principe de responsabilité commune mais différenciée, et donc le fait que les pays industrialisés doivent faire les plus gros et rapides efforts de réduction des émissions, et qu'il y ait des transferts de technologies et d'argent vers les pays du Sud. »⁴²

Le second élément est plutôt d'ordre analytique, consistant cette fois-ci à comprendre la manière dont les différentes formes d'inégalités interagissent entre elles, démarche illustrée par le propos suivant :

« Pour nous, la justice climatique permet d'opérer des liens entre la lutte contre le changement climatique et les différentes formes de discrimination et de domination à l'oeuvre au sein de notre société, telles que le sexisme. Ainsi, la lutte pour plus de justice climatique permet de prendre en compte ces spécificités et d'inclure l'ensemble de la population, au regard de ses réalités, ses besoins et ses attentes. »⁴³

Enfin, nous pourrions qualifier le dernier élément de stratégique, au sens où le concept est pensé pour rassembler des luttes aux objectifs initiaux différents, en établissant des liens entre leurs préoccupations et en se dressant des objectifs communs :

« Il est temps de rompre avec les modes de production et de consommation actuels, ultralibéraux et productivistes, et de développer un modèle de société qui combatte les diverses formes de domination et qui réponde aux aspirations d'une planète propre et vivable, tout en garantissant à chaque être humain l'accès aux droits sociaux ainsi qu'aux ressources naturelles. »⁴⁴

Ce versant stratégique du concept peut être entendu comme une manière de former une coalition de discours (Hajer, 1993). En effet, la fonction de ce concept peut être de composer une représentation commune d'un problème donné, à savoir comment lutter simultanément pour plus de justice et contre le changement climatique. Des acteurs, auparavant concernés par l'une ou l'autre question,

41 Entretien avec une membre de l'association Extinction Rebellion, réalisé le 12 mai 2021.

42 Entretien avec Nicolas Van Nuffel, association CNCDD 11.11.11, réalisé le 14 avril 2021.

43 Échanges par mail avec Sarah de Baets et Florence Vierendeel, association Femmes Prévoyantes Socialistes, réalisés entre le 12 avril et le 20 mai 2021.

44 Échanges par mail avec Sarah de Baets et Florence Vierendeel, association Femmes Prévoyantes Socialistes, réalisés entre le 12 avril et le 20 mai 2021.

peuvent ainsi, en partageant cette vision commune du problème donné, opérer un tournant stratégique en ouvrant des voies d'action commune avec d'autres acteurs.

Le second aspect que nous pouvons mettre en évidence au sujet du concept de justice climatique est son usage concret par les différentes organisations. À notre connaissance, deux d'entre elles ont réellement intégré celui-ci dans leur discours public. Le CNCSD-11.11.11 et la Coalition Climat font tous les deux campagnes, au niveau belge et international pour le premier, au niveau belge pour la seconde, pour réclamer une justice climatique. En ce sens, ces organisations témoignent d'une appropriation publique du terme, puisqu'elles revendiquent publiquement une justice climatique. Puisque ces campagnes concernent les activités des organisations, nous reviendrons sur leur contenu dans la partie suivante.

Le concept de transition juste a également été abordé au cours de cinq entretiens. Pour rappel, cette notion issue du milieu syndical a été conçue pour concilier la nécessaire transition industrielle – au début en raison des dégâts de l'industrie sur l'environnement, et par la suite pour son empreinte carbone – avec le maintien et la création de nouveaux emplois. Le lien entre emploi et environnement est éminent, et les enjeux dans lesquels s'insèrent la création et la mobilisation de ce concept sont au moins doubles : pour les syndicats, il s'agit de se construire un discours écologiste compatible avec leur mission de défense des travailleurs, et ainsi contourner les traditionnelles oppositions entre emploi et environnement ; pour l'ensemble des luttes sociales et écologistes, il s'agit de construire des alliances sur la base d'un discours commun, puisque « de telles alliances entre syndicats et défenseurs de l'environnement ne peuvent s'effectuer sur la durée que si les syndicats deviennent des écologistes et les défenseurs de l'environnement des syndicalistes » (Felli et Stevis, 2014, p.118). Si d'autres enjeux sont recouverts par ce concept par ailleurs polysémique, nous baserons notre analyse sur ces deux éléments.

Les deux membres de syndicats interrogés mobilisent le concept de transition juste. Pour l'un d'entre eux, il s'agit :

« D'un mot valise, mais dans lequel il y a des points assez concrets. C'est-à-dire que l'on doit impliquer l'ensemble des secteurs, qui doivent prendre part au débat sur le changement climatique, et que ça vienne aussi des travailleurs eux-mêmes, qu'ils s'approprient ce truc-là. Qu'ils soient conscients que ça risque d'avoir un impact sur leur emploi, et comment faire pour ne pas se retrouver le bec dans l'eau quand à un moment on va dire que telle activité pollue, pour ne pas que les travailleurs se retrouvent au chômage. »⁴⁵

On voit apparaître ici la nécessité d'impliquer les travailleurs dans la transition écologique, dans leur propre intérêt puisqu'il s'agit de favoriser la construction d'une conscience sur les incertitudes qui planent sur de nombreux emplois dans un contexte de transition de l'économie. Cette préoccupation se trouve par ailleurs confirmée avec la seconde interlocutrice membre d'un syndicat :

« Les travailleurs, qu'on sensibilise, se sentent évidemment plus concernés par la question de la fin du mois, de la protection sociale, de la perte d'emploi, de la pénibilité, etc., mais

⁴⁵ Entretien avec Hadrien Vanoverbeke, syndicat CGSLB, réalisé le 27 avril 2021.

depuis déjà de nombreuses années, on a des groupes de militants, on travaille en interne et on se mobilise aussi sur les enjeux climatiques. »⁴⁶

Dans les deux cas, l'utilisation du concept répond à une volonté de sensibilisation en interne, de la base syndicale, à propos des enjeux autour de l'emploi. C'est donc un premier aspect du discours syndical sur la transition juste. Le second aspect concerne la mobilisation du concept comme vecteur de revendications en matière d'emploi et d'environnement. Par exemple, en affirmant l'impératif de la reconversion des travailleurs de secteurs polluants et/ou amenés à disparaître, passant par la création d'« emplois verts » et par la formation des travailleurs :

« Demain, le coût de l'énergie va s'amplifier, il y aura des adaptations en termes d'emploi, nous devons nous pencher sur ces questions. On doit avancer aussi sur les enjeux d'une économie décarbonée et nous assurer que les travailleurs soient formés, que les tarifs soient accessibles, etc. »⁴⁷

Le discours, au travers du concept de transition juste, consiste dans ce cas à se positionner sur les deux plans : sur le plan climatique, en se mobilisant pour défendre la transition vers une économie bas carbone, ce qui peut vraisemblablement être entendu comme une manière de lutter contre le changement climatique ; sur le plan de l'emploi, en insistant sur l'impératif de penser la transition écologique en lien avec la construction de voies et de moyens de reconversion pour les travailleurs. En substance, il semble que ce soit là les deux aspects clés du discours globalement tenu par les organisations syndicales sur la transition juste (Felli et Stevis, 2014).

Le second élément d'analyse que nous pouvons relever au sujet du concept de transition juste, dépasse cette fois-ci la sphère syndicale. Il s'agit de la composition d'un discours commun entre acteurs syndicaux et environnementaux, ou tout au moins d'un discours permettant à chacun de ces acteurs d'intégrer les préoccupations des autres, ce qui semble fondamental en vue de constituer des alliances. Nous avons vu que les syndicats semblent avoir intégré, au moins partiellement, la problématique climatique dans leur discours, notamment en mobilisant le concept de transition juste. Mais trois autres personnes, d'organisations non syndicales, ont mentionné la transition juste au cours des entretiens. Pour l'un d'entre eux, il est envisagé comme point de jonction entre social et climat au sens large, sans mention faite à l'emploi ou à l'économie :

« Les politiques climatiques ont un énorme impact social, et notre point de vue est qu'on ne peut pas mener une politique climatique digne de ce nom, sans intégrer une politique sociale tout aussi ambitieuse : c'est le concept de transition juste. »⁴⁸

Pour un autre, la transition juste recouvre également un ensemble de questions sociales au sens large, mais il est tout de même fait référence à l'économie et à l'emploi dans son discours :

« Derrière cette notion, il y a l'idée que des sociétés durables ne viendront pas d'un claquement de doigt, et qu'il y a donc un chemin à faire (...) puisque fondamentalement il n'existe pas de société durable sur cette planète. Il y a des sociétés qui sont à l'intérieur des limites planétaires et bien en-deçà des seuils sociaux, et inversement. L'enjeu est donc de

46 Entretien avec Estelle Ceulemans, syndicat FGTB, réalisé le 21 avril 2021.

47 Entretien avec Estelle Ceulemans, syndicat FGTB, réalisé le 21 avril 2021.

48 Entretien avec un membre de l'association Inter-Environnement Wallonie, réalisé le 23 avril 2021.

rentrer dans une vision qui réconcilie social, environnement et prospérité économique. (...). Cela implique de revoir les politiques industrielles, de développer des politiques salariales, de renforcer la protection sociale, etc. C'est donc une vision globale qui prône un modèle économique qui soit à la fois inclusif et respectueux des limites de la planète. »⁴⁹

Pour la troisième personne, dont le parcours professionnel est lié à l'économie et aux milieux syndicaux et mutualistes, le terme renvoie précisément au lien entre préservation de l'environnement/du climat et préservation de l'emploi :

« Au niveau historique, c'est comment faire pour sortir de l'opposition emploi-environnement, (...), comment on va faire pour défendre l'environnement si au bout cela nous fait perdre notre boulot quoi. Donc moi en interne si j'utilise transition juste je ne vise que ces questions là, d'emploi et de travail pour ne pas mélanger tous les concepts. »⁵⁰

En définitive, l'usage du concept de transition juste est principalement concentrée sur le lien entre emploi et environnement pour les syndicats ou les personnes en lien avec ce milieu. Il est en revanche pour les personnes qui y sont extérieures. Nous pouvons émettre l'hypothèse que, pour les syndicats, cet usage témoigne d'une filiation avec son utilisation historique, celui de défendre les intérêts des travailleurs dans des contextes qui imposent de repenser l'économie. Pour les organisations associatives, il s'agit en revanche d'adopter un langage transversal, de manière à opérer une jonction entre questions sociales, environnementales et parfois économiques. En ce sens, l'usage de la notion de transition juste peut aussi constituer une coalition de discours, puisque des acteurs traditionnellement opposés par les intérêts qu'ils défendent peuvent se regrouper en défendant une vision partagée, dont le contenu nous est donné par le sens du concept.

Les concepts de justice climatique et de transition juste renvoient tous deux à des traditions bien particulières, plutôt en lien avec les mouvements environnementaux pour le premier, et avec les syndicats pour le second. La tendance montre d'ailleurs qu'ils sont respectivement plutôt mobilisés par des associations ou collectifs pour le premier, et par des syndicats pour le second. Néanmoins, ils ont ceci en commun d'opérer une jonction entre les enjeux climatiques et les enjeux sociaux – dont l'approche syndicale y intègre foncièrement le versant économique en lien avec l'emploi -. Cette coalition de discours opérée par les différentes organisations interrogées semble montrer que, notamment par la mobilisation de concepts, celles-ci adoptent des positions idéologiques qui dépassent leurs cadres de préoccupations initiales. Ces positions ont même tendance à se confondre sur certains points, ce qui, semble-t-il, apparaît être la base de la constitution d'un discours commun en matière de luttes sociales et écologistes. Ces compositions communes permettent de mettre en lumière certains concepts transversaux, dont ceux que nous avons évoqué. Pour les différentes organisations, elles peuvent revêtir un intérêt stratégique sur le plan politique, de manière à faciliter la création de coalitions et ainsi donner de l'ampleur à leurs luttes.

Voici les points clés à retenir, selon nous, à propos de l'usage de tels concepts :

49 Entretien avec Nicolas Van Nuffel, association CNCD 11.11.11, réalisé le 14 avril 2021.

50 Entretien avec une membre de l'association Greenpeace Belgique, réalisé le 19 mai 2021.

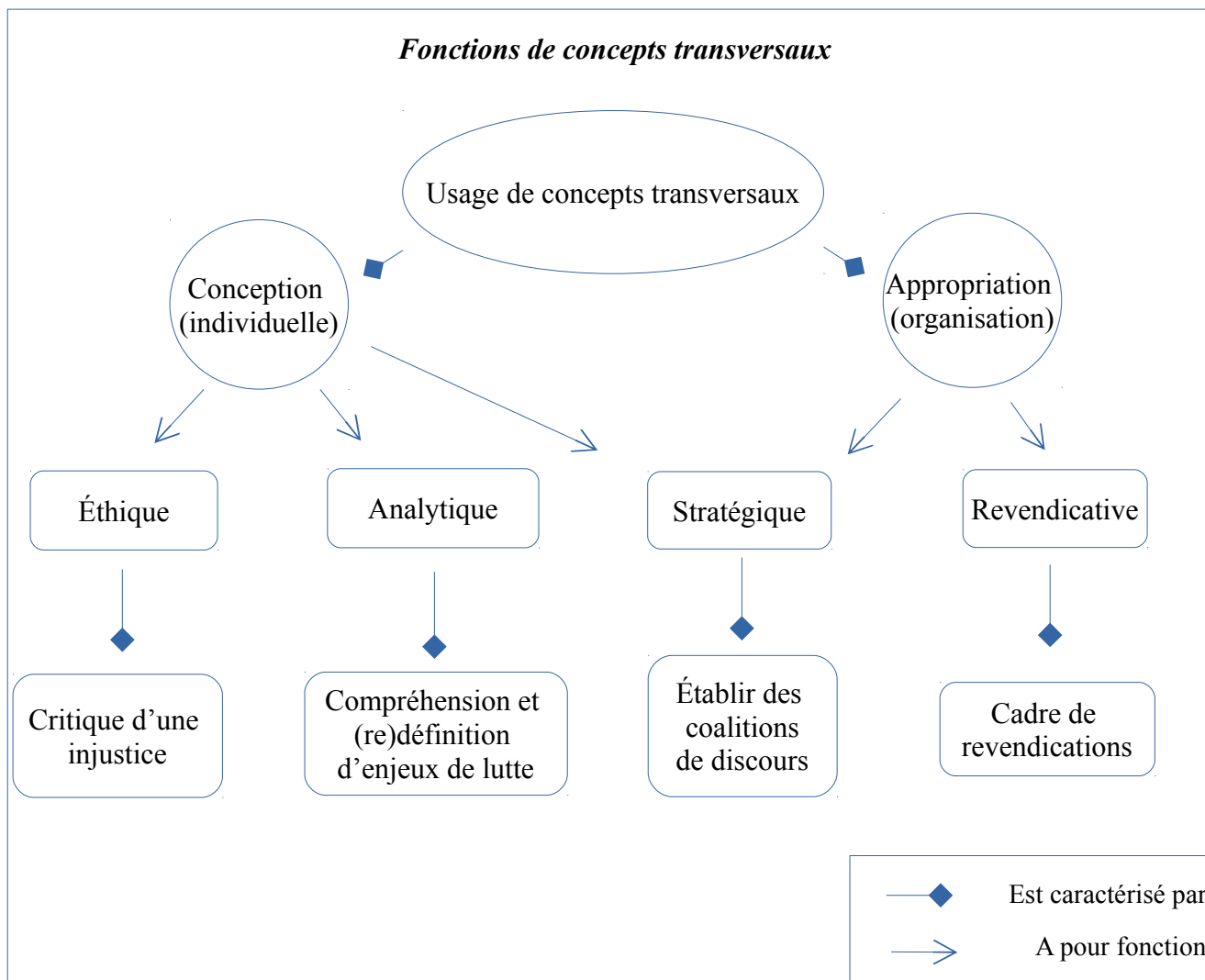


Figure 5 : Fonctions de concepts transversaux. Willy Couvert, 2021

- *Dimension programmatique*

Jusqu'ici, nous avons exposé les différents éléments révélant les cadres d'interprétation que fournissent nos différents interlocuteurs au phénomène des inégalités climatiques, ainsi que la dimension conceptuelle dans laquelle s'inscrit le discours d'une partie d'entre eux. Il nous reste à présent à explorer les pistes de solutions, plus concrètes et parfois inspirées des grands principes conceptuels exposés ci-avant, que nos différents interlocuteurs et leurs organisations respectives proposent pour répondre simultanément aux enjeux sociaux et climatiques en Belgique.

Les propositions programmatiques visant à la fois à atténuer le changement climatique et à résoudre les problèmes sociaux qui nous ont été transmises lors des entretiens sont nombreuses. Dans la grande majorité des cas, elles ne sont pas seulement propres à la personne interrogée mais reflètent la position des organisations aux noms desquelles elles interviennent. Ces propositions portent sur plusieurs plans. Le premier que nous pouvons identifier est celui d'un renforcement de l'État social, de manière à anticiper les problèmes sociaux causés par le changement climatique, ou à proposer un accompagnement vers l'usage d'alternatives aux infrastructures et activités polluantes. Il s'agit essentiellement du développement global des services publics - infrastructures et services de santé, gratuité des transports publics, etc - et du système de protection sociale. Sur ce second point, un

exemple particulièrement intéressant nous est proposé. Considérant que les impacts du changement climatique causeront à moyen terme une explosion de la pauvreté, et entraîneront un nombre important de personnes dans cette situation, un interlocuteur s'inquiète du fait que cette explosion pourrait entraîner l'invisibilisation des personnes qui sont déjà en situation de pauvreté :

« On s'est donc dit que, pour que le climat ne fasse pas advenir cela, il faut que l'on rehausse les droits et ressources minimales de chacun. Autrement dit, que les financements des allocations de remplacement dépassent le seuil de pauvreté, ce qui n'est actuellement pas le cas. »⁵¹

Autrement dit, le mouvement réclame que les autorités publiques prennent acte du potentiel dévastateur des effets du changement climatique sur la pauvreté, en garantissant aux personnes sans emploi des allocations dont le montant leur permettrait de vivre au-delà du seuil de pauvreté.

Le second point d'attention à mettre en évidence au sujet des propositions évoquées au cours des entretiens concerne la fiscalité, soit le moyen de financer la transition écologique, et d'inciter ou de contraindre à l'adoption, pour les organisations ou individus, de comportements moins émetteurs en gaz à effet de serre. Sur ce point, la question d'une taxation carbone a été mentionnée dans environ la moitié des entretiens, et fait apparaître des prises de position qui divergent par un certain nombre d'aspects entre les organisations. La Coalition Climat, qui regroupe une partie des organisations interrogées au cours de cette enquête, témoigne des débats que provoque cette mesure. L'un des interlocuteurs, salarié d'une organisation membre de la Coalition climat, nous l'explique :

« On (les associations environnementales) sort d'un gros round de discussions au sein de la Coalition Climat avec les syndicats et les organisations de lutte contre la pauvreté pour essayer de trouver un consensus, une position commune sur la question de la fiscalité environnementale, sur comment on fait augmenter le coût des comportements polluants sans faire augmenter la facture des plus démunis. On a passé énormément d'heures avec ces organisations pour tenter de dégager un consensus. »⁵²

Globalement, la question semble assez clivante entre les organisations environnementales d'un côté, et les syndicats et associations sociales de l'autre. Les premières ont tendance à se montrer favorables à une telle mesure, en prenant toutefois le soin, dans tous les cas rencontrés, de préciser la nécessité de construire cette mesure en contre-balançant les effets sociaux par des mécanismes de compensation :

« Le positionnement principal (de la Coalition Climat) c'est de dire qu'elle ne peut pas être prise de manière isolée, et doit être prise dans le cadre d'une réforme fiscale plus large, et dans le cadre d'un programme social plus large, notamment sur la rénovation (des logements). En tout cas il doit y avoir des mesures sociales de prises pour éviter que la facture des gens qui sont en situation de précarité énergétique n'augmente. »⁵³

« Nous on estime qu'il faudrait absolument imposer une taxe carbone (...) qui peut être utilisée pour réduire les inégalités. (...) Maintenant, il faut arriver à convaincre qu'il y a

51 Entretien avec Paul Hermant, collectif des Actrices et Acteurs Des Temps Présents, réalisé le 16 avril 2021.

52 Entretien avec un membre de l'association Inter-Environnement Wallonie, réalisé le 23 avril 2021.

53 Entretien avec un membre de l'association Inter-Environnement Wallonie, réalisé le 23 avril 2021.

moyen d'implanter une taxe carbone qui permette cela, à condition d'utiliser cet argent et de le répartir. »⁵⁴

Du côté des syndicats et associations sociales, on se montre en moyenne plus méfiant sur ce type de mesure, sans pour autant en rejeter systématiquement tous les principes, comme par exemple l'imposition de contraintes sur les émissions carbone liées à la consommation :

« On a commencé à travailler sur la taxe carbone, en prenant position sur le fait que ce soit la pire des solutions. (...) On se dit plutôt qu'à partir du moment où nous disposons tous du même quota d'utilisation de carbone par an, on l'utilise comme on veut. On ne peut donc pas aller plus loin que ça. Et de toute manière les gens en situation de précarité sont très loin de ce quota et en seront bénéficiaires. »⁵⁵

Un autre interlocuteur, membre d'un syndicat, se montre toutefois plus méfiant encore, y compris sur les discours qui associent des compensations sociales à la mesure :

« Un débat qui risque de créer certaines tensions est celui autour de la taxe carbone. Typiquement, là il peut y avoir des opinions divergentes entre les syndicats et les organisations environnementales, parce que c'est une mesure typique dont on craint que l'effet soit que les publics déjà précarisés voient leurs coûts monter. (...) Même si une redistribution est souvent prévue dans les projections, (...) quand même certains ont tout juste de quoi finir leur mois et quelques euros en plus pour l'essence les handicapent directement. Donc c'est typiquement un sujet dans lequel on voit des inégalités »⁵⁶

Sur ce type de sujets clivants, les coalitions peuvent être vectrices de consensus, puisqu'en l'occurrence la Coalition Climat a intégré la défense de cette mesure à son plaidoyer politique. Les coalitions peuvent, en ce sens, être porteuses d'un discours commun. Mais le consensus apparaît toutefois seulement partiel puisqu'il ne modifie pas nécessairement les positions soutenues par l'ensemble des membres.

La troisième catégorie programmatique que nous pouvons identifier au regard des entretiens concerne la revendication de mesures sectorielles, portant notamment sur la mobilité et le logement. Nos interlocuteurs, et par prolongement leurs organisations, sont nombreux à identifier le problème de la précarité énergétique et de la mauvaise isolation de nombreux logements (cf p. 27). En réponse à cette situation, beaucoup réclament d'ambitieuses politiques publiques de rénovation des logements et d'amélioration énergétique, financées par les différents organes étatiques - niveaux fédéraux et régionaux. Concernant la mobilité, plusieurs interlocuteurs réclament le développement des réseaux de transports publics, devant permettre à chacun d'abandonner sa voiture individuelle sans que les temps de déplacement ne soient trop prolongés. Également, la Coalition Climat revendique par exemple de « supprimer progressivement le système des voitures-salaires⁵⁷ d'ici à

54 Entretien avec Myriam Gerard, association Les Grands-Parents pour le Climat, réalisé le 28 avril 2021.

55 Entretien avec Paul Hermant, collectif des Actrices et Acteurs Des Temps Présents, réalisé le 16 avril 2021.

56 Entretien avec Hadrien Vanoverbeke, syndicat CGSLB, réalisé le 27 avril 2021.

57 La « voiture-salaire » est un système spécifiquement belge permettant aux entreprises d'offrir l'usage d'une voiture dont elles supportent le coût initial à leurs employés. Ceux-ci sont libres de l'utiliser pour leurs déplacements personnels (contrairement aux voitures de société). L'employeur, en mobilisant ce système, paye une cotisation de solidarité à la place d'une cotisation sociale, et réalise des économies puisque la première est moins élevée.

2030 », en prévoyant une « rémunération égale à la voiture-salaire et aux avantages qui s’y rapportent, dans le cadre du statut unique ouvrier-employé, pour tous les travailleurs »⁵⁸.

La quatrième catégorie concerne le travail, bien que des considérations concernant ce domaine soient plus rarement évoquées. Nous avons par exemple discuté plus haut des préoccupations syndicales au sujet de l’impératif de la création d’emplois verts et de la formation des travailleurs dont l’emploi est menacé, ainsi que des personnes sans emploi, pour obtenir les qualifications nécessaires à la prise en main des emplois potentiellement créés. Certaines organisations revendiquent également, en matière d’agriculture, de profondes réformes de la Politique Agricole Commune, à la fois pour permettre aux consommateurs d’accéder à une alimentation de qualité à moindre coût, mais aussi pour assurer une rémunération équitable aux agriculteurs et ouvriers agricoles. D’autres revendications portent sur la réduction du temps de travail de manière réduire l’activité et mieux répartir le temps de travail nécessaire. L’effet escompté consisterait en une baisse des émissions liées à la production, ainsi qu’une baisse du chômage et de l’inactivité non choisie.

Ainsi, les traductions programmatiques des préoccupations des différentes organisations interrogées en matière de lutte sociale et climatique sont nombreuses. Certaines d’entre elles sont assez consensuelles, partagées par la plupart des organisations. Cependant, nous pouvons observer des nuances sur d’autres questions, comme par exemple celle de la taxation carbone et, dans une moindre mesure, celle de la suppression des voitures-salaires.

Voici un récapitulatif des différentes propositions programmatiques, rappelant leur niveau d’occurrence⁵⁹ au cours des entretiens et, surtout, le niveau d’adhésion⁶⁰ dont elles font l’objet par les différentes personnes interrogées, et dans certains cas par leur organisation :

58 Coalition Climat, « Mémoire pour un Green New Deal Belge », mars 2021, p.12.

59 Nous considérons que, lorsqu’un élément est mentionné lors de moins de 3 des 15 entretiens réalisés, l’occurrence est faible ; entre 3 et 6 fois, l’occurrence est moyenne ; plus de 6 fois, l’occurrence est forte.

60 Lorsqu’un élément est mentionné lors de plusieurs entretiens, le niveau d’adhésion est considéré comme faible quand moins de la moitié des personnes donnant leur opinion y adhèrent ; moyenne lorsque c’est le cas pour environ la moitié ; et forte quand plus de la moitié y souscrivent.

Propositions programmatiques pour lutter contre les inégalités climatiques

Type de proposition	Propositions	Niveau d'occurrence de la proposition lors des entretiens* *Selon 3 niveaux : faible, moyen, fort	Niveau d'adhésion des organisations qui mentionnent la proposition *Selon 3 niveaux : faible, moyen, fort	Remarques
Renforcement de l'État social	Développement des services publics	Moyen	Fort	
	Développement de la protection sociale	Moyen	Fort	
Fiscalité	Taxation carbone	Fort	Moyen	Clivage notable entre les associations environnementales qui y adhèrent globalement, et les associations sociales et syndicats qui y sont plus réticents.
Mesures sectorielles (mobilité et logement)	Facilitation de l'accès à la mobilité durable	Faible	Fort	
	Restrictions à la mobilité non durable	Faible	Moyen	La question des voitures-salaires, si elle est peu fréquemment abordée, a été mentionnée comme facteur de clivage entre organisations environnementales et syndicats.
	Rénovation/isolation des logements	Fort	Fort	La question du logement est appréhendé comme un vecteur conséquent de vulnérabilité aux impacts du changement climatique, et l'action sur celui-ci est donc revendiquée de manière récurrente.
Mesures relatives au travail	Création d'emplois verts	Faible	Fort	L'occurrence, et par conséquent l'adhésion, sont principalement attribuables à des organisations aux personnes ayant un lien spécifique avec le milieu de l'économie.
	Investissements dans la formation	Faible	Fort	

Figure 6 : Propositions programmatiques pour lutter contre les inégalités climatiques. Willy Couvert, 2021

Notons que les membres de certaines organisations environnementales, dont l'activité repose sur l'expertise, sont plus prompts à s'engager sur des mesures sectorielles que sur le souhait d'un changement global de système. Même si à titre personnel ils considèrent celui-ci comme souhaitable. Les organisations sociales et syndicales, dans une certaine mesure, sont plus critiques à l'égard de plusieurs mesures climatiques, et moins enclines à proposer des réformes particulières. Elles privilégient en moyenne une lecture macro de la situation et la proposition de contre-modèles plus que de réformes particulières.

c) Conclusion intermédiaire

En analysant les pratiques discursives propres aux individus interrogés et aux différentes organisations, le lien entre les problèmes sociaux et climatiques est très clairement identifié, et ce par tous les acteurs interrogés. Le cadrage général que nous avons pu relever correspond bien au traitement scientifique des inégalités climatiques. Les différents acteurs les insèrent dans des rapports socio-économiques qui produisent des inégalités auxquelles s'articulent les problèmes liés

au changement climatique. Selon les préoccupations spécifiques des acteurs, la lecture des inégalités climatiques peut être focalisée sur un point précis – comme le travail pour les syndicats – ou intégrer d’autres motifs d’inégalités – comme le genre pour les organisations féministes. En ce qui concerne les concepts mobilisés, qui peuvent être analysés comme des systèmes de valeur défendus individuellement ou collectivement, nous en avons principalement relevé deux : la justice climatique et la transition juste, dont la sémantique révèle la nécessité de lutter contre des injustices. Cette lutte se matérialise en premier lieu par l’adoption d’un certain nombre de prises de positions qui, nous l’avons vu, peuvent être globales ou sectorielles.

Les fonctions du discours porté par des organisations orientées vers la lutte – sociale ou climatique – peuvent être multiples. Nous soutenons ici que l’une d’entre elles est de constituer un système de valeurs commun, parfois décliné en revendications, sur la base duquel se mobiliser. Cette composition peut être considérée comme une forme de coalition de discours, ayant surtout un intérêt stratégique pour les différents agents. Dans la section suivante, nous nous intéressons à la manière dont agissent les différents acteurs étudiés pour lutter face au problème des inégalités, intégré à leur discours de plusieurs façons.

Partie 2 – Quelles incorporations d’objets sociaux aux actions de lutte contre le changement climatique ?

Pour être opérant, le discours des différentes organisations doit se matérialiser dans des activités concrètes. Dans cette partie, nous exposerons le répertoire d’actions en lien avec une visée sociale et climatique, afin d’en analyser le contenu et les finalités perçues par nos interlocuteurs. Nous chercherons donc à étudier la situation de convergence sociale et climatique dans les actions portées par les organisations, les alliances et les coalitions.

Les actions menées par les organisations étudiées sont nombreuses. Aucune organisation n’est entièrement tournée vers des objectifs à caractère social et climatique, et une grande partie de leurs actions sont menées pour apporter des éléments de résolution sur l’une ou l’autre thématique. Nous laisserons donc ces activités spécifiques à l’une ou l’autre question de côté, pour nous focaliser sur celles qui intègrent une dimension sociale et une dimension climatique. Nous pouvons observer deux catégories d’actions proposées par les organisations : les actions à caractère culturel et les actions à caractère politique. Il nous faut d’abord préciser que celles-ci ne sont pas toujours pensées séparément et interagissent à différents niveaux qu’il nous faudra mettre en évidence.

a) Les actions à caractère culturel

Les actions à caractère culturel consistent en la transmission, par des organisations de la société civile, d’informations et de connaissances relatives à un ensemble de sujets de société, à destination de publics ciblés ou du grand public. Elles prennent la forme d’activités d’éducation permanente/populaire et de sensibilisation (Comby, 2015).

- *L’éducation permanente ou populaire*

L’éducation permanente, aussi appelée éducation populaire, est une démarche culturelle qui « fait l’objet d’une reconnaissance et d’un soutien structurel par les pouvoirs publics ». En Belgique, elle est encadrée par un décret qui la définit comme suit : « les associations d’éducation permanente des adultes travaillent à développer les capacités de citoyenneté active et la pratique de la vie associative, avec trois objectifs : une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ; des capacités d’analyse, de choix, d’action et d’évaluation ; des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique. »⁶¹ Mais, plus largement, la démarche d’éducation permanente peut aussi s’appliquer à d’autres organisations qui, si elles ne sont pas financées pour cette mission précise, s’en revendiquent et mènent des actions similaires. Environ la moitié des organisations interrogées sont actives dans une démarche d’éducation permanente.

En termes de contenu, les activités en éducation permanente autour des luttes sociales et climatiques peuvent consister par exemple en l’organisation de rencontres. Ainsi, Greenpeace Belgique a mis en place des rencontres entre ses membres et des membres du mouvement ouvrier autour des

⁶¹ Service de l’éducation permanente, Fédération Wallonie-Bruxelles, <http://www.educationpermanente.cfwb.be/>, consulté le 05/08/2021.

questions liées à la transition juste. « On appelle ça un learning from, listen to and amplify »⁶², l'idée étant de faire intégrer, notamment aux membres de Greenpeace, les préoccupations et situations d'autres personnes pour construire en interne une démarche visant à penser conjointement les questions environnementales et liées au travail :

« Je prends mon travail comme de l'éducation populaire vis-à-vis de mes propres collègues, essayer de les sortir, les faire rencontrer le public, en pauvreté ou autre, qui leur mette un peu la tête à l'envers, et qu'ils se disent 'ah oui enfaite on vient d'imaginer tout un truc ou ton smartphone est connecté à des panneaux solaires, mais ça marche quand tu es propriétaire, et quand tu es locataire ça ne marche pas' »⁶³

Rencontre des Continents, reconnue comme association d'éducation permanente, mène un travail autour de l'alimentation via des dispositifs d'accompagnement de groupes d'habitants et la formation d'acteurs relais sur des thématiques connexes :

« On fait de l'éducation populaire sur les enjeux écologiques et sociaux, à partir d'un thème principal, qui n'est pas le seul, mais qui est la question de l'alimentation, la souveraineté alimentaire, les luttes paysannes, l'agro-écologie, etc. »⁶⁴

Dans ce cas, les publics touchés ne sont pas internes à l'organisation comme dans l'exemple de Greenpeace, mais sont par exemple des ménages en difficulté vivant dans des quartiers populaires. La finalité perçue par notre interlocuteur consiste à agir en facilitateur pour tendre vers des processus d'émancipation, et de penser l'alimentation durable à partir de la réalité vécue de personnes en situation de précarité. Ces activités sont également nourries par une critique d'une alimentation durable qui reste, globalement, l'apanage de classes sociales favorisées.

Ces deux exemples, qui ne sont pas les seuls puisque quatre autres organisations étudiées proposent aussi des actions en éducation permanente sur les questions qui nous intéressent, donnent néanmoins les principaux éléments de compréhension dont nous disposons. Globalement, les contenus passent par des rencontres entre différents types de publics à partir de leurs vécus spécifiques et s'adressent à des publics internes et/ou externes à l'organisation. Elles ont pour finalité de co-construire un ensemble de connaissances empiriques et théoriques qui croisent les enjeux écologiques et sociaux à partir de question spécifiques - comme le travail et l'alimentation dans les exemples proposés.

- *La sensibilisation*

Les actions de sensibilisation, quant à elles, consistent à transmettre des informations - dans un sens plus uni-latéral que l'éducation permanente - à un public ciblé ou au grand public, par le biais de différents outils - articles, événements, ateliers, vidéos, etc. Si les finalités de la sensibilisation sont plurielles, Jean-Baptiste Comby en identifie la principale comme la recherche d'une « mobilisation de consensus », soit transmettre au public l'idée que la cause que l'on défend ne peut moralement pas inspirer autre chose que de la sympathie, et doit donc susciter la mobilisation des individus qui reçoivent ce type d'informations (Comby, 2015). Les actions de sensibilisation visant à faire la

62 Entretien avec une membre de l'association Greenpeace Belgique, réalisé le 19 mai 2021.

63 Entretien avec une membre de l'association Greenpeace Belgique, réalisé le 19 mai 2021.

64 Entretien avec Sébastien Kennes, association Rencontre des Continents, réalisé le 10 juin 2021.

jonction entre les enjeux écologiques et sociaux sont plus rares que les actions en éducation permanente, du moins dans le cas des organisations interrogées. Le CNCD 11.11.11, par le biais de son département « campagnes », organise de nombreuses actions à visée de sensibilisation, notamment des événements de type conférence ou ciné-débat. Dans ce cas, la cible est le grand public, et les finalités sont l'éveil de conscience des citoyens aux enjeux climatiques et sociaux, afin de les pousser à la mobilisation collective. Greenpeace Belgique, via son département « campagnes » également, en propose aussi. Initialement, celles-ci étaient centrées sur des questions environnementales, et l'une de ses membres nous confie que :

« Les angles sociaux sont encore très balbutiants, donc je suis censée les aider à améliorer cet angle là. Par exemple, sur l'énergie ils ne vont jamais parler du prix, de l'accessibilité des énergies renouvelables ou de l'isolation des bâtiments. »

La convergence des causes apparaît, dans cette situation, en pleine construction. Notre interlocutrice de Greenpeace nous confie d'ailleurs la difficulté qu'elle rencontre à modifier le regard en interne sur des questions de fond, dans une organisation dont le rythme doit être très rapide, et où l'espace pour remettre en cause les schémas initiaux – en l'occurrence traiter les questions environnementales indépendamment des enjeux sociaux – est très restreint.

La sensibilisation, contrairement à l'éducation permanente, s'effectue la plupart du temps dans un sens unique, depuis l'organisation vers le grand public. Si, selon les supports proposés, l'échange avec le public est plus ou moins possible, la temporalité est souvent courte, voire instantanée – par exemple une conférence ou un cycle de conférence – et la démarche est donc moins la co-construction d'un discours à partir de plusieurs vécus que la transmission d'une information à partir d'un savoir expert. Les données que nous avons recueillies par le biais des entretiens tendent à montrer que, dans le cas des organisations étudiées, la mobilisation des outils de sensibilisation pour opérer une jonction entre les enjeux sociaux et climatiques est plutôt rare, et le discours transmis en pleine construction.

b) Les actions à caractère politique

Les actions à caractère politique menées par les organisations de la société civile visent, par des activités de coopération ou de contestation, à influencer la décision des différentes structures politiques (Comby, 2015). Selon plusieurs auteurs, les choix stratégiques des mouvements sociaux, lorsque ceux-ci ont des visées politiques, dépendent en grande partie de la structure d'opportunité politique. Celle-ci peut se définir par le niveau d'accessibilité aux décisions qu'offre le système politique en place. Selon qu'il soit plus ou moins ouvert ou fermé, les stratégies des organisations tendent vers la coopération ou la contestation (Kriesi, 2004). Selon les périodes et contextes politiques, les associations environnementales ont privilégié la voix de la concertation ou de l'opposition vis-à-vis des autorités publiques (Faraco, 2006). Partant de ce situation analytique, c'est sur ces deux plans que nous analyserons les actions à caractère politique des différentes organisations étudiées, en lien avec des enjeux sociaux et climatiques.

- *Le plaidoyer*

Les pratiques de plaidoyer consistent, pour les acteurs de la société civile, à exercer une pression sur les autorités politiques pour que celles-ci intègrent leurs revendications en les retranscrivant par le biais de mesures politiques. Le cas qui nous intéresse ici concerne donc le plaidoyer exercé par les organisations étudiées sur les représentants politiques belges, pour que ceux-ci adoptent des mesures visant à lutter contre les inégalités climatiques – ou moins spécifiquement visant à réduire les inégalités et atténuer le changement climatique. La structure d’opportunités politiques spécifique à la Belgique semble grandement favoriser l’usage du plaidoyer en tant que principal outil d’action à caractère politique. D’une part, la concertation sociale, consistant à impliquer les différents acteurs sociaux dans les processus de prise de décision politique, y est particulièrement forte. Cet « art du compromis à la belge » (Faniel et Paternotte, 2015, p.7) repose sur des systèmes de négociation entre parties ayant des intérêts potentiellement divergents, ainsi que sur la recherche d’un consensus entre elles (Faniel et Paternotte, 2015). C’est le premier versant du plaidoyer, formel en ce qu’il s’effectue par le biais d’instances spécifiques à une question de société donnée, rassemblant un certain nombre d’acteurs sociaux dont la présence dans ces instances est considérée comme légitime. Nous nous intéressons à cet aspect du plaidoyer au travers du Conseil Fédéral de Développement Durable (CFDD), instance de concertation à laquelle participent quatre des organisations étudiées ici. Le second versant passe quant à lui par des canaux informels, puisque les acteurs effectuant un plaidoyer peuvent aussi s’adresser directement aux autorités politiques, sans passer par des instances dédiées. Dans ce cas, l’État belge privilégie le dialogue avec des acteurs qu’il juge légitime sur la base de leur expertise au sujet d’une question donnée, et « souhaite en général s’adresser à un nombre limité d’acteurs capables de parler au nom du groupe » (Faniel et Paternotte, 2015, p.7). Ainsi, les organisations de la société civile ont tendance, pour accroître leur légitimité politique en mutualisant leurs ressources, à s’organiser en coupoles d’organisations. La Coalition Climat est, à ce titre, le principal représentant de la société civile vis-à-vis des autorités fédérales belges en matière de climat. Il est également discuté de son cas dans cette partie, puisque nous avons interrogé son unique salariée et que six des organisations étudiées en font partie.

Le CFDD est une instance de concertation sociale qui a pour fonction de transmettre des avis au gouvernement fédéral belge sur la politique à mener en matière de développement durable, sur la base du respect des Objectifs de Développement Durable (ODD). C’est un organe multi-partite, fonctionnant sur le principe du consensus, qui réunit une dizaine de collègues d’acteurs tels que des représentants politiques, scientifiques, d’organisations patronales ou d’ONG – environnementales et de développement notamment. Il suit de près l’agenda politique ayant trait à l’environnement et au climat, et émet des avis quant aux différents plans de réformes annoncés par les autorités politiques fédérales⁶⁵. Quatre des organisations que nous avons interrogées en sont membres : IEW, le CNCD 11.11.11, la CGSLB et la FGTB. Afin d’appréhender l’approche du CFDD sur les questions liées aux inégalités climatiques, trois de ses avis ont été analysés⁶⁶.

Les avis étudiés portent, pour l’un, sur l’analyse d’un projet de loi climat et, pour les deux autres, sur l’analyse de deux plans proposés par le gouvernement fédéral. L’un est relatif à l’adoption d’une politique de développement durable, l’autre à la relance de l’économie dans le contexte de l’épidémie de Covid-19. Dans ces trois avis, nous pouvons trouver quelques préoccupations qui

65 Pour plus d’informations sur le CFDD : <https://www.frdo-cfdd.be/>

66 Les avis, principaux outils mobilisés par l’instance, correspondent à une analyse accompagnée de recommandations sur des projets de réformes spécifiques envisagés par les autorités fédérales.

englobent éléments d'ordre social et climatique, bien que ce soit très rarement le cas. Dans le premier⁶⁷, il est mentionné la nécessité de garantir « une justice sociale et une transition juste, respectant les cinq piliers de celle-ci : dialogue social, création d'emplois (...), formation et compétence, respect des droits humains et des droits des travailleurs et travailleuses et une protection sociale concertée et forte » (p.2). Au-delà de ce principe, aucune mesure précise n'est proposée dans le rapport. Le second avis⁶⁸ contient quant à lui une section intitulée « ne laisser personne de côté »⁶⁹ (p.7), ce qui est à entendre dans un processus de transition écologique. Il y est par exemple mentionné qu'une « attention particulière soit accordée à la dimension sociale de la transition vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous » (p.7), que « le Conseil se félicite de l'intention d'accorder plus d'attention à la lutte contre les inégalités sociales et écologiques dans le domaine de la santé » (p.7) ou encore « qu'il manque des mesures structurelles concrètes pour s'attaquer aux causes des inégalités ». Il précise également l'importance de la lutte contre la précarité énergétique. Là aussi, les recommandations du Conseil se limitent à ces formules globales mais ne contiennent pas de propositions structurelles ou sectorielles. Enfin, le troisième rapport⁷⁰ présente une section intitulée « axe social et vivre ensemble » (p.9), surtout orientée vers le marché de l'emploi. Elle rappelle avec plusieurs formules les intérêts de garantir des emplois dans la transition, ainsi que la formation des travailleurs pour tendre vers l'adéquation des qualifications avec les emplois disponibles. En résumé, le contenu de ces trois avis présente une légère imprégnation de la nécessité de penser conjointement les enjeux sociaux et climatiques. Mais elle ne dépasse cependant pas le cadre de formules assez larges, et ne trouve pas non plus de déclinaisons concrètes.

Nous pouvons aisément imaginer que le format de cette instance de concertation est susceptible de brider fortement la proposition de mesures concrètes. En effet, en plus de mettre autour de la table des négociations de nombreux acteurs aux intérêts potentiellement divergents, cette instance fonctionne au consensus – soit à l'adhésion de l'ensemble des votants aux avis proposés. Ainsi, la proposition de mesures qui viseraient, par exemple, à financer la création de nouveaux emplois « verts » par une forte taxation sur des secteurs polluants, serait certainement mal perçue par les représentants patronaux membres du Conseil. Si les divergences existent sur un plan idéologique ou sur celui des intérêts propres de chacun des collègues, l'impératif du consensus entre tous ces acteurs ne semble pas permettre la proposition de mesures sur des secteurs clés, comme le résume un de nos interlocuteurs :

« Peut-être faut-il sortir du consensus. On le voit aussi dans des organes de consultation avec les employeurs, comme le CFDD. Comme c'est un truc de consensus, c'est très équilibré. Et parfois les organisations environnementales et les syndicats veulent que ça aille plus loin, et ce n'est pas possible de contenter tout le monde. »⁷¹

La présence des acteurs sociaux et environnementaux tels que les syndicats et associations environnementales au sein du CFDD peut néanmoins permettre de garantir que les enjeux sociaux et climatiques y soient posés sur la table :

⁶⁷ Conseil Fédéral de Développement Durable, « Avis relatif à une proposition de loi spéciale Climat », 2019

⁶⁸ Conseil Fédéral de Développement Durable, « Avis sur l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable », 2021

⁶⁹ Cette expression, littéralement traduite de l'anglais « leave no one behind », souvent mobilisée en Belgique, est issue des Objectifs de Développement Durable formulée dans le cadre des travaux des Nations Unies.

⁷⁰ Conseil Fédéral de Développement Durable, « Avis d'initiative relatif au plan pour la reprise et la résilience – volet 'Réformes structurelles' », 2021

⁷¹ Entretien avec Hadrien Vanoverbeke, syndicat CGSLB, réalisé le 27 avril 2021.

« On défend évidemment les enjeux climatiques, on défend une amélioration des normes environnementales, un transfert vers une économie bas carbone. Mais à tout niveau, on va toujours demander un accompagnement social de ces mesures, pour éviter la précarité qui risque d’avoir des conséquences tant au Sud ou au Nord. »⁷²

En résumé, les acteurs interrogés perçoivent clairement les organisations patronales comme une partie aux intérêts divergents, et le CFDD comme un lieu de tension et de clivage avec celles-ci. Il est toutefois probable que la présence d’acteurs sociaux et environnementaux au sein de l’organe de concertation ait permis l’intégration, bien que très minimaliste, de préoccupations liées aux inégalités climatiques dans ses avis⁷³.

La Coalition Climat se définit elle-même comme une « ASBL nationale qui réunit plus de 70 organisations pour une justice climatique »⁷⁴. C’est donc une coupole d’organisations de la société civile, qui constitue le principal acteur de plaidoyer en Belgique sur les questions liées au climat. Son travail de plaidoyer s’effectue par des canaux informels, c’est-à-dire hors de dispositifs spécifiques mis en place par les autorités publiques comme peut l’être le CFDD. Elle mène donc un travail de fond, portant sur l’analyse des mesures politiques, projets de lois et différents plans envisagés par les autorités fédérales, ainsi que sur la production de recommandations sur toutes les thématiques connexes au climat - agriculture, énergie, mobilité, etc. Son plaidoyer se matérialise par des contacts interpersonnels entre les membres de la coalition et certains décideurs politiques, par l’envoi de rapports qu’elle produit aux parlementaires et ministres, ou encore par des rencontres organisées entre délégations de la coalition et de l’État fédéral. Afin d’étudier l’intégration de problématiques liées aux inégalités climatiques dans son plaidoyer, il est ici analysé son dernier mémorandum – ensemble de prises de positions politiques -, paru en mars 2021⁷⁵.

Ce rapport contient une centaine de propositions de mesures politiques, transversales et sectorielles, que l’État devrait adopter pour tendre vers l’instauration d’une justice climatique à l’échelle du territoire belge, finalité inscrite dans le slogan de la coalition. Cette mention tend à indiquer que la coalition intègre pleinement les enjeux de transformation à opérer tant sur le plan social que climatique. Sur l’ensemble des revendications formulées dans ce document, une partie conséquente, soit environ un tiers, intègre des éléments d’ordres sociaux et climatiques. Parmi ses propositions transversales, visant l’implémentation de mesures structurelles, nous pouvons citer la suivante :

« Ancrer les indicateurs de prospérité alternatifs au PIB dans la décision politique. En effet, tout le monde s’accorde aujourd’hui sur l’incapacité du PIB à évaluer correctement le bien-être, la qualité de l’environnement, les inégalités ou encore la qualité de nos services publics. Nos politiques principalement axées sur la croissance illimitée du PIB produisent des dommages environnementaux et sociaux qui, au-delà d’un certain seuil, surpassent même les avantages d’un PIB croissant » (p.8).

Cette revendication met en cause les fondements d’une économie de croissance, comme porteurs de préjudices à la fois sociaux et environnementaux, et s’appuie sur la proposition de nouveaux

72 Entretien avec Estelle Ceulemans, syndicat FGTB, réalisé le 21 avril 2021.

73 Il faudrait, dans une future étude, analyser plus finement la réelle implémentation politique des avis fournis par le CFDD, et notamment des éléments relatifs à la lutte conjointe contre les inégalités et le changement climatique.

74 <https://www.klimaatcoalitie.be/fr/climatecoalition>

75 Coalition Climat, « Mémorandum pour un green new deal belge », mars 2021

indicateurs intégrant « le respect des normes sociales minimales et celui des limites écologiques » (p.8). D'autres approches transversales, concernant le respect de l'égalité des genres dans l'accès aux processus de décision institutionnelle ou le développement des filières de la transition, sont également mentionnées dans cette section du mémorandum.

Les mesures sectorielles intégrant les enjeux sociaux et climatiques sont également nombreuses. Nous pouvons citer par exemple certaines revendications portant sur l'énergie - partage équitable des coûts du réseau entre les particuliers et professionnels -, sur le logement - lutte contre la précarité énergétique, politiques de rénovation des logements -, sur la mobilité - suppression des voitures-salaires avec rémunération équivalente versée aux travailleurs qui en bénéficient actuellement -, sur l'agriculture - réorienter les attributions de la PAC vers des programmes écologiquement durables et assurant une juste rémunération aux agriculteurs, investir dans des programmes permettant l'accès à une alimentation saine et durable pour tous -, sur la consommation - suppression des barrières financières à l'achat de produits durables et de qualité.

L'une des mesures phares proposées dans ce mémorandum concerne la tarification carbone, dont nous avons évoqué plus haut le potentiel clivant, notamment entre acteurs sociaux et environnementaux. Sur ce point précis, la coalition propose :

« La mise en place progressive, dans un cadre de justice fiscale, d'une contribution climat-solidarité visant à décourager la production et l'utilisation de combustibles fossiles tout en soutenant les ménages précaires et modestes. »

Cette tarification carbone est envisagée comme associée à une série d'une série de conditions, notamment sociales. Par exemple, le rehaussement des allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté – qui est également une revendication du collectif Rendre Visible l'Invisible - ; l'abaissement des tarifs, voire la gratuité des transports en commun peu émetteurs en carbone ; la garantie que la rénovation énergétique soit également accessible aux locataires, notamment de logements sociaux ; etc.

Enfin, le mémorandum de la Coalition Climat intègre également un volet relatif à une transition juste, plus ciblée sur les aspects socio-économiques. Il y est formulé un ensemble de demandes aux autorités fédérales, telles que « le développement de compétences, la relocalisation de l'économie et le respect des droits humains », « la création d'emplois décents », « la reconnaissance du travail de soin non rémunéré comme partie intégrante de l'économie », « une protection sociale plus forte », etc (p.19).

A. Jamison (2010) analysait les organisations du travail et les organisations environnementales comme profondément clivées sur les questions liées au climat. À quelques rares exceptions près, le développement technologique et industriel est selon lui perçu comme pourvoyeur d'emplois pour les premières, et la conception des luttes est considérée sous les seuls angles environnemental /climatique pour les secondes. La Coalition Climat, rassemblant organisations du travail, sociales et environnementales, semble à l'inverse tendre vers une convergence des lectures économiques, sociales et climatiques, au moins pour les organisations qui en font partie. Plusieurs interlocuteurs nous ont fait part des nombreux débats en interne, en insistant cependant chaque fois sur la résolution, sans tension selon eux, des divergences de positions. De la même manière que dans le

cas du CFDD, il nous faudrait analyser les traductions concrètes, sur le plan politique, des revendications de la Coalition Climat. Néanmoins, il est clair que celle-ci a imprégné sa grille de lecture d'une approche transversale des enjeux sociaux et climatiques, et de l'impératif de lutter simultanément contre les inégalités sociales et le changement climatique.

- *Les mobilisations*

Les mobilisations correspondent à des actions de contestation publique. Elles peuvent prendre la forme de marches, de rassemblements immobiles, d'actions directes non-violentes ou encore de sabotages. Ces formes d'action peuvent faire intervenir le grand public, généralement en cherchant à mobiliser le plus de personnes possibles afin de gagner en visibilité – comme lors des manifestations de rue – ou être réalisées par des groupes restreints de militants, notamment pour les actions qui demandent plus de coordination – comme l'action directe.

Comme expliqué plus haut, les particularités du système politique belge ont pour effet d'orienter les actions à caractère politique de la société civile vers des formes pacifiées, plutôt ancrées dans la négociation que dans le rapport de force. Ainsi, les voies du plaidoyer sont globalement privilégiées à celles des manifestations ou de l'action directe. Ce mouvement de pacification des ONG environnementales n'est d'ailleurs pas propre à la Belgique, puisqu'en moyenne les ONG du Nord ont tendance à privilégier la coopération vis-à-vis des instances dirigeantes, au détriment de la contestation (Faraco, 2006). Mais il semble que cette tendance soit encore plus marquée en Belgique. Dans une certaine mesure, des pratiques de mobilisation y subsistent tout de même.

La Coalition Climat, en plus de son volet plaidoyer, dispose d'un volet mobilisations. Elle organise ainsi une ou plusieurs mobilisations chaque année :

« On n'a pas des activités très régulières, et en général on mise sur quelques actions par an. (...) Depuis qu'on existe en 2008, on a pratiquement fait une action chaque année pour les COP, en général en fin d'année, la plupart du temps ce sont des marches, car c'est un bon moyen de rassembler du monde, d'être visible. »⁷⁶

C'est le cas également de l'association Youth for Climate, dont le cœur d'activité est partagé entre plaidoyer et mobilisations :

« On essaye de suivre l'agenda politique pour organiser des actions avant que les décisions ne soient prises. Cela nous permet d'agir et d'avertir les Belges à temps, avant que les décisions ne soient prises dans leur dos et qu'il ne soit trop tard. »⁷⁷

Ces actions sont chaque fois menées dans l'espace public, puisqu'il s'agit pour les militants d'être visibles, finalement plus du grand public que des responsables politiques car l'action à destination de ces derniers passe par les voies du plaidoyer. Ces actions prennent la forme de marches dans la rue, ou d'actions directes comme bloquer une rue 'stratégique' – parce que très passante, ou située devant un ou plusieurs bâtiments d'institutions politiques, par exemple.

⁷⁶ Entretien avec une membre de l'association Coalition Climat, réalisé le 14 juin 2021.

⁷⁷ Entretien avec Adélaïde Charlier et Lucie Morauw, association Youth for Climate, réalisé le 20 avril 2021.

Bien qu'organisées par des coalitions rassemblant des organisations diverses, ou sous la bannière de slogans revendiquant par exemple une justice climatique, il semble que la majorité des ses mobilisations soient prioritairement destinées à alerter sur la thématique du climat. Ainsi les éléments d'ordres sociaux – inégalités de genre, raciales, de classes, etc - n'y occupent qu'une place subalterne.

Les mobilisations climat peuvent d'ailleurs avoir des effets, le plus souvent non-intentionnels, sur ces autres enjeux de luttes. C'est le cas par exemple lorsqu'une action directe, dans sa forme, produit un symbole nuisant à d'autres luttes. L'anecdote d'une militante du Climate Justice Camp l'illustre avec pertinence en racontant un rassemblement écologiste, dont la totalité des militants étaient des personnes blanches, accrochant leurs banderoles sur une statue de Léopold II, ancien roi belge ayant notamment colonisé le Congo⁷⁸. Cette statue peut alors symboliquement être interprétée comme le porte-étendard des revendications écologistes. La cause écologique est alors susceptible de faire du tort à la cause décoloniale. Si ce geste semble surtout maladroit, il peut s'avérer gênant pour des militants d'une écologie décoloniale par exemple, dont les combats portent à la fois contre la destruction écologique et l'impérialisme (néo-)colonial.

Des actions potentiellement nuisantes pour d'autres luttes sont aussi mentionnés par l'un des interlocuteurs, membre du groupe mobilisations de la Coalition Climat :

« Quand il y a 3 ans on a occupé, en même temps que la marche contre le racisme, on s'est rendu compte qu'on avait invisibilisé les luttes des personnes racisées. (...) Par exemple le 20 juin avec cette nouvelle plateforme Komité Centrales, on était en train d'organiser une manif contre la construction d'une central à gaz dans la région de Mons, et je viens de me rendre compte qu'en même temps, même jour même heure, tu as une marche de soutien aux sans-papiers. »⁷⁹

La tentation de considérer ces luttes – écologistes et décoloniales, ou écologistes et sociales – comme séparées, peut produire des effets d'invisibilisation. Et ce, notamment dans un contexte où les marches climat disposent d'une sympathie et d'une capacité de mobilisation relativement forte – 100 000 personnes se sont réunies lors de la marche du 2 décembre 2018. Selon ce même interlocuteur, une prise de conscience quant aux enjeux croisés de ces luttes commence cependant à émerger au sein des organisations environnementales :

« Après on se dit qu'il faut trouver des messages style 'détruisez les centres fermés (centres de rétention administrative) pas la planète', enfin voilà qui rassemblent les luttes. Être plus dans un truc intersectionnel. En tout cas on essaye de le faire dans notre taff, et beaucoup de mouvements activistes des dernières années étaient très présents sur ces questions. »⁸⁰

Le collectif Extinction Rebellion Feminist & Queer, dont l'existence même s'est faite sur la base d'un croisement des enjeux écologistes et féministes, mène des actions dans l'espace publique qui font explicitement ce lien, bien que celles-ci soient très rares :

78 Climate Justice Camp 2020, « Décoloniser l'écologie », <https://www.youtube.com/watch?v=n5yd-Cak054>

79 Entretien avec Sébastien Kennes, association Rencontre des Continents, réalisé le 10 juin 2021.

80 Entretien avec Sébastien Kennes, association Rencontre des Continents, réalisé le 10 juin 2021.

« Deux actions ont été organisées par notre collectif. La première était une performance au Mont des Arts, seins nus, avec des slogans liant la critique du patriarcat et du capitalisme en tant que systèmes destructeurs de la planète. La seconde, une action directe à la gare centrale (de Bruxelles), avec des gens déguisés en capitalistes qui arrosaient de faux sang des femmes, et des slogans similaires (à la première action). »⁸¹

Dans ces cas-ci, la convergence entre revendications féministes et écologistes est très claire, et passe par la critique d'un système inégalitaire sur le premier plan et destructeur sur le second.

En somme, la plupart des pratiques de mobilisation prennent essentiellement un caractère purement écologiste, bien que la présence de différents collectifs lors d'une partie d'entre elles élargisse la mobilisation à une base sociale plus large. Les enjeux de ces convergences en termes de mobilisations sont selon nous à placer sur au moins deux plans : la construction d'un discours critique qui associe des causes communes aux problèmes écologiques et sociaux, comme dans le cas d'Extinction Rebellion Feminist & Queer ; la nécessité, à défaut d'intégrer les autres acteurs de luttes au combat mené, de ne pas nuire à leurs luttes.

c) Conclusion intermédiaire

De nombreux auteurs ont pointé le glissement opéré à la fin du XX^e siècle par les organisations environnementales vers la construction d'une expertise (Comby, 2015 ; Faraco, 2006 ; Ollitrault, 2001). Cette expertise n'est cependant pas un pan autonome de l'activité des organisations, mais est utilisée essentiellement comme support pour les activités à caractères culturel et politique. Sur le plan culturel, les pratiques d'éducation populaire consistent en partie à la construction d'un savoir, co-produit à partir de l'expérience de terrain. Les pratiques de sensibilisation ont pour fonction de diffuser un ensemble d'informations, soit produites par les organisations, soit vulgarisées à partir de travaux, notamment scientifiques. Sur le plan politique, nous avons par exemple évoqué le cas de la Coalition Climat, dont le plaidoyer repose sur un ensemble de revendications, elles-mêmes construites sur la base de l'expertise des différentes organisations membres. S'il faudrait interroger la notion d'expertise pour en identifier les contours, une partie conséquente du travail des différentes organisations repose néanmoins sur la construction et/ou la transmission de formes de savoir.

Le tableau suivant récapitule le niveau d'incorporation simultanée de visées sociales et climatiques dans les activités des organisations et coalitions :

81 Entretien avec une membre de l'association Extinction Rebellion, réalisé le 12 mai 2021.

Niveau d'incorporation de préoccupations climatiques et sociales selon les activités déployées

Nature de l'action	Type d'action	Activités	Public visé	Niveau de mutualisation des préoccupations sociales et climatiques dans les pratiques* *Au regard de l'ensemble de activités déployées, et selon 3 niveaux : faible, moyen, fort
Culturelle	Éducation permanente / populaire	Rencontres	Membres de l'organisation, membres d'autres organisations ou collectifs	Moyen
		Dispositifs (ateliers, accompagnement)	Catégories spécifiques du grand public	Moyen
	Sensibilisation	Événements	Grand public	Faible
		Diffusion de documents d'opinion et/ou d'expertise	Grand public, membres de l'organisation	Faible
Politique	Plaidoyer	Formelles (participation à des instances de concertation sociale)	Responsables politiques	Moyen
		Informelles (diffusion de revendications, discussions hors d'organes prévus à cet effet)	Responsables politiques	Moyen
	Mobilisations	Rassemblements	Grand public, responsables politiques	Faible
		Action directe	Grand public, responsables politiques	Faible

Figure 7 : Niveau d'incorporation de préoccupations climatiques et sociales selon les activités déployées. Willy Couvert, 2021

Dans plusieurs cas, comme nous avons pu l'évoquer, les enjeux sociaux et climatiques sont appréhendés conjointement. Ceci passe le plus souvent par la confrontation, soit entre les publics – dans les cas d'éducation populaire notamment – soit entre les organisations – dans les cas de plaidoyer. Néanmoins, comme l'indique le tableau ci-dessus, nous devons rappeler que ces pratiques, si elles existent, restent plutôt parcellaires vis-à-vis de l'activité globale des organisations. C'est du moins le cas pour ces dernières lorsqu'elles mènent leurs activités propres, qui présentent la plupart du temps une très forte dominante de leur préoccupation initiale – sociale, environnementale, défense des travailleurs. L'activité en coalition semble en revanche plus prompte à effectuer les jonctions entre ces différents enjeux. Nous pouvons l'expliquer par le fait que de nombreuses organisations, aux objets divers, s'y réunissent autour d'un objet commun en y faisant valoir leur point de vue.

Partie 3 – Profils militants et homogénéité socio-culturelle : une forme d'inégalité climatique ?

L'une des dimensions des inégalités climatiques concerne l'accès à la décision en matière de lutte contre le changement climatique. Globalement, l'accès aux structures décisionnelles est demandeur en ressources sociales, économiques et culturelles. Ainsi, les franges de la population qui bénéficient moins de ces ressources auront généralement moins de possibilités pour faire valoir leurs vécus et intérêts propres. En prolongeant cet élément d'analyse, comme nous l'avons déjà fait plus haut (cf p.11), nous pouvons émettre l'hypothèse que l'accès aux leviers d'action collective face au changement climatique peut être traversés par des inégalités, situation susceptible de constituer une forme d'inégalité climatique. Dans une certaine mesure, nous avons pu observer que les organisations de la société civile mènent un travail destiné à influencer les mesures politiques, bien qu'elles n'y parviennent que partiellement et de manière fluctuante selon les contextes. En ce sens, l'accessibilité de ces organisations à toutes les franges de la population, notamment les catégories défavorisées, semble constituer un réel enjeu d'inclusivité et de représentation en matière de lutte contre le changement climatique. Sur le plan éthique, il importe que tous les citoyens puissent avoir un accès équitable à l'exercice de la citoyenneté. Sur le plan opérationnel, nous pouvons aisément imaginer que des personnes subissant des inégalités soient plus aptes à implémenter la réalité de leurs situations diverses dans des revendications politiques, et ainsi enrichir les recommandations sur le plan climatique d'exigences sur le plan social. Cette partie s'attache, à partir notamment de la perception des personnes interrogées tout au long de notre étude, à caractériser la diversité socio-culturelle des membres des organisations étudiées. Partant des constats exposés, nous tenterons d'en appréhender les implications.

a) Caractériser le profil des militants écologistes

Étudier la composition sociologique d'une organisation demanderait la réalisation d'une enquête approfondie, pour évaluer les caractéristiques d'un échantillon suffisant de militants. Néanmoins, en nous basant sur la perception de l'ensemble des personnes interrogées, nous pouvons tout de même obtenir des tendances, d'autant plus lorsque les discours sont unanimes. À partir de ceux-ci, nous tenterons donc de dégager les caractéristiques des personnes mobilisées sur les questions climatiques, ainsi que de dresser quelques pistes d'analyses pour appréhender les déterminants de cette composition militante.

- *Des compositions militantes homogènes*

En partant des différents points de vue recueillis, il apparaît que les organisations environnementales et les organisations sociales offrent une composition militante relativement différente. Mais, plus encore, y compris au sein des organisations sociales, les caractéristiques des militants impliqués dans les activités sont différentes selon les thématiques traitées. Celles liées au climat et à l'environnement semblent caractérisées par une plus grande homogénéité socio-culturelle des militants.

À propos de la diversité socio-culturelle des militants, qu'ils soient salariés ou bénévoles, les personnes interrogées membres d'organisations environnementales offrent un point de vue unanime. Selon elles, ces organisations sont d'une homogénéité sociologique quasi-totale. Les quelques extraits ci-après en donnent un net aperçu :

« Comme dans beaucoup d'associations, c'est d'une homogénéité socio-culturelle désarmante. Les employés d'IEW, j'en suis un bon exemple, dans le genre mâle blanc de 40 ans, bonne famille, je suis vraiment un cliché. »⁸²

« On est une organisation de classe moyenne haute, blanche, masculine. »⁸³

« Extinction Rebellion est un mouvement globalement très blanc, et classe moyenne /moyenne-supérieure. »⁸⁴

On retrouve donc trois éléments d'analyse des profils sociologiques : l'origine ethnique – caractérisée par le trait phénotypique « blanc » ; l'origine sociale – classe moyenne, voire classe moyenne-supérieure ; et, parfois le genre – masculin. Néanmoins, ce dernier point est contrebalancé par d'autres points de vue, selon lesquels leur organisation est mixte en termes de genre, voire même plutôt féminine⁸⁵. Cette analyse recoupe d'ailleurs globalement les études disponibles sur la participation dans les organisations environnementales des pays du Nord, dont les militants présentent en majorité de hauts niveaux d'éducation et de revenus (Ghillam, 2008), et disposent donc d'une quantité importante de ressources et compétences à mettre au service des organisations (Ollitrault, 2001).

La perception des militants au sein des organisations sociales est quant à elle beaucoup plus nuancée. En moyenne, une partie des militants est considérée comme ayant des profils similaires à ceux des organisations environnementales. Une autre partie est cependant constituée par des personnes issues de groupes sociaux défavorisés, dont les situations sont par ailleurs souvent l'objet du combat que mènent ces organisations. Par exemple, un membre du collectif Rendre Visible l'Invisible le perçoit comme étant constitué aux trois quarts de professionnels, travaillant dans des réseaux de lutte contre la pauvreté ou des organisations environnementales. Il considère le quart restant comme étant composé de personnes vivant elles-mêmes dans des situations de précarité⁸⁶. L'organisation ATD Quart-Monde, dont l'un des objets est précisément de représenter la voix de personnes en situation de pauvreté, est analysée comme suit par un militant interrogé – l'extrait concerne travail mené par l'association en amont de sa contribution au rapport 'Durabilité et Pauvreté', dirigé par le SLPPES :

« On se réunit avec les militants et il y a une vingtaine de personnes qui participent à ces réunions préparatoires, avec une grosse moitié en situation de grande pauvreté, et l'autre moitié de gens qui ont d'autres expériences. »⁸⁷

82 Entretien avec un membre de l'association Inter-Environnement Wallonie, réalisé le 23 avril 2021.

83 Entretien avec une membre de l'association Greenpeace Belgique, réalisé le 19 mai 2021.

84 Entretien avec une membre de l'association Extinction Rebellion, réalisé le 12 mai 2021.

85 Ce qui n'exclut pas, par ailleurs, que des rapports de domination y soient actifs en interne.

86 Entretien avec Laurent Toussaint, collectif Rendre Visible l'Invisible, réalisé le 16 avril 2021.

87 Entretien avec Nicolas Descamps et Georges de Kerchove, association ATD Quart-Monde – Belgique, réalisé le 19 avril 2021.

Dans le même sens, un membre du collectif des Actrices et Acteurs des Temps Présents perçoit l'activité du collectif de la manière suivante :

« Aujourd'hui, on a plutôt ce qui ressemble à un noyau d'activistes, où les syndicats sont toujours là, mais moins présents, plutôt en soutien et qui avancent prudemment en sélectionnant ce qu'ils prennent ou non (...) et là, on est entre blancs et sans-papiers. »⁸⁸

Pour une personne de l'association Ciré avec qui nous avons échangé, la majorité des salariés, s'ils présentent des profils très éduqués, ont en revanche une expérience de la migration et des difficultés liées à cette situation de vie, soit dans leur vie personnelle ou dans celle de proches⁸⁹. Dans ce cas, ces publics se mobilisent donc en partie pour des problématiques qui les concernent directement.

Mais il nous faut noter tout de même que la participation, au sein des organisations sociales, n'est pas toujours si diversifiée. En effet, plusieurs personnes interrogées perçoivent une nuance entre les profils des personnes impliquées selon les sujets traités lors des réunions ou activités. Lors des réunions, les sujets en lien avec l'environnement et le climat rassemblent, selon plusieurs interlocuteurs, des publics plus homogènes que les réunions centrées sur la migration ou la pauvreté, comme l'illustrent les deux exemples suivants :

« Au niveau du CNCN, on a un public un peu plus divers (que celui des organisations environnementales), mais ce n'est pas tellement sur les questions climatiques qu'ils vont se mobiliser, mais plutôt sur celles de solidarité internationale. »⁹⁰

« Il y a des réunions qui sont très mixtes et d'autres qui ne le sont pas du tout. Si on parle de migration, il y a une mixité très forte. Sur le travail ou l'environnement, on l'est beaucoup moins. »⁹¹

La figure ci-après reprend les éléments relatifs à la perception de la diversité socio-culturelle, au sein des différentes organisations ainsi que sur les thématiques plutôt sociales ou plutôt environnementales/climatiques :

Perception de la diversité socio-culturelle interne aux organisations

Type d'organisation	Thématique abordée	Diversité*			Caractéristiques dominantes		
		*Selon 4 niveaux : très faible, faible, moyenne, forte			Sociale	Genre	Ethnique
		Sociale	Genre	Ethnique			
Sociale	Migration, solidarité, etc.	Forte	Absence de données	Moyenne	Classes moyennes(-supérieure) ; classes populaires	Absence de données	Européenne
	Environnement et/ou climat	Très faible	Absence de données	Très faible	Classes moyennes(-supérieure)	Absence de données	Européenne
Environnementale	Environnement et/ou climat	Très faible	Forte	Très faible	Classes moyennes(-supérieure)	Légère dominante féminine	Européenne
Syndicale		Absence de données					

Figure 8 : Perception de la diversité socio-culturelle interne aux organisations. Willy Couvert, 2021.

88 Entretien avec Paul Hermant, collectif des Actrices et Acteurs Des Temps Présents, réalisé le 16 avril 2021.

89 Entretien avec une membre de l'association Ciré, réalisé le 23 avril 2021.

90 Entretien avec Nicolas Van Nuffel, association CNCN 11.11.11, réalisé le 14 avril 2021.

91 Entretien avec Paul Hermant, collectif des Actrices et Acteurs Des Temps Présents, réalisé le 16 avril 2021.

Nous pouvons donc retenir deux points importants de cette comparaison. Tout d'abord, il semble y avoir une dualité assez marquée entre la composition militante des organisations environnementales, unanimement considérée comme homogène sur le plan socio-culturelle, et celle des organisations sociales, plus mixte. Mais cette dualité semble même dépasser les organisations, pour s'établir sur les thématiques traitées, notamment par les organisations sociales. Les thématiques écologiques y rassemblent des publics beaucoup moins diversifiées que les thématiques plus sociales. Ainsi, il nous faut voir à présent quelles explications nous pouvons avancer pour comprendre ce qui, bien que le caractère non-exhaustif des données recueillies ne permette pas de le considérer comme tel, ressemble fortement à un état de fait.

- *Les mécanismes de l'exclusion*

Comment expliquer cette homogénéité socio-culturelle au sein des organisations environnementales, et plus largement sur les thématiques écologiques ? En considérant les données recueillies lors des entretiens et quelques analyses disponibles parmi la littérature scientifique, deux types de facteurs, intimement liés, sont susceptibles d'apporter des éléments d'explication à ce paramètre des mobilisations de la société civile autour des thématiques écologiques.

Le premier élément explicatif que nous pouvons avancer associerait cette absence de diversité à des conditions objectives, soit une conséquence de désavantages systémiques dont certains groupes sociaux font l'objet dans l'accès aux emplois qualifiés. Ces emplois, nous l'avons vu, constituent désormais une part prépondérante de l'activité des organisations environnementales. Dans le versant politique des organisations, être reconnu comme interlocuteur légitime sur les questions politiques nécessite une expertise, elle-même demandeuse en temps – plus caractéristique du travail salarié que du bénévolat – et en compétences – demandant de hauts niveaux d'éducation et d'expérience. Plusieurs de nos interlocuteurs mentionnent spontanément les inégalités socio-éducatives comme causes de l'homogénéité du milieu :

« Le lien entre classe et race fait que les personnes racisées ont beaucoup moins de qualifications et de diplômes, et peuvent donc beaucoup moins prétendre à des postes dans les ONG. »⁹²

« Plus généralement, je suppose que c'est comme ce que l'on trouve n'importe où, pourquoi est-ce que ce sont les hommes blancs de classe moyenne qui ont les meilleurs boulots... »⁹³

Nous pouvons également mentionner deux autres éléments recueillis, associant cette situation à une construction sociale et historique favorisant certains groupes sociaux au détriment d'autres⁹⁴, ou rappelant l'intersection entre les discriminations sociales et raciales, produisant une homogénéité sur ces deux plans⁹⁵. Selon Sylvie Ollitrault, c'est d'ailleurs bien un ensemble de déterminants socio-culturels qui, en premier lieu, conditionne les trajectoires individuelles. En second lieu, elles ancrent l'appartenance sociologique de la plupart des militants écologistes à un milieu social caractérisé par l'accès à un certain nombre de ressources. L'ensemble des tâches réalisées par les

92 Entretien avec une membre de l'association Extinction Rebellion, réalisé le 12 mai 2021.

93 Entretien avec une membre de l'association Greenpeace Belgique, réalisé le 19 mai 2021.

94 Entretien avec Sébastien Kennes, association Rencontre des Continents, réalisé le 10 juin 2021.

95 Entretien avec Nicolas Van Nuffel, association CNCD 11.11.11, réalisé le 14 avril 2021.

associations les conduirait ainsi à sélectionner les militants selon des critères bien précis, notamment des compétences compatibles avec le développement et le maintien d'une expertise. Ces compétences, si elles peuvent être accessibles par l'expérience militante, sont surtout acquises par le biais d'études supérieures – juridiques, en communication, en ingénierie, etc (Ollitrault, 2001). Ainsi, il semble bien que l'on puisse expliquer ce défaut de diversité, au moins en partie, par des inégalités globales déterminant les trajectoires scolaires et professionnelles des individus.

Mais ces conditions objectives ne peuvent à elles seules expliquer que, y compris dans les associations moins expertes – reposant par exemple exclusivement sur le bénévolat –, l'homogénéité soit si caractéristique. Ou encore le fait que, dans les associations sociales, certains profils de militants se détournent des activités en lien avec l'écologie. Nous pouvons émettre l'hypothèse que la construction historique des mouvements écologistes dans les pays du Nord, par leurs pratiques et approches des thématiques environnementales et climatiques, a pu exclure un certain nombre d'individus de ces mouvements.

Il peut s'agir, par exemple, d'une construction des mouvements qui s'est faite par des personnes issues de catégories sociales spécifiques, et qui ne se sont jamais vraiment ouvertes à d'autres, comme proposé dans l'extrait suivant :

« Je pense que le concept d'ONG, ce qu'on y fait, n'est pas très clair pour tout le monde. (...) Mais alors du coup, c'est vraiment méconnu, l'existence même de nos types de métiers n'est connue que dans le groupe social duquel je fais partie, donc les urbains avec plutôt des grosses formations théoriques. »⁹⁶

Dans le prolongement de l'hypothèse d'une construction propre à un certain milieu social, les codes sociaux mobilisés en interne sont susceptibles d'être caractéristiques de ce milieu, et peuvent être excluants pour ceux qui ne les maîtrisent pas :

« Je pense que les mouvements environnementaux en général sont marqués par un ensemble de codes bourgeois et sont de tradition très blanche. »⁹⁷

L'engagement au sein de mouvements environnementaux semble, tout au moins, répondre à une recherche de s'engager pour des valeurs, croyances et buts spécifiques. Ainsi, cet engagement diffère de celui que l'on peut trouver dans d'autres types de mouvements, notamment ceux qui sont reliés à la défense de préoccupations directes, touchant aux conditions matérielles d'existence (Ghillam, 2008). En effet, l'activisme écologiste répond généralement à des préoccupations plus lointaines et indirectes, secondaires pour certaines catégories de la population – à l'exception de certains combats, comme ceux des riverains contre des projets polluants ou gênants par exemple.

Voici, sous une forme synthétisée, les déterminants structurels que nous avons identifiés pour expliquer l'homogénéité socio-culturelle des thématiques et organisations écologistes :

96 Entretien avec un membre de l'association Inter-Environnement Wallonie, réalisé le 23 avril 2021.

97 Entretien avec une membre de l'association Extinction Rebellion, réalisé le 12 mai 2021.

Mécanismes de l'exclusion sur les thématiques écologistes

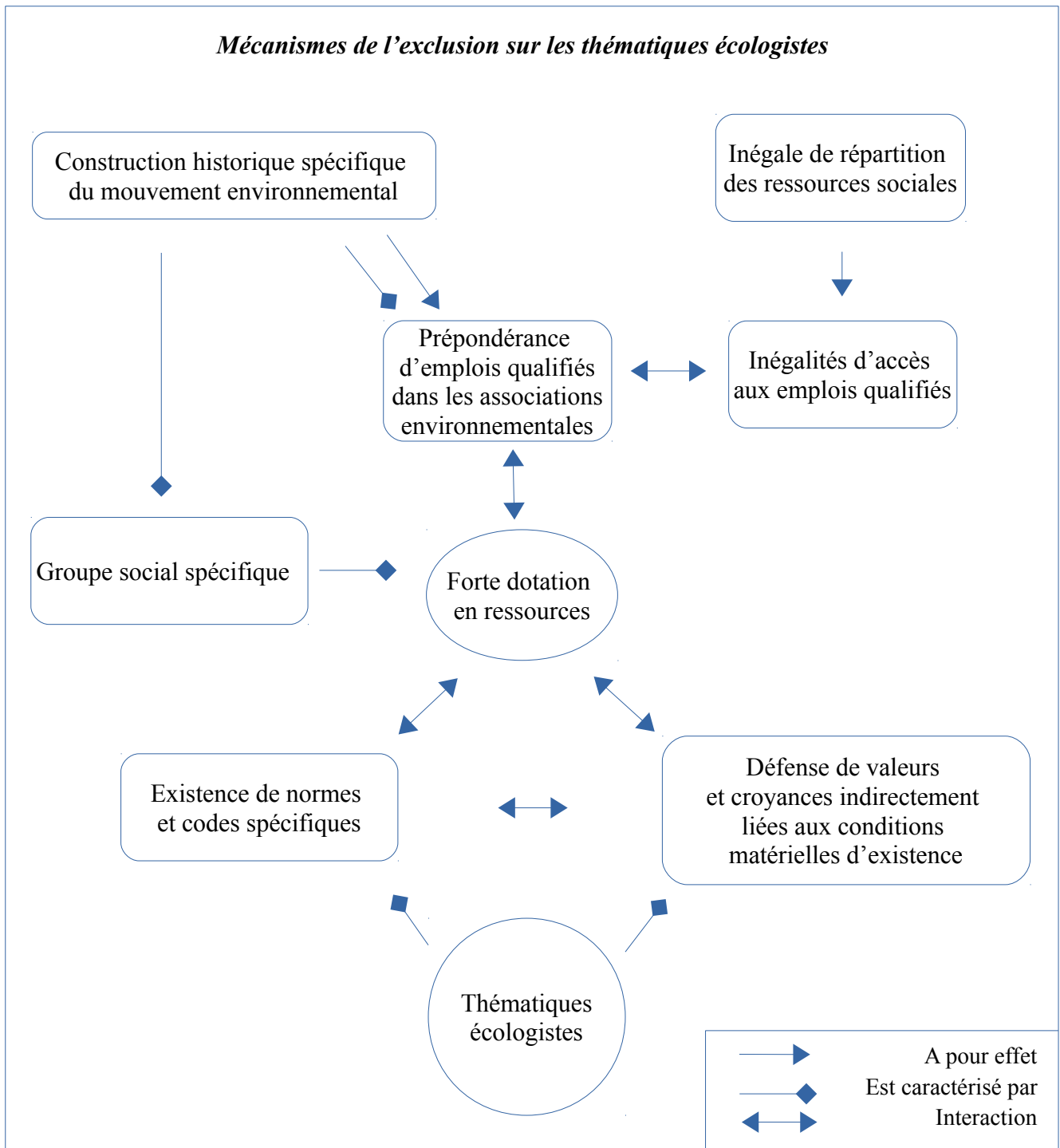


Figure 9 : Mécanismes de l'exclusion sur les thématiques écologistes. Willy Couvert, 2021

Ainsi, le niveau de dotation en ressources sociales est selon nous central pour expliquer les mécanismes de l'exclusion au sein des mouvements écologistes. Cette dotation est différenciée selon l'appartenance sociale des individus, alors que la détention d'une quantité importante de ressources est nécessaire pour une partie des missions menées par les organisations environnementales. Ce qui peut d'emblée avoir pour effet d'exclure les groupes sociaux qui ont un accès moindre aux ressources sociales, et ainsi représenter un premier motif d'exclusion. De surcroît, la construction historique du mouvement écologiste s'est faite par un groupe social spécifique, plutôt avantageé et fortement doté en ressources. Ce groupe social a potentiellement construit une manière de traiter les thématiques écologistes qui repose sur un ensemble de normes, codes, valeurs

et croyances. Celles-ci peuvent ne pas être partagées par d'autres groupes sociaux, et ainsi s'avérer excluante pour eux, ce qui constituerait alors un second motif d'exclusion.

b) Enjeux de diversification sociologique

La composition sociologique des organisations environnementales semble donc relativement homogène sur le plan socio-culturel, pour de nombreuses raisons que nous avons tenté d'interroger dans la section ci-avant. Ce paramètre est susceptible d'avoir des implications, tant sur les organisations elles-mêmes que sur les combats écologistes et, potentiellement, sur d'autres formes de luttes sociales également. L'objet de cette section consiste à tenter d'appréhender ces implications, ainsi que les pistes de réflexion envisageables pour rendre ces activités plus inclusives. Sur ce point en particulier, la vision des organisations étudiées semble fondamentale car il nous importe de mettre en avant l'auto-analyse qu'elles peuvent produire. D'abord en exposant les enjeux qu'elles identifient, puis en présentant la manière dont elles se mobilisent ou envisagent de le faire pour que leur structure militante évolue.

- *Implications de l'homogénéité de la structure militante*

Les implications de l'homogénéité socio-culturelle des mouvements écologistes sont potentiellement nombreuses. Il peut s'agir par exemple de l'invisibilisation de certaines autres luttes, à propos de laquelle nous renvoyons le lecteur à la partie de ce travail qui concerne les mobilisations (cf p.53). En effet, nous pouvons émettre l'hypothèse que, si aucun militant d'une organisation donnée n'est directement concerné par l'objet d'une autre lutte, cette organisation pourrait omettre d'intégrer à ses paramètres les enjeux de cette autre lutte. Intégrer des individus issus de groupes sociaux désavantagés pourrait aussi être bénéfique pour que les intérêts de ces groupes soient pris en compte, notamment dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Par exemple en adaptant les revendications défendues par les organisations environnementales de manière à ce qu'elles cherchent à lutter simultanément contre les inégalités sociales, et soient ainsi plus transversales. Pour l'une de nos interlocuteurs, la fonction des syndicats peut par exemple permettre aux classes sociales défavorisées, notamment aux travailleurs précaires, d'être incluses dans les luttes environnementales et puissent y faire valoir leurs intérêts de classe.⁹⁸ Revenant sur l'expérience du rapport 'Durabilité et Pauvreté', un militant rappelle cet impératif d'inclusion dans le traitement des questions climatiques :

« Il a été décidé de produire un rapport bisannuel en concertation avec les associations où 'les pauvres prennent la parole', et la thématique de la durabilité me paraît être un bon choix car dans l'ère du temps. On ne pourrait imaginer que les plus pauvres ne soient pas impliqués dans les dynamiques actuelles autour du climat. »⁹⁹

En matière d'impacts sur la société et sur les autres problèmes qui la traversent, l'inclusion dans les organisations environnementales peut donc avoir plusieurs effets. Par exemple, éviter de nuire aux autres combats, ou intégrer dans la lutte climatique les discours, préoccupations et vécus d'individus appartenant à des groupes sociaux qui subissent des inégalités d'ordre systémique. Sur

98 Entretien avec Estelle Ceulemans, syndicat FGTB, réalisé le 21 avril 2021.

99 Entretien avec Nicolas Descamps et Georges de Kerchove, association ATD Quart-Monde – Belgique, réalisé le 19 avril 2021.

ce second point, trois des organisations interrogées¹⁰⁰ sont considérées comme relativement mixtes en termes de genre, voire plutôt féminines. Celles-ci ont toutes développé, depuis quelques temps, des thématiques d'actions qui relient enjeux féministes et climatiques, notamment autour du concept d'éco-féminisme. À l'inverse, homogènes sur le plan ethnique, aucune d'entre elles ne travaille sur les jonctions entre enjeux climatiques et socio-ethniques, comme autour du concept d'écologie décoloniale par exemple. Si nous ne pouvons que supposer, et non affirmer, la corrélation entre les profils militants et le niveau d'intégration de thématiques sociales dans le traitement de thématiques écologiques, il est par ailleurs très probable que celle-ci existe.

Selon nos différents interlocuteurs, les enjeux d'une démarche d'inclusivité peuvent aussi se situer en interne, et faire évoluer les cadres de pratiques et les normes tacites qui existent au sein des organisations environnementales. À cet égard, il a été mentionné au cours d'un entretien une forme de dérive qui peut toucher certaines organisations, à savoir la reproduction en interne de formes de domination qui se produisent dans la société :

« Je sens beaucoup, par exemple, de domination raciale, même dans Greenpeace (...). Cela (le fait que ce soit 'une organisation de classe moyenne, blanche, masculine') entraîne toute une série de dominations, de classe, etc. »¹⁰¹

Ainsi, la dominante d'individus issus d'une même classe sociale, qui plus est lorsque celle-ci est favorisée dans la société, peut entraîner des formes volontaires ou non de reproduction d'une domination à l'égard d'autres individus minoritaires. Sur le plan moral, ceci peut déjà être dommageable pour les individus qui les subissent. Mais cela peut aussi contribuer à alimenter la perception qu'ont les autres catégories sociales d'un milieu fortement marqué par un entre-soi, freiner leur adhésion et leur participation au sein de ces organisations, et par prolongement participer au maintien de leur exclusivité.

Voici un résumé des principaux éléments à retenir quant aux implications potentielles de l'homogénéité socio-culturelle de l'activisme écologiste :

100 Femmes Prévoyantes Socialistes, Inter-Environnement Wallonie et Rencontre des Continents.

101 Entretien avec une membre de l'association Greenpeace Belgique, réalisé le 19 mai 2021.

Implications potentielles de l'homogénéité socio-culturelle de l'activisme écologiste

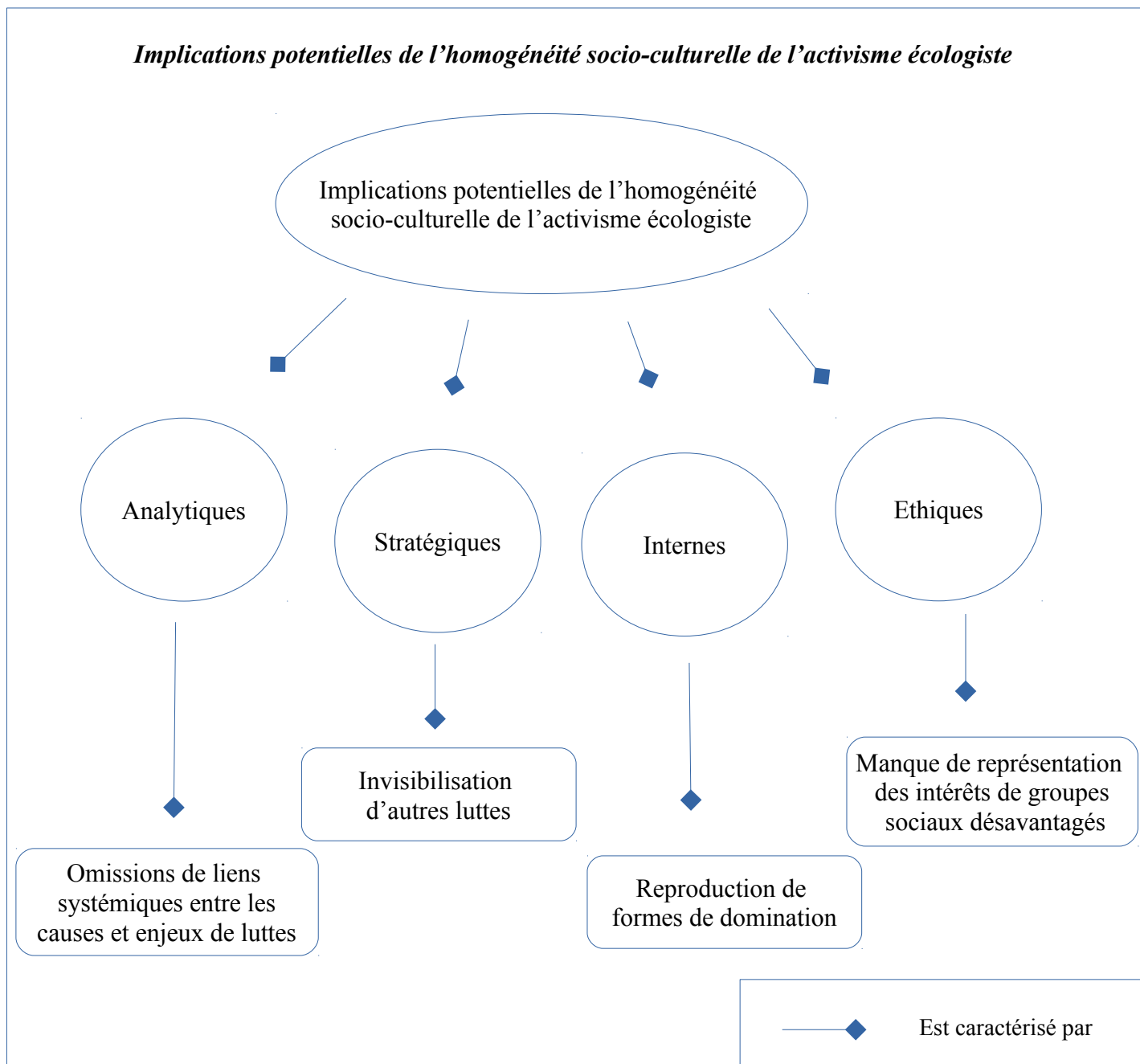


Figure 10 : Implications potentielles de l'homogénéité socio-culturelle de l'activisme écologiste. Willy Couvert, 2021

- *Comment tendre vers plus d'inclusivité ?*

L'hétérogénéité et l'inclusivité des luttes contre le changement climatique sont potentiellement des conditions importantes à leur incorporation de la préoccupation de lutter contre les inégalités. Les différents interlocuteurs ont été interrogés sur les possibles démarches à mettre en place pour aller dans ce sens. Trois types de pistes de réflexion ont été mentionnées.

La première consiste à aller à la rencontre d'autres publics, issus de classes sociales peut ou pas représenter dans les organisations environnementales :

« On pourrait être un peu plus proactif peut-être. Comme toujours quand on recrute on met l'annonce sur des sites parcourus que par des 'bobos'. Donc peut-être que si on mettait les annonces à d'autres endroits, essayer d'être plus proactif en faisant une étude pour savoir où vont regarder les autres profils quand ils cherchent du boulot, on aurait peut-être un peu plus de propositions et de diversité. »¹⁰²

Nous pouvons considérer que cette piste consiste surtout à faire connaître le milieu environnemental et les possibilités d'employabilité qui y sont liées. Néanmoins, les différents freins dont nous avons discuté le contenu plus haut, renvoient non pas, ou pas seulement, à une méconnaissance de l'existence et de l'activité des organisations environnementales. Ces freins sont plutôt liés au fait que les activités menées par ces organisations soient, compte tenu de leurs spécificités, en partie inaccessibles pour des individus de milieux sociaux ayant un accès moindre aux différentes ressources sociales et culturelles. Y compris en ayant connaissance des offres d'emploi disponibles, encore faudrait-il disposer des ressources pour obtenir une chance d'être engagé.

La seconde piste proposée par plusieurs interlocuteurs consiste à soutenir d'autres luttes dont la militance est plus hétérogène, soit de manière ponctuelle, soit en créant des alliances et coalitions. Par exemple, il a été évoqué la nécessité pour les organisations environnementales de soutenir les mobilisations sociales ou antiracistes¹⁰³, ou encore de faire se rencontrer les militants écologistes avec d'autres types de militants¹⁰⁴, ou avec des personnes en situation de pauvreté¹⁰⁵. Les alliances et coalitions sont également perçues comme permettant de faire converger les préoccupations de différentes organisations. Ce qui, à défaut de modifier la composition des organisations elles-mêmes, permet de travailler de manière plus transversale sur les problématiques de société. Le travail en réseau ou en coalition est d'ailleurs déjà en cours, comme nous avons pu le démontrer, par le biais de la Coalition Climat ou du collectif Rendre Visible l'Invisible par exemple. Plusieurs interlocuteurs considèrent que ces coalitions constituent une clé pour faire converger les différentes luttes, et ainsi hétérogénéiser la militance climat en l'intégrant à une militance plus large.

La troisième piste qui a été mentionnée va d'ailleurs partiellement dans ce sens, en proposant de développer des objets de lutte plus systémiques et moins cloisonnés, ancrés sur des territoires spécifiques, puisque « c'est là que la mixité se trouve »¹⁰⁶. Ainsi, travailler à une échelle plus restreinte sur des projets globaux de société et non plus sur des éléments parcellaires, pourrait selon cette logique fédérer un public plus large que les personnes déjà acquises à la cause. Mais il semble que cette proposition aille à l'inverse du mouvement de professionnalisation et d'institutionnalisation des organisations environnementales, mouvement en partie motivé par le besoin de se constituer un ensemble d'expertises sur des thématiques relativement précises et restreintes.

102 Entretien avec un membre de l'association Inter-Environnement Wallonie, réalisé le 23 avril 2021.

103 Entretien avec Nicolas Van Nuffel, association CNCND 11.11.11, réalisé le 14 avril 2021.

104 Entretien avec une membre de l'association Greenpeace Belgique, réalisé le 19 mai 2021.

105 Entretien avec Nicolas Van Nuffel, association CNCND 11.11.11, réalisé le 14 avril 2021.

106 Entretien avec Paul Hermant, collectif des Actrices et Acteurs Des Temps Présents, réalisé le 16 avril 2021.

c) Conclusion intermédiaire

En cohérence avec la littérature scientifique disponible sur le sujet, les données recueillies tendent à montrer que la militance sur les questions climatiques est particulièrement homogène sur le plan socio-culturel. Les activistes sont en moyenne issus d'une frange haute de la classe moyenne, fortement diplômés et bien dotés en ressources sociales. Cette homogénéité se donne à voir à l'intérieur des organisations environnementales, mais également d'organisations sociales - pourtant plus mixtes - lorsqu'il s'agit de travailler sur le changement climatique ou d'autres thématiques en lien avec l'environnement.

Deux facteurs explicatifs de cette homogénéité ont été avancés. L'existence d'un ensemble de déterminations sociales produit des inégalités en termes de trajectoires individuelles et s'articule aux spécificités des organisations environnementales, dont le travail tend à se professionnaliser et le recrutement à être dirigé vers des individus très qualifiés. Ainsi, les individus issus d'autres groupes sociaux, moins susceptibles de bénéficier du même niveau de qualification, ou de maîtriser les normes en vigueur dans ces organisations, pourraient en être explicitement et implicitement exclus.

Les implications de cette homogénéité sociologique peuvent être multiples. Nous en avons identifié deux, à savoir un effet potentiel sur l'incorporation d'autres problématiques sociétales à la lutte contre le changement climatique, ainsi que de possibles impacts sur le fonctionnement interne des organisations, susceptibles de reproduire des schèmes de domination à l'oeuvre dans la société.

Enfin, les quelques propositions recueillies pour chercher à pallier à ses implications, voire à développer l'inclusivité des mouvements écologistes, consistent à diriger le recrutement de militants et/ou salariés vers d'autres milieux sociaux, à développer les coalitions et réseaux avec des organisations spécialisées sur d'autres questions - levier déjà activé par de nombreuses organisations citoyennes – ou à relocaliser les luttes de manière à penser globalement l'organisation de la société sur un territoire donné.

V- Conclusion

Pour rappel, cette étude est motivée en premier lieu par l'émergence, depuis le tournant du XXI^e siècle, d'une compréhension plus pointue des liens étroits entre le changement climatique et les inégalités sociales, tant au niveau des causes que des conséquences de ces phénomènes. En second lieu, il apparaît que différents acteurs de la société civile ont historiquement été des agents importants de la lutte contre deux dynamiques unanimement reconnues comme des problèmes de société. L'objet de cette étude réside donc dans l'articulation de ces deux cadres de motivation, et pour mettre en évidence les modalités par lesquelles plusieurs organisations de la société civile belge s'affairent à lutter contre les manifestations simultanées des problèmes évoqués. Pour appréhender cet objet d'étude, trois niveaux d'analyse sont ici explorés : le discours, le répertoire d'action et la composition militante d'une quinzaine d'organisations, le tout sur la base d'informations recueillies auprès d'un ou deux membres de chacune d'entre elles. D'abord, nous avons cherché à identifier les modalités d'une convergence du discours à propos des enjeux sociaux et climatiques. Puis, nous avons exposé les différents types d'actions qui, selon nos interlocuteurs, matérialisent dans les activités quotidiennes cette convergence discursive. Enfin, nous avons souhaité caractériser la composition sociologique des organisations étudiées, soit au sein des associations environnementales, soit sur les thématiques écologiques plus généralement, pour en questionner ensuite les déterminants et implications.

Sur le plan du discours, nous avons identifié trois catégories d'analyse. La première concerne le cadrage de la notion d'inégalités climatiques. Celle-ci synthétise le lien entre les phénomènes du changement climatique et des inégalités sociales, sur lequel est basée cette étude. Le cadrage de cette notion opéré par nos interlocuteurs recouvre dans l'ensemble les propositions scientifiques en la matière, en mentionnant ses quatre grandes dimensions. La clé choisie pour identifier les groupes sociaux qui subissent ces inégalités est principalement d'ordre socio-économique, et porte plus rarement sur le genre et l'origine ethno-nationale. La seconde catégorie d'analyse est la mobilisation de différents concepts par les militants et/ou leurs organisations, dont nous avons évoqué les deux plus récurrents : la justice climatique et la transition juste. Ces mobilisations conceptuelles ont différentes fonctions, puisqu'elles servent la compréhension de phénomènes de société, mais sont aussi instrumentalisées à des fins stratégiques - par exemple en constituant des coalitions de discours, préalables à des démarches de convergences de luttes. Enfin, la dernière catégorie d'analyse à propos du discours, sans doute la plus opérationnelle, est la conception de propositions programmatiques pour lutter contre les inégalités climatiques. Sur ce point, rappelons que certains types de mesures reçoivent une forte adhésion par l'ensemble des organisations alors que d'autres en revanche, comme la taxation carbone, occasionnent certains clivages les types d'organisations.

Le répertoire d'actions des différentes organisations porte, nous l'avons vu, sur les plans culturel et politique, tous deux adossés à des activités de production d'un savoir. Au niveau culturel, les formes de lutte contre les inégalités climatiques identifiées concernent essentiellement des pratiques d'éducation permanente/populaire. Par la rencontre entre différents publics ou l'animation de dispositifs, elles peuvent consister en une confrontation des discours et expériences, visant la co-construction de discours plus fédérateurs et transversaux. Mais il peut s'agir de développer des dispositifs de solidarité avec des personnes issues de groupes sociaux désavantagés, en adoptant une

approche transversale aux problèmes sociaux et climatiques, comme par exemple autour de l'alimentation. Elles peuvent ainsi s'adresser à des militants des organisations qui encadrent ces rencontres, à des militants d'autres organisations, mais aussi à des catégories spécifiques du grand public. Au niveau politique, certains axes de plaidoyer font intervenir des revendications ou recommandations qui mutualisent préoccupations sociales et climatiques. Le plaidoyer opère souvent par la confrontation des points de vue entre différents types d'organisations qui, selon leurs intérêts propres, se positionnent sur des mesures plus ou moins radicales et transversales. Nous avons vu par exemple qu'un organe de concertation sociale rassemblant des parties aux intérêts relativement divergents produit des recommandations vagues et difficilement concrétisables en l'état ; à l'inverse, une coalition d'ONG rassemblant des organisations aux préoccupations diverses mais dont les intérêts ne sont globalement pas opposés, a pu produire un ensemble de revendications précises dont une partie se voudrait lutter contre les inégalités climatiques. Globalement, les formes de plaidoyer mettent en interaction des organisations représentant des intérêts divers. En amont du plaidoyer propre, de nombreux débats sur les implications sociales et climatiques de différents types de réformes traversent ces coalitions. La seconde forme d'action politique concerne les mobilisations, à propos desquelles nous avons identifié quelques éléments de convergence sociale et climatique. Par exemple, certains rassemblements mobilisent organisations environnementales, sociales et syndicales autour d'objets communs. Ce qui peut témoigner, sinon de l'adoption de cadres d'actions transversaux, au moins d'une volonté de former des convergences avec d'autres mouvements. Enfin, en termes d'action directe, la convergence semble plus rare parmi les organisations étudiées – d'abord parce que cette méthode est très peu, voire pas du tout mobilisée par celles-ci. Nous en avons tout de même identifié quelques unes, dont la forme et le message se veulent manifester le caractère commun d'enjeux liés aux inégalités et au changement climatique.

Enfin, au niveau de la composition militante des organisations étudiées, l'étude croisée de celles-ci semble mettre en lumière de fortes disparités selon le traitement de questions sociales ou climatiques. Au niveau des associations environnementales et plus généralement sur les thématiques relatives à l'écologie, la mobilisation est semble-t-il l'apanage de catégories sociales avantagées, avec toutefois une diversité de genre plus présente. Nous pouvons analyser cette situation comme le résultat de mécanismes complexes d'exclusion, faisant intervenir des facteurs globaux d'inégalités sociales mais aussi, plus particulièrement, des paramètres renvoyant à la construction historique, aux types de pratiques, et aux normes en vigueur au sein d'une partie des mouvements écologistes. Les implications peuvent être nombreuses mais, surtout, être la reproduction d'inégalités climatiques, par une différenciation de l'accès aux leviers de mobilisation face au changement climatique. Afin de palier à un problème d'ordres éthique, stratégique et analytique, l'une des pistes privilégiées pourrait être le mouvement de coalition entre les luttes qui, nous l'avons démontré, est au moins partiellement en marche.

Ce travail a pour ambition d'apporter des éléments pour cerner une partie des modalités d'intégration de préoccupations sociales au traitement, par des organisations de la société civile, du problème climatique. En raison des nombreuses limites et contraintes qui ont caractérisé sa réalisation, plusieurs questions restent en suspens. Celles-ci constitueraient en revanche autant de pistes de prolongement pour mieux répondre à notre problématique de départ. Par exemple, il serait pertinent de se pencher sur les répercussions, notamment politiques et culturelles, du travail mené en lien avec les inégalités climatiques par les différentes organisations étudiées. À ce titre, il

pourrait s'agir d'étudier l'évolution des sujets médiatiques en lien avec l'évolution de la convergence qui nous intéresse ; ou encore l'implémentation concrète, dans des mesures politiques, des revendications et recommandations que nous avons évoquées. Ensuite, parce que notre étude s'est focalisée sur quelques organisations seulement, il semblerait utile de mener ce type d'enquête sur d'autres mouvements. Par exemple sur des mouvements plus informels qui peuvent avoir différents cadres d'interprétation, d'action et d'intégration des publics. Enfin, une étude comparative avec d'autres contextes sociétaux aurait le potentiel de découvrir d'autres formes de convergence et les facteurs qui les permettent. Et, ainsi, constituer de sérieuses pistes d'évolution pour la convergence entre préoccupations sociales et climatiques. Cette liste est bien entendu non exhaustive et les possibilités de prolongement sont nombreuses. Quoi qu'il en soit, nous espérons que cette étude aura permis de rappeler les différentes jonctions existant entre les inégalités sociales et le changement climatique. Mais, aussi et surtout, qu'elle aura mis en évidence le fait que la société civile constitue un espace clé du processus politique consistant à traiter ce type de problèmes de société.

VI- Bibliographie

- Berny N. et Rootes C., « Environmental NGOs at a crossroads ? », *Environmental Politics*, 27:6, 2018.
- Comby J-B., *La question climatique : genèse et dépolitisation d'un problème public*, Paris, Liber, 2015, 250 p.
- Comeau Y. *et al.*, « Les contributions des associations au mode local de régulation et les inégalités entre les régions », *Revue Interventions économiques*, n°30, 2003.
- Bouffartigue P., *Le retour des classes sociales: Inégalités, dominations, conflits*. France, La Dispute, 2015.
- De Ridder K. *et al.*, « Evaluation of the socio-economic impact of climate change in Belgium ». *Study commissioned by the National Climate Commission*, juillet 2020.
- Deboosere P. et Fiszman P., « Inégalités sociales et spatiales de santé en région bruxelloise : du « croissant pauvre » au « croissant malade ». *Environnement et inégalités sociales*, 2007.
- Dozzi J., Lennert M. et Wallenborn G., « Inégalités écologiques : analyse spatiale des impacts générés et subis par les ménages belges ». *Espace populations sociétés*, 2008/1.
- Duvoux N., *Les inégalités sociales*, Presses universitaires de France, 2017.
- Faniel J., « Les relations entre syndicats et associations en Belgique : le cas de la réforme du minimex », *Recherches sociologiques et anthropologiques (en ligne)*, n°37-1, 2006.
- Faniel J., « Syndicats, des acteurs structurellement sous tensions », *Politique*, n°104, 2018.
- Faniel J. et Paternotte D., « Mouvements sociaux : un modèle belge ? », *Les analyses du CRISPO en ligne*, 1^{er} juin 2015.
- Faraco B., « Les organisations non gouvernementales et le réchauffement climatique », *Écologie & Politique*, n°33, 2006/2.
- Felli R. et Stevis D., « La stratégie syndicale d'une « transition juste » vers une économie durable », *Revue Mouvements*, n°80, 2014/4.
- Ghillam P., « Participation in environmental movement. Analysis of the European Union », *International sociology*, Vol.23 (1) : 67-93, 2008.

- Giugni M. et Grasso M.T., « Environmental movements in advanced industrial democracies : heterogeneity, transformation, and institutionalization », *The Annual Review of Environment and Resources*, 40:337-61, 2015.
- Guivarch C. et Taconet N., « Inégalités mondiales et changement climatique ». *Revue de l'OFCE*, 2020/1.
- Institut Solidaris, « Où en sont les inégalités aujourd'hui ? ». Rapport de janvier 2019.
- Hajer MA., « Discourse coalitions and the institutionalization of practice : the case of acid rain in Britain », *The argumentative turn in policy analysis and planning*, p. 43-74, 1993.
- Hudlot B., « ONG et entreprises en Belgique », *Business & Society Belgium*, 2006.
- Jamison A., « Climate change knowledge and social movement theory », John Wiley & Sons, LTD. *WIREs Clim Change*, vol. 1, novembre/décembre 2010.
- Joseph M. et Van Hootegem H., « À l'intersection des justices sociale et climatique ». *Politique*, n°114, 2020.
- Khilani S., « La « société civile », une résurgence », *Presses de Sciences Po, Critique internationale*, n°10, 2001/1.
- Klein N., *Tout peut changer. Capitalisme et changement climatique*, Actes Sud, 2015.
- Kriesi H., « Political context and opportunity », *The Blackwell Companion to Social Movements*, p. 67-90, 2004.
- Lochard Y. et Simonet-Cusset M., « La parabole de l'observatoire ou les limites à l'institutionnalisation d'un « partenariat cognitif avec les associations », *Politix*, n°70, 2005/2.
- Manusset S., Brodach A. et Marchais L., « Pour une approche des inégalités écologiques à travers les définitions de la « qualité du cadre de vie » ». *Développement durable et territoires*, Dossier 9, 2007.
- Michelot A., « Chapitre 1. La justice climatique : faire face à la responsabilité du changement climatique ? », *Journal international de bioéthique et d'éthique des sciences*, 30, 17-39, 2019.
- Ollitrault S., « Les écologistes français, des experts en action », *Revue française de science politique*, 51, 105-130, 2001.
- Parazelli M., « Des inégalités sociales de la participation », *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 23 n°2, 2011.
- Pfefferkorn R., *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classes, rapports de sexes*. Paris, La Dispute, 2007.

- Rouillé d'Orfeuil H., « Un nouveau contre-pouvoir ? », *Humanitaire*, n°18, 2008.
- Ryfman P., *Les ONG*, Éditions La Découverte, 2014, 128 p.
- Saincy B., « L'invention (difficile) de l'environnement comme revendication syndicale », *Écologie & Politique*, n°50, 2015/1.
- Servais O., « L'engagement en Belgique francophone », *La Revue Nouvelle*, n°5, mai 2006.
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, « Le risque de tomber dans la pauvreté est-il plus élevé chez les personnes peu qualifiées ? », Rapport de 2020 (A).
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, « Quel est le niveau des inégalités de revenus en Belgique ? », Rapport de 2020 (B).
- Snell D. et Fairbrother P., « Les syndicats, acteurs de l'environnement », *Revue de l'I.R.E.S.*, n°65, 2010/2.
- STATBEL, « Inégalités de revenus entre femmes et hommes et pauvreté individuelle ». Rapport de 2021.
- Van Cutsem P. et Belakbir H., « De quoi la fiscalité carbone est-elle le nom ? ». *Politique*, n°114, 2020.
- Van Doosselaere S. et Pinilla S., « Discrimination des jeunes immigrés sur le marché de l'emploi en Belgique ». *Association Pour la solidarité*, Rapport de février 2015.
- Villalba B. et Zaccā E., « Inégalités écologiques, inégalités sociales : interfaces, interactions, discontinuités ? ». *Développement durable et territoires*, n°9, 2007.
- Zaccā E., « Nous ne sommes pas dans le même bateau ». *Politique*, n°114, 2020.